

L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

Rapport 2022/2023 d'activité



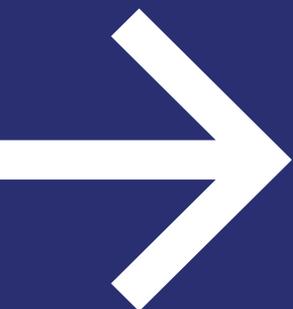
Les missions

DE

L'ENSEIGNEMENT

FRANÇAIS

À L'ÉTRANGER



Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est l'opérateur

public, sous tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui coordonne le réseau des écoles, collèges et lycées français à l'étranger.

Ce réseau, « trésor national » selon le président de la République Emmanuel Macron, est composé de 580 établissements et accueille plus de 392 000 élèves en décembre 2023, de la maternelle à la terminale.

Présent dans **139 pays**, ce réseau scolaire unique au monde, par son ampleur, sa densité et son unité, poursuit une mission essentielle de service public et de diplomatie globale de la France, en accompagnant la mobilité internationale des familles françaises et en accueillant un nombre croissant d'élèves étrangers (environ 65 %), auxquels il garantit l'accès à l'excellence éducative et pédagogique partout dans le monde.

Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est au cœur de la puissance éducative de la France. Les enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger sont accueillis dès le plus jeune âge dans un cadre bienveillant, interculturel, francophone et plurilingue, et suivent un parcours académique exceptionnel avec une attention portée à leur bien-être et à leurs compétences linguistiques.

Le système éducatif français qui s'applique dans les établissements du réseau est mondialement reconnu pour son excellence, tant par les élèves, parents d'élèves et anciens élèves, que par les meilleurs établissements d'enseignement supérieur (français et internationaux).

Des équipes pédagogiques, essentiellement recrutées par l'AEFE, assurent un important travail d'accompagnement et de formation afin de garantir la qualité de l'enseignement dispensé et une meilleure connaissance des besoins de chaque enfant.

L'AEFE gère directement 68 établissements scolaires (établissements en gestion directe) dans le monde. Par ailleurs, elle anime, dans le cadre d'une procédure de conventionnement et d'affectation de moyens publics, un réseau de 163 établissements privés (établissements conventionnés). Les dispositifs relatifs à la formation continue des personnels, à l'aide à l'orientation des élèves, à l'animation du réseau et au suivi pédagogique que l'AEFE met en place sont également accessibles aux 349 autres établissements où l'Agence n'affecte et ne rémunère pas de personnels, appelés établissements partenaires.

Sommr

Le mot de... Claudia Scherer-Effosse, directrice générale de l'AEFE



L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

L'enseignement d'excellence pour tous les élèves du réseau	18
Numérique éducatif et innovations pédagogiques.....	26
L'éducation à la citoyenneté et l'engagement des élèves, le cœur du projet éducatif.....	28
L'élève au cœur du projet.....	34
L'excellence académique, une force du réseau.....	36



UN DISPOSITIF DE FORMATION 2.0 GARANTISSANT LA MONTÉE EN COMPÉTENCES ET L'INNOVATION : UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION

Les instituts régionaux de formation, le centre névralgique de la formation	46
La structuration de la formation au plus près du terrain	50
Un dispositif complet et certifiant pleinement mis en œuvre en 2023.....	54



maire



DES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'UNITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

La montée en puissance des outils professionnels numériques en faveur de l'harmonisation et de l'unité du réseau	62
L'immobilier au rendez-vous des défis du Cap 2030	66
Vie du réseau : des événements et dispositifs uniques au monde	68
Le service d'appui et d'accompagnement au développement du réseau (SADR) et la feuille de route pour le développement	72
Les dispositifs complémentaires pour la promotion du français et la coopération éducative	76



UN RÉSEAU SOLIDAIRE UNIQUE AU MONDE

L'enseignement français à l'étranger : un réseau mondial	82
Aide à la scolarité des élèves français : un dispositif unique au monde	96



L'AEFE, UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Les personnels de l'AEFE et du réseau	102
L'organisation de l'AEFE	108
La gestion de l'AEFE	116
Les acteurs du réseau	119

Le mot

de Claudia Scherer-Effosse

directrice générale de l'AEFE

« Depuis mon arrivée à la tête de l'Agence en août 2023, j'ai eu la chance de venir à votre rencontre dans plusieurs pays et d'admirer ces liens indéfectibles qui se créent entre vous, autour et grâce à la langue française (...). »



Le réseau d'enseignement français à l'étranger, et sa « colonne vertébrale » l'AEFE, sont au cœur de l'une des politiques prioritaires du gouvernement, portées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : le soutien à la francophonie. Le réseau en est l'un des premiers outils et comporte les trois sens d'une francophonie plurielle : la diffusion de la langue française, une langue française multiple, d'où qu'elle vienne ; l'apprentissage d'autres langues, c'est le plurilinguisme qui fait corps avec la francophonie ; et c'est cette façon de penser, traversée par l'esprit d'ouverture et l'esprit critique, qui fait la force et l'attractivité des lycées français, partout dans le monde.

C'est ainsi que, cinq années après l'annonce présidentielle de « l'ambition pour la langue française et le plurilinguisme » du 20 mars 2018, l'objectif pour le réseau d'enseignement français à l'étranger est réaffirmé : le Cap 2030, qui nous mène à mettre en place des actions et des travaux structurants afin d'accueillir 700 000 élèves à l'horizon 2030.

Nous réaffirmons ce Cap 2030 dans un cadre international particulier, dans un monde profondément transformé par la pandémie de Covid-19 et traversé par des crises géopolitiques marquantes. Le réseau et l'AEFE ont également considérablement changé, du fait de ces événements et des réformes mises en place. Dans ce contexte, à la demande de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, nous avons mené une réflexion collégiale de mars à juillet 2023. Je remercie toutes les personnes ayant participé à ces consultations sur l'enseignement français à l'étranger qui

constituent un véritable point d'étape pour nous projeter vers l'avenir. Plus de 18 000 personnes ont répondu à nos questionnaires et des groupes de travail ont réuni tous les acteurs et actrices de l'enseignement français à l'étranger afin de définir ensemble des axes de travail prioritaires, au bénéfice des élèves et de la réalisation du Cap 2030. Les conclusions ont été présentées en comité interministériel en juillet 2023. Vous les découvrirez dans ce rapport.

On le sait, le Cap 2030 est ambitieux, en particulier face aux bouleversements en cours, qu'il s'agisse de situations géopolitiques déstabilisantes, de catastrophes naturelles, ou de drames humains. La guerre civile au Soudan, la poursuite de la guerre d'agression de la Russie en Ukraine, le sentiment anti-français dans la bande sahélienne, les difficultés en Haïti, les tremblements de terre en Turquie et au Maroc, et à l'heure à laquelle j'écris ces lignes, le conflit israélo-palestinien. Ces événements ont des conséquences très concrètes sur le réseau et je sais que vous faites tous et toutes preuve d'un courage sans pareil, accompagnés de façon quotidienne par les postes diplomatiques et par l'Agence. Soyez assurés que nous demeurons pleinement engagés à vos côtés dans ces moments si difficiles.

Je sais aussi que lorsqu'un établissement du réseau souffre, c'est tout le réseau qui souffre, et qui met en place des actions de solidarité depuis le monde entier. On l'a vu pour l'Ukraine et pour le Maroc. Être un réseau, c'est bien l'un des éléments caractéristiques de notre système éducatif

international. Aucun autre pays n'a un réseau d'autant d'écoles alliant excellence, innovation, inclusion, continuité pédagogique, et solidarité. Solidarité de l'État, entre les écoles, mais aussi entre les personnels, les familles, les élèves et les anciens élèves.

Depuis mon arrivée à la tête de l'Agence en août 2023, j'ai eu la chance de venir à votre rencontre dans plusieurs pays et d'admirer ces liens indéfectibles qui se créent entre vous, autour et grâce à la langue française, autour et grâce aux personnels et à tous les membres des communautés scolaires.

Votre ouverture d'esprit, votre goût pour l'autre, votre union, font notre fierté.

L'ENSEIGNEMENT

FRANÇAIS

À L'ÉTRANGER

en quelques chiffres

Août 2023

138
pays

388 000
élèves

50 % dans les EGD et établissements conventionnés avec l'AEFE, qui représentent **42 %** des établissements

50 % dans les établissements partenaires de l'AEFE, qui représentent **58 %** des établissements

567
établissements

68 établissements en gestion directe par l'AEFE

162 établissements conventionnés avec l'AEFE

337 établissements partenaires de l'AEFE





16
instituts
régionaux
de formation

40 000
personnels

partout dans le réseau
tout statut confondu

98,7 %
de réussite au
baccalauréat

dont **83 %** avec mention.
10 942 élèves soit **53 %** des
bacheliers et bacheliers ont
rejoint l'enseignement supérieur
français

108 M€
bourses
aide à la scolarité

1990

6 juillet

Création de l'Agence
pour l'enseignement
français à l'étranger
par la loi n°90-588

2010

10 avril

Création de
l'Union-ALFM

2011

Création de la cellule de
prévention et de crise au
sein de l'AEFE

2012

Création des
établissements
mutualisateurs





2022

28 février

Loi n° 2022-272 visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à créer les instituts régionaux de formation

8 mars

L'AEFE obtient le label égalité femmes-hommes de l'Association française de normalisation (AFNOR)

2019

3 octobre

Présentation du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. L'AEFE, « colonne vertébrale du réseau », est en charge de la mise en œuvre du plan de développement.



2018

20 mars

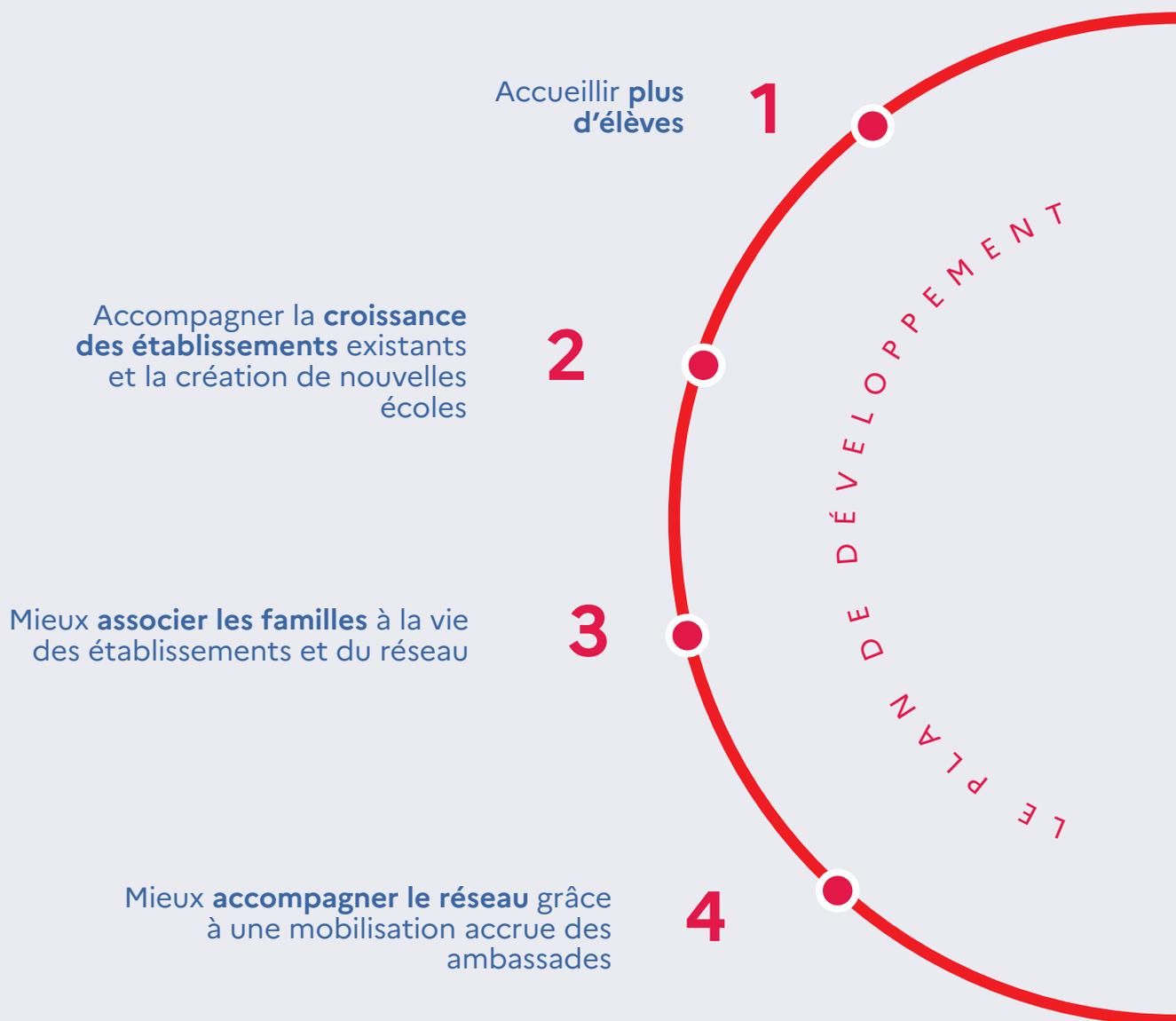
Le président de la République Emmanuel Macron présente la stratégie internationale de la France pour la langue française et le plurilinguisme. Elle comprend le « Cap 2030 » pour le réseau d'enseignement français à l'étranger : le doublement des effectifs dans les lycées à l'horizon 2030.

2013

Création de la plateforme **AGORA Monde**

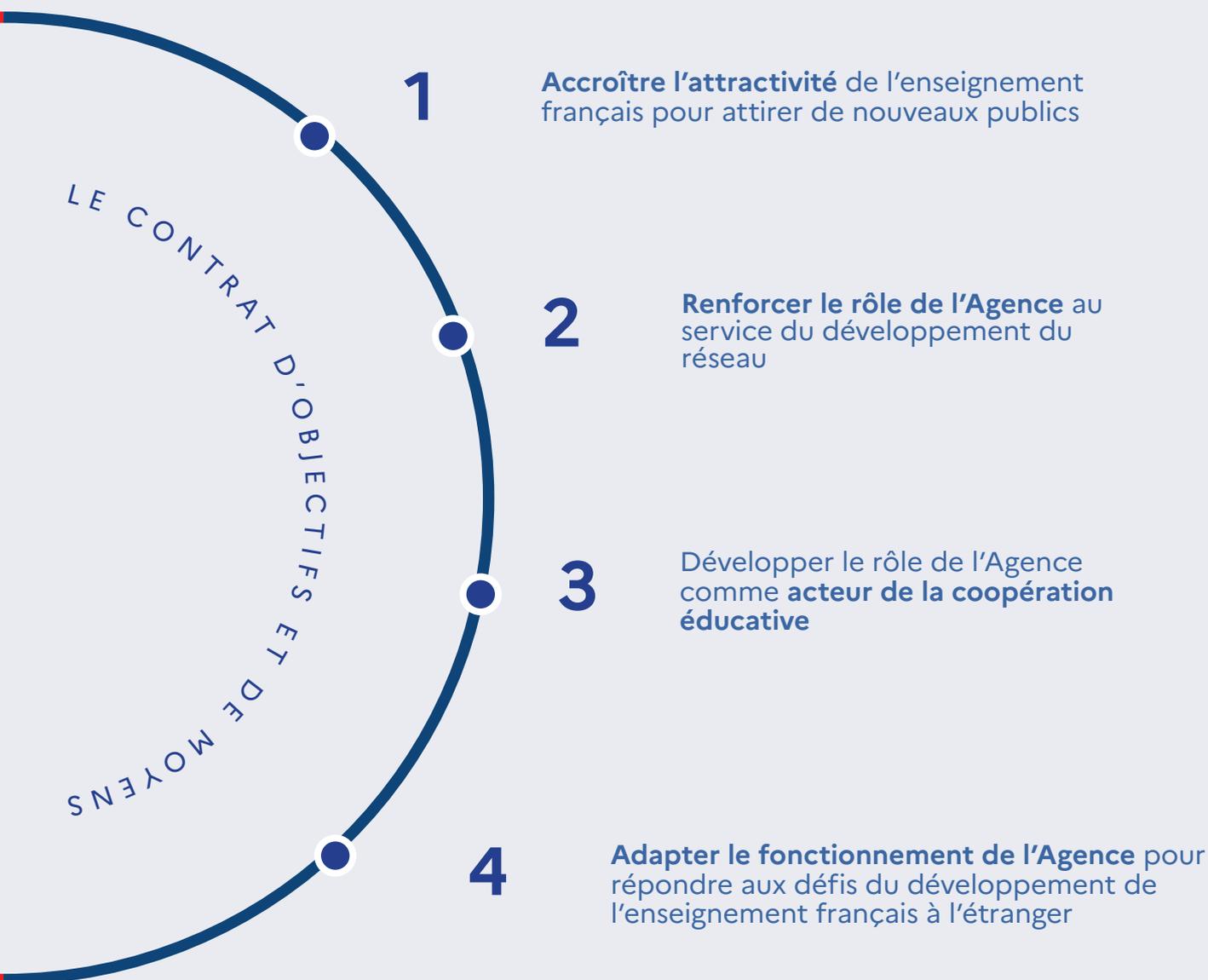
Le plan de développement...

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté le 3 octobre 2019 par les ministres de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et par le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, s'articule autour de quatre axes stratégiques :



...et le contrat d'objectifs et de moyens

Il est décliné dans le contrat d'objectifs et de moyens 2021-2023 de l'AEFE (COM), lequel, tout en prenant en compte les conséquences de la crise sanitaire, intègre les orientations fixées par le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger et les décline en quatre objectifs stratégiques majeurs :



ZOOM SUR

Les consultations sur l'enseignement français à l'étranger pilotées par le MEAE

Au printemps 2022, ont été lancées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) les consultations sur l'enseignement français à l'étranger (l'EFE).

Tous les acteurs du réseau ont été invités à participer à un questionnaire sur l'EFE, qui a obtenu 18 000 réponses (élèves, familles, personnels et autres). Les consultations se sont poursuivies sous la forme de groupes de travail (10 ateliers) qui ont associé 150 acteurs de l'écosystème autour de :

- l'homologation, socle du modèle pédagogique et de la cohésion de l'EFE ;
- les moyens de l'accompagnement du réseau ;
- l'appartenance au réseau, l'attractivité et la valorisation des atouts de l'EFE.

Ces consultations ont été clôturées le 3 juillet 2023 dans le cadre d'un conseil d'orientation interministériel de l'EFE, par une restitution des travaux tout d'abord, suivie d'une présentation de la feuille de route 2023-2026 du développement par Olivier Brochet, alors directeur général de l'Agence, et enfin par l'intervention de Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et Pap N'Diaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

La position centrale de l'opérateur public, qui s'est transformé pour assurer son rôle de développeur et d'accompagnateur de la croissance, a été confirmée par la ministre.

La ministre a mis en avant plusieurs axes prioritaires :

- Réaffirmation d'un engagement politique fort en faveur du plan de développement de l'EFE et annonce d'un travail d'identification de zones géographiques prioritaires : onze pays cibles seront les laboratoires d'un plan d'action de soutien renforcé.
Les pays : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal.
- Au-delà de ces pays cibles, des zones d'effort seront identifiées avec une priorité d'affectation des moyens, notamment humains ;

- Amélioration du fonctionnement en réseau, animé par l'AEFE, notamment en matière de formation, avec les instituts régionaux de formation (IRF), et en sollicitant un effort de clarification à mener sur les services rendus ;
- Un soutien dans l'accès aux ressources humaines avec une coordination du système des détachements des personnels titulaires avec le MENJ ;
- Immobilier : réduction du délai d'octroi de la garantie de l'État et pour les EGD maintien des AFT jusqu'en 2026 ;

- Le renforcement de l'attractivité, reposant sur la qualité.

Pour l'Agence, une feuille de route 2023-2026 a été présentée pour un développement qualitatif et pérenne de l'EFE avec plusieurs axes majeurs :

- Le renforcement de l'attractivité de l'offre éducative EFE (identité et notoriété) ;
- La mobilisation des acteurs de terrain avec des objectifs partagés ;
- Le développement d'un vivier de professionnels formés (recrutement, formation, plateforme RH pour aider au

recrutement, accompagnement des personnels de direction, des organismes gestionnaires) ;

- La garantie qualité et sa visibilité pour les familles (valorisation de l'homologation, la mesure de la qualité de service) ;
- Et l'adaptation de l'opérateur au pilotage de ce réseau en pleine évolution/mutation (organisation, offre de service, outils et interfaces avec les établissements).





L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

L'innovation pédagogique au service du développement du réseau

L'AEFE est guidée par le Cap 2030 et l'objectif de doublement des effectifs scolarisés dans le réseau fixé par le président de la République le 20 mars 2018, rappelés par Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères :

« Les objectifs du plan de développement présenté par Jean-Yves Le Drian en 2019 sont clairs. Ils sont toujours d'actualité : doubler le nombre des élèves scolarisés dans le réseau. »

Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, 21 juillet 2022

Afin de parvenir à cet objectif, l'AEFE s'appuie sur la pédagogie bienveillante, innovante et basée sur des valeurs fortes d'ouverture à l'autre. Ce sont des atouts essentiels de l'enseignement français à l'étranger, à mettre en avant dans le cadre concurrentiel de l'éducation internationale.

L'enseignement d'excellence

pour tous les élèves
du réseau

Le développement quantitatif et qualitatif de la scolarisation en école maternelle : un objectif durablement réaffirmé

Le rapport d'activité 2021-2022 faisait mention du déploiement d'une « action pédagogique et éducative lisible, attractive, conforme à l'esprit de notre école maternelle française, mais capable d'en adapter la lettre par la prise en compte des spécificités locales ». Le cap n'a pas varié cette année.

L'offre éducative des lycées français à l'étranger se différencie des autres, en particulier par son école maternelle française qui apporte une réelle plus-value pour les élèves. Cela requiert un effort constant de développement professionnel de tous les personnels concernés. Prochainement, cet investissement fort dans l'accompagnement et la formation pourra être objectivé par une analyse longitudinale dédiée.



L'école maternelle a ses domaines d'apprentissages et ses programmes spécifiques. Les derniers textes du MENJ du 10 janvier 2023, avec la focale mise sur les apprentissages fondamentaux en mathématiques et en français sont d'ailleurs un appui pour singulariser notre maternelle. Ils permettent aussi de l'inscrire dans une continuité raisonnée et outillée avec le cycle 2 : le cycle 1 fournit les bases d'une structuration des acquis en CP, dont les « évaluations repères » en début et en cours d'année cherchent précisément à rendre compte.

Les inspecteurs du 1^{er} degré en résidence à l'étranger ont travaillé cette liaison grande section/CP, et s'emploieront à la renforcer dans les années à venir, de la même façon que les autres enseignements en particulier la langue française et l'éveil et l'immersion linguistique, indispensable à une politique pluri-lingue à partir de l'enseignement élémentaire.

Plus que jamais, au moment où l'Agence mobilise toutes ses forces dans le Cap 2030, la promotion de l'école maternelle est un levier essentiel. Son activation passe par un fort accompagnement des personnels, une alliance éducative avec les familles plus resserrée qu'ailleurs, des choix d'équipements, de matériels, d'espaces dont l'adaptation à la petite enfance doit, par l'association de toutes les expertises locales et centrales, être mûrement réfléchi.

L'éducation plurilingue et l'accueil des élèves allophones

L'Agence met en œuvre une politique plurilingue volontariste reposant sur l'enseignement en français, l'apprentissage d'une langue du pays hôte, ainsi que d'autres langues vivantes, de la maternelle à la terminale. Cette démarche s'inscrit ainsi dans la stratégie internationale de la France pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le président de la République le 20 mars 2018.

Le message est clair : dans un lycée international français, les enfants parlent et maîtrisent au moins le français, l'anglais, et une langue du pays hôte. L'offre linguistique des établissements est un élément majeur de leur attractivité, avec l'objectif de former des élèves plurilingues, ouverts à la diversité culturelle et pouvant accéder aux meilleures études supérieures partout dans le monde. Plus de 80 langues sont enseignées dans le réseau. Cette offre est unique au monde et est un véritable atout face aux concurrent internationaux.



Les parcours de langue dans le réseau



L'AEFE soutient et accompagne les établissements dans le développement de l'offre linguistique en proposant plusieurs dispositifs adaptés à tous les âges et à tous les niveaux. Ils intègrent la dimension culturelle de chacune des langues.

- Parcours adapté et renforcé en langue étrangère (PARLE) : du CP à la 3^e. Parcours conçus par l'AEFE en 2018 offrant aux élèves un enseignement de langue et en langue renforcé. Ils ouvrent les portes de dispositifs existant au lycée (voir rapport d'activité AEFE 2021-2022).
- DNL hors SELO : lycée. Enseignement en langue par le biais de disciplines non linguistiques. Une partie de l'enseignement est effectué dans la langue de la section. Obtention d'une indication « DNL hors SELO » sur le diplôme du baccalauréat.
- Sections européennes ou de langue orientale (SELO) : lycée. Enseignement complémentaire de langue associé à de l'enseignement en langue, par le biais de DNL (disciplines non linguistiques enseignées en langue vivante). Permettent aux candidats au baccalauréat de se présenter à une évaluation spécifique en vue d'obtenir la mention « section européenne » ou « section de langue orientale ».
- Parcours sections internationales (SI) et baccalauréat français international (BFI) : de l'élémentaire à la terminale. Il s'agit de parcours d'excellence complets et diplômants. À la rentrée 2023, on compte 203 sections internationales et 101 parcours menant au BFI, soit 304 sections au sein du réseau.



Les sections internationales dans le réseau représentent 1/3 des sections internationales, France et étranger réunis

L'Agence encourage le développement de ces sections, en particulier au lycée dans l'optique de l'obtention du baccalauréat français international (BFI), dispositif linguistique phare.

QUELQUES CHIFFRES

140

établissements et

59

pays du réseau ;

95

lycées proposent le parcours menant au BFI ;

101

parcours menant au BFI : 33,2 % du nombre total de SI se situent au niveau lycée ;

Le nombre de SI a plus que doublé en cinq ans (x 2,2)

Les

171

sections internationales anglophones représentent 56,3 % des SI du réseau ;

82

sections internationales en arabe : elles représentent 27 % des sections, c'est la deuxième langue étudiée dans le réseau ;

15

langues de section : allemandes, américaines, arabes, australiennes, brésiliennes, britanniques, chinoises, espagnoles, italiennes, japonaises, néerlandaise, polonaises, portugaises, russes, suédoises.

Évolution du nombre des sections internationales (SI) dans le réseau (2018-2023)

Année	Total	Élémentaire	Collège	Lycée	Nb pays	Nb Éts	Langues
2018	138	31	51	56	33	74	9
2020	208	64	75	69	49	102	13
2022	270	91	100	79	56	131	14
2023	304	96	107	101	59	140	15

Le baccalauréat français international (BFI) : un atout pour les élèves du réseau

Le parcours menant au BFI accueille les élèves de sections internationales comme les élèves ayant suivi les différents parcours linguistiques proposés par l'AEFE (PARLE, ELCE, SELO ou DNL hors SELO).

Le BFI se décline en version bilingue, trilingue ou quadrilingue. Il s'inscrit donc pleinement dans la politique des langues de l'AEFE qui vise à développer et à valoriser les compétences plurilingues et pluriculturelles des élèves.

En avril 2023 a eu lieu à Paris un séminaire BFI qui a réuni plus de 40 chefs d'établissements du réseau, autour de l'IGESR, la DREIC, la DGM et la DEOF. Une réflexion sur la mise en place de parcours BFI et des ateliers pratiques ont été proposés, ce qui a encouragé les établissements à déposer un dossier de demande d'ouverture de parcours pour la rentrée 2024.

Un séminaire BFI ciblé sur la zone ibérique a eu lieu le mois suivant à Barcelone, avec des temps d'information et des tables rondes qui ont dynamisé la mise en place de parcours dès l'élémentaire.

Le Mai des langues : le plurilinguisme à l'honneur

Le Mai des langues est devenu un rendez-vous incontournable du réseau, ce réseau au sein duquel le français est la langue commune, et qui fait place aux langues du pays hôte et à l'éducation plurilingue. Cet événement donne à voir les travaux de grande qualité des élèves et des équipes.

La thématique de l'édition 2023 était « Nos langues et nos cultures s'exposent, des images au-delà des clichés ».

Trois catégories ont été proposées :

- patrimoine culturel matériel ;
- patrimoine culturel immatériel ;
- patrimoine culturel naturel.

Un support numérique commun a été mis à disposition des établissements par l'équipe coordinatrice de l'AEFE, constituée de huit enseignants formateurs et inspecteurs pédagogiques. L'ensemble révèle les compétences linguistiques avec leur ancrage culturel, sans oublier la créativité des élèves en plus de certaines belles compétences techniques.

LE MAI DES LANGUES EN CHIFFRES

700

productions d'élèves, issues de

42

établissements dans

27

pays, représentant la quasi-totalité des 16 zones du réseau de l'AEFE, ont été publiées sur ce support, en plus de

10

langues.

Les « coups de cœurs » de l'équipe coordinatrice est à retrouver sur le musée virtuel du Mai des langues 2023.



L'enseignement de la langue arabe, une priorité de la politique plurilingue de l'AEFE

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a pour objectif le développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement de l'arabe dans le réseau, une langue de culture, de civilisation, et une langue d'avenir, en particulier dans les pays non arabophones.

L'enseignement de l'arabe langue vivante et l'enseignement de la langue arabe approfondie peuvent être intégrés dès les plus petites classes et tout au long de la scolarité dans les dispositifs de langue existants.

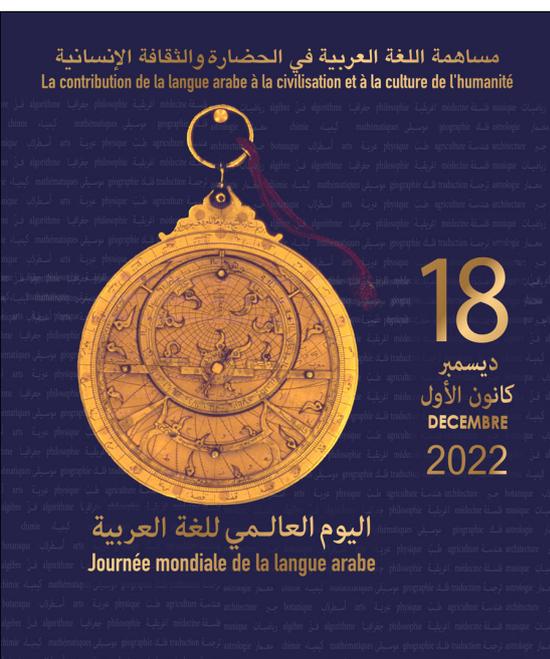
L'arabe est aujourd'hui la 2^e langue enseignée dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger. La création des sections internationales arabes est en plein essor, avec 82 sections internationales (SI), en deuxième position après les SI anglophones.

Les premières « Assises de l'enseignement de la langue arabe dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger » ont été organisées à Rabat les 11 et 12 mai 2023 par l'AEFE avec le soutien du MEAE et avec l'ambassade de France au Maroc. Elles ont réuni 150 participants (chefs d'établissements, formateurs, enseignants, experts), qui ont dressé un état des lieux et des perspectives pour l'enseignement de cette langue dans le réseau d'enseignement français à l'étranger. Dix-huit pays étaient représentés, avec une place significative pour le réseau Maroc qui accueillait ces Assises. Outre le Maroc étaient représentés Algérie, Autriche, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, France, Jérusalem, Jordanie, Koweït, Liban, Mauritanie, Qatar, Oman, Royaume-Uni, Tunisie.

La première journée s'est déroulée sous la coupole de l'Académie du Royaume du Maroc et a été ouverte par son Secrétaire perpétuel, M. Lahjomri. En arabe, il a souligné tout son intérêt pour la qualité de l'enseignement de la langue arabe et rappelé l'importance que le baccalauréat français international (BFI) doit représenter comme horizon de travail pour tous. Son discours a été suivi d'interventions, notamment du MEN local, du MEAE, du MENJ et de l'AEFE. Les tables rondes de la journée ont porté sur l'accompagnement et la formation des professeurs et sur l'attractivité du parcours en langue arabe pour les élèves (parcours postbac, insertion professionnelle).

La deuxième journée s'est déroulée au lycée Descartes. Les invités ont participé à des ateliers pédagogiques dont les propositions serviront à déterminer les actions à venir pour mise en œuvre de la feuille de route pour l'enseignement de la langue arabe.

Au cœur de ses Assises, le Centre d'études arabes de l'AEFE (CEA) à Rabat, a présenté ses travaux, et son ambition de devenir un pivot des actions à conduire pour le renforcement de l'enseignement de l'arabe dans notre réseau, au-delà même du Maroc. Le partenariat avec l'Institut du monde arabe (IMA), via les certifications, a été présenté à l'ensemble des participants qui a également pu visiter l'exposition délocalisée de l'IMA « Modernités arabes » au musée d'arts contemporains Mohammed VI.



L'accueil des élèves allophones, une priorité pour les établissements

Avec l'objectif de doublement des effectifs dans le réseau à l'horizon 2030, l'Agence et les établissements du réseau travaillent à assurer le meilleur accueil possible aux enfants dits « allophones » (qui ne maîtrisent pas la langue française à l'inscription) dès la maternelle mais aussi dans les classes supérieures et en cycle secondaire avec une attention particulière portée à leur apprentissage et leur maîtrise rapide du français. Les valeurs portées par l'école française, la qualité des enseignements et des parcours plurilingues et multiculturels sont aussi mis en avant. Ces élèves sont accompagnés via du soutien, tutorat, modalités d'enseignement du français langue de scolarisation (FLS) ou du français langue seconde (FLSCO).

La poursuite de la promotion et de la mise en œuvre d'une école pour tous et toutes

L'Agence, avec l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP), vise à améliorer sans cesse la capacité des établissements à accueillir tous les enfants. Pour cela, elle aide les établissements à identifier et comprendre les besoins des élèves pour y répondre collectivement de la façon la plus appropriée et pertinente possible.

En 2022-2023, les travaux menés :

- L'approfondissement du cadrage de l'activité des AESH décrite dans un livret d'accueil numérique. Il permet d'inventorier et de classer l'ensemble des documents contractuels qui régissent l'activité en établissement.
- La coopération avec la direction des Français de l'étranger (DFAE) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour la réalisation d'un futur document à destination des MDPH présentant la spécificité des besoins des ressortissants français. Il s'agit d'œuvrer de concert avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), en s'appuyant sur son rôle de prescripteur auprès des MDPH.
- La clarification du circuit de financement par l'Agence, des AESH recrutés et rémunérés par les familles de nationalité française ou binationales.
- L'accueil d'une 2^{de} promotion de 25 stagiaires au « DU EI EFE » (diplôme universitaire école inclusive dans les établissements d'enseignement français à l'étranger proposé avec l'INSEI, ex INSHEA). Ce DU rencontre un franc succès, les candidatures ayant excédé de près de cinq fois le nombre de places disponibles. Une enquête réalisée auprès de la première cohorte montre la satisfaction des participants, à la fois pour les apports théoriques et pratiques de cette formation. Le taux de réussite de 100 % témoigne aussi de la motivation et de l'intérêt des étudiants. À leur retour dans l'établissement enfin, ils endossent un rôle de référent école inclusive et se trouvent engagés dans un dispositif de formation/action sur le terrain.



- L'accueil de la 2^{de} promotion du Master MEEF « Éducation et pratiques inclusives » suivi par une dizaine de personnes, dans le cadre d'une convention associant l'Agence et l'Université de Lorraine. Autre formation diplômante installée dans la durée, elle propose un débouché solide aux personnels désireux d'entreprendre un travail de réflexion au long cours.
- Le lancement de la production d'un parcours école inclusive EFE par trois partenaires :
 - L'AEFE qui mobilise près d'une trentaine de formateurs 1^{er} et 2^d degré sur chacun des 12 modules de cette formation M@gistère de 25 heures ;
 - Le réseau Canopé, sollicité pour son savoir-faire éprouvé en matière d'éditorialisation ;
 - L'INSEI, requis pour son expertise sur le sujet en qualité de centre de formation et de ressources comme en raison de son statut universitaire.

La livraison de ce parcours certifiant est prévue pour le printemps 2024. Il sera dans un premier temps expérimenté par des formateurs volontaires du réseau avant d'être mis à la disposition des personnels enseignants plus particulièrement, sans le fermer aux autres acteurs des communautés scolaires.

- La refonte de l'enquête EBEP de rentrée, plus centrée sur des indicateurs à la fois qualitatifs et quantitatifs d'inclusion, dont les premiers résultats sont attendus à la rentrée 2023. Il en est escompté une vision globale plus documentée au service du pilotage de l'Agence comme de sa communication externe.

Même s'il n'est pas question de nier les difficultés de mise en œuvre d'une véritable école pour tous et toutes, l'AEFE continue à s'inspirer des exigences et des valeurs qu'elle porte, et dont l'homologation des établissements doit rendre compte. Principe éducatif fort de notre service public d'éducation, il doit continuer dans le réseau de l'EFE et dans la durée à ajuster ses modalités de déploiement.



Zoom vidéo « Engagées, engagés » à Jakarta

Les deux personnels de l'Agence en charge du projet vidéo « Engagées, engagés » (voir interpage communication pour plus d'informations) ont tourné un épisode au Life School-Lycée français de Jakarta (Indonésie) sur l'inclusion scolaire. À retrouver sur la page YouTube de l'AEFE !



Numérique éducatif et innovations pédagogiques

Le développement de l'usage du numérique éducatif et la promotion de pratiques pédagogiques innovantes existant dans le réseau sont un des axes fixés par la note d'orientation stratégique de la formation continue des personnels du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger pour la période 2022-2025, diffusée à l'automne 2021. Ainsi, la consolidation des compétences de tous les acteurs de la formation doit permettre de répondre aux besoins d'adaptation des établissements du réseau et à l'accroissement de leur attractivité.

La ressource numérique au service des personnels du réseau et au bénéfice de la pédagogie



La « ressource numérique » est un espace virtuel qui essaime, au sein du réseau des formateurs de l'AEFE, des outils numériques à forte plus-value pédagogique et en pleine conformité avec le RGPD (règlement général de protection des données). La ressource met en lumière le savoir-faire de l'AEFE pour « butiner » et éprouver les innovations en la matière, en établissant des partenariats durables avec les meilleures entreprises de la Ed-tech européenne. La ressource est aussi un lieu de mutualisation de l'utilisation de ces outils dans des scénarios de formation contextualisés aux besoins du réseau, au bénéfice des personnels formés et *in fine* aux élèves.

Coup de projecteur : de nouveaux outils numériques pour renforcer l'équipement des formateurs et formatrices



Après avoir équipé les formateurs du réseau d'outils numériques pour mieux collaborer et interagir avec les apprenants, en présentiel comme en distanciel, de nouveaux outils viennent renforcer cet équipement afin de couvrir tous les cas d'usages.

Ainsi, pour réaliser des présentations créatives, ludiques et engageantes, l'outil Genially a été contracté avec un plan premium permettant la mutualisation et la collaboration des présentations créées.

Usage \ Outil	beekast	miro	genially	Modulo (En cours d'acquisition)
Présenter	✓	✓	✓	✓
Interagir	✓	✓	✓	✗
Collaborer	✓	✓	✓	✓
Scénariser	✗	✗	✗	✓
Évaluer	✓	✓	✗	✗

- ✓ Outil recommandé pour cet usage
- ✓ Outil possible pour cet usage
- ✗ Outil ne permettant pas cet usage

Outils de la ressource numérique de l'AEFE

Zoom sur Genially

Nombre d'utilisateurs avec le domaine @aefe.fr : 375
 Nombre de membres actifs du plan premium AEFE : 220
 Proportion d'utilisateurs sous plan premium AEFE / plan Free : 59 %
 Nombre de créations **Genially** par les utilisateurs AEFE : 1823
 Moyenne de créations **Genially** par les utilisateurs AEFE : 5 créations

L'éducation à la citoyenneté et l'engagement des élèves, le cœur du projet éducatif

Les élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger sont les adultes de demain. Au sein de ces établissements, l'Agence et les personnels ont à cœur de former des élèves ouverts sur le monde et engagés en faveur des biens communs, dans la lignée des Objectifs de développement durable de l'ONU. Cela passe par l'éducation à la citoyenneté et à l'engagement de tous les élèves.

Une politique sportive ambitieuse pour tous les élèves du réseau

L'éducation par le sport est au cœur de la pédagogie de l'AEFE et des établissements du réseau, car la pratique sportive est reconnue pour être essentielle pour les enfants. Elle améliore leur condition physique et psychologique, et donc leur bien-être, elle les prépare aussi à participer à des événements sportifs et à devenir des citoyens responsables, engagés et solidaires grâce aux valeurs diffusées par le sport telles que le respect d'autrui ou l'esprit d'équipe. Il y existe une dynamique très forte en la matière au sein du réseau, avec une attention à la parité fille/garçon.

Plusieurs structures, dispositifs et événements s'inscrivent dans cette dynamique :

Les structures :

- L'association sportive (AS) : à finalité ludique, plaisir ou compétition, formation à différents rôles sociaux, plus-value dans le parcours de l'élève.
- Les sections sportives scolaires (SSS) : mener de front son double projet sportif et scolaire (+ 3 h de sport par semaine) en collège et ou lycée.
- Les sections d'excellence sportives (SES) : projet sportif de l'élève qui tend vers le sport de haut niveau. 8 à 10 h de sport hebdomadaire, aménagement de la scolarité possible, internat souhaité (une seule à Maurice au lycée des Mascareignes).
- Les ligues sportives AEFE/UNSS : regroupement des AS d'établissement autour d'un projet de ligue fédérateur.

Les dispositifs :

- L'enseignement optionnel : + 3 h hebdomadaires en lycée pour les élèves qui souhaitent enrichir leur expérience de l'EPS et réfléchir sur leur pratique et sur les activités physiques et sportives.

- L'enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et cultures sportives » : + 4 h en première et + 6 h en terminale pour les élèves ayant un projet d'orientation personnel ou professionnel en lien avec la pratique physique et la culture sportive.
- 30' APQ : dispositif proposant une activité physique aux enfants du 1^{er} degré. Généralisation à toutes les écoles.
- Convention ou partenariat avec les fédérations sportives ou clubs pour mettre en place des projets sportifs.
- Label « Génération 2024 » : campagne de labellisation via la plateforme « démarches simplifiées ».

Les événements :

- La Journée nationale du sport scolaire (JNSS) : le 21 septembre, elle offre l'occasion de valoriser les associations sportives. Thème 2022 : inclusion et reprise de l'activité physique.
- La Semaine olympique et paralympique (SOP) : du 3 au 8 avril, elle a pour thème l'inclusion et la mise en place d'activités physiques dans le quotidien des élèves.
- La Journée olympique et paralympique (JOP) : 23 juin.
- Les activités pédagogiques zone (APZ) : manifestation(s) fédératrice(s) au niveau d'une zone du réseau.
- Les Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ) : regroupement mondial à caractère sportif et culturel (sport, culture, patrimoine partagé événement conçu par et pour les jeunes).

La labellisation « Génération 2024 », dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024

Le label « Génération 2024 » proposé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques encourage les établissements à mettre en place des passerelles avec le mouvement sportif afin de développer la pratique physique et sportive des jeunes.

Il reconnaît l'engagement des établissements à développer une pratique du sport scolaire au service des valeurs de la République et des principes de l'égalité, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'éco-citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

En 2023, 105 établissements français à l'étranger des 16 zones ont obtenu le label. Ils prennent part à ce projet et proposent des actions autour des valeurs de l'olympisme. Cela témoigne de leur volonté d'offrir aux élèves la possibilité de mener un triple projet sportif, scolaire et citoyen.



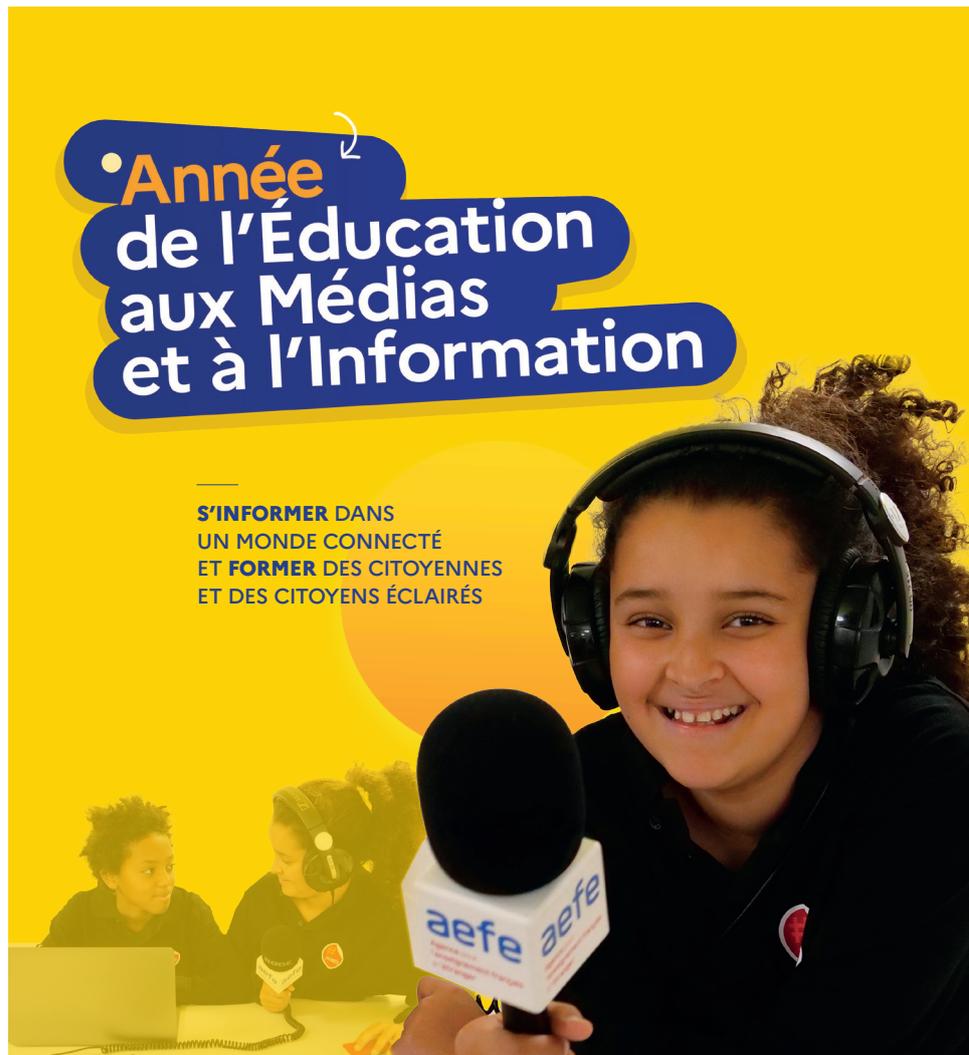
L'éducation aux médias et à l'information avec l'« année de l'EMI » en 2022-2023

L'AEFE s'est emparée pleinement de ce sujet essentiel, en impulsant une nouvelle dynamique aux pratiques pédagogiques et aux projets « EMI » (éducation aux médias et à l'information) dans les établissements, du premier au second degré. Des dispositifs tels que les webradios, les médias scolaires, les Jeunes reporters internationaux (JRI), se sont diffusés et développés dans une large partie du réseau, permettant aux élèves de se confronter aux enjeux de l'information. Des initiatives remarquables sont mises en œuvre, prenant en compte des problématiques actuelles, notamment le décryptage de l'information.

L'année de l'EMI a permis d'impulser de nouveaux projets mondiaux comme le Grand

direct, qui se déploie durant la Semaine des lycées français du monde (SLFM) et pendant la semaine de la presse et des médias à l'école : des webradios des établissements du réseau se succèdent sur la chaîne Twitch de l'AEFE, d'Est en Ouest, durant toute la journée. Elle a aussi permis d'inviter les établissements à développer l'éducation aux médias, et d'enrichir les projets locaux avec plusieurs partenariats (TV5 Monde, France Médias Monde, etc.).

Pour les personnels, des formations sont proposées dans le cadre du plan régional de formation, dans chaque zone.



Focus sur les référents EDD

Pour accompagner les établissements dans l'éducation au développement durable, l'AEFE s'appuie sur des référents EDD. En lien avec les formateurs EDD, les IEN et IA-IPR, ils coordonnent les actions menées en zone, participent à la formation des enseignants, l'accompagnement des établissements et à l'animation des groupes d'éco-délégués. Ils contribuent ainsi à créer une communauté de pratiques. Ils rendent compte régulièrement au coordonnateur EDD de l'AEFE, lui-même en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de l'inspection générale de l'enseignement du sport et de la recherche (IGESR) de l'Éducation nationale.

L'éducation au développement durable

L'AEFE a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie sur l'ensemble des zones géographiques du réseau d'enseignement français à l'étranger pour accompagner les établissements dans la démarche de développement durable.

C'est pourquoi elle s'engage dans une politique d'accompagnement et de formation des personnels, en lien avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Une trentaine d'enseignants formateurs du 1er et du 2d degré se forment sur les enjeux de l'EDD en lien avec la DGESCO, l'IGESR du MENJ. Ils bénéficient aussi de l'expertise d'organismes partenaires à rayonnement international : l'Agence française de développement (AFD), l'Institut de recherche et développement (IRD), l'Office For Climate Education (OCE), la fondation TARA OCÉAN.

Depuis trois ans, l'AEFE a accompagné plus d'une centaine d'établissements dans la mise en œuvre de la démarche de développement durable : sensibilisation à l'EDD, conseils sur l'animation des éco-délégués, aide à la mise en œuvre de projets de développement durable (méthodologie), formation des personnels.



Focus sur le label EFE3D

Le label EFE3D « Établissement français à l'étranger en démarche de développement durable » créé en 2020 valorise et incite les établissements et les zones à entrer dans une démarche d'EDD., notamment en développant des partenariats avec des acteurs locaux.

208

ÉTABLISSEMENTS ONT
ÉTÉ LABELLISÉS EN TROIS
ANS, SOIT PRÈS DE 40%
DES ÉTABLISSEMENTS DU
RÉSEAU.



L'égalité filles-garçons au cœur du projet pédagogique de l'AEFE

L'éducation est un levier essentiel de construction d'une société plus égalitaire. Partant de ce constat, l'AEFE déploie une politique éducative permettant aux élèves de questionner, dès le plus jeune âge, les stéréotypes de genre qui les entourent. Les établissements du réseau sont incités à aborder la thématique de l'égalité filles-garçons de façon transversale : en favorisant le travail collaboratif mixte et une répartition équilibrée de la parole ; en étant attentifs aux jouets, manuels et supports pédagogiques mis à disposition ou encore en s'interrogeant sur l'utilisation de l'espace et l'aménagement des cours de récréation.

Zoom sur la promotion de la mixité dans le sport

Les cours d'éducation physique et sportive sont assurés de façon mixte, et filles comme garçons sont encouragés à participer aux événements sportifs organisés dans le réseau. À titre d'exemple, dans le cadre des Jeux internationaux de la jeunesse (JIJ), l'ensemble des équipes sont composées de trois filles et de trois garçons.

De nombreuses actions sont menées afin de réduire l'impact des stéréotypes sur l'orientation des élèves. C'est notamment le sens du partenariat noué en 2017 entre l'AEFE et l'association « Elles bougent ! » pour la promotion des métiers scientifiques et techniques auprès des jeunes filles, souvent peu représentées dans ces filières.

Enfin, l'engagement des élèves sur cette thématique est encouragé : clubs égalité, pièces de théâtre, débats, concours de plaidoirie, création de podcasts et de vidéos ... les élèves sont au cœur de cette dynamique de promotion de l'égalité filles-garçons dans leurs établissements.



L'élève au cœur du projet

Les valeurs de l'enseignement français à l'étranger

Le réseau d'enseignement français à l'étranger porte les valeurs et les principes de la République française et les transmet aux élèves. Elles sont garantes du vivre-ensemble au sein de l'école. Cet engagement est au cœur de l'homologation des établissements et un marqueur positif de leur identité pour les parents. Ces valeurs, ces principes, notamment la laïcité, doivent y être enseignées, en tenant compte des contextes locaux, en particulier légaux.

La transmission passe par un apprentissage de la liberté de penser à travers des débats ou des situations permettant de distinguer les croyances et les convictions des connaissances scientifiques. Cet enseignement contribue au développement de l'esprit critique par une éducation aux médias et à l'information (ÉMI), il promeut l'égalité entre les différentes identités, plus particulièrement entre les filles et les garçons. Il encourage la fraternité entre les élèves de diverses appartenances à travers des engagements collectifs et des projets communs. Il incite au respect réciproque.

Pour accompagner les établissements du réseau, l'AEFE s'est dotée d'un plan laïcité comportant trois volets :

- une équipe « valeurs de l'enseignement français à l'étranger » : elle est pilotée par l'IA-IPR établissements et vie scolaire (EVS), référent laïcité de l'Agence, et composée de l'IA-IPR d'histoire-géographie, des correspondants laïcité du réseau et de formateurs du premier et du second degré ;
- une stratégie de formation s'appuyant sur trois parcours M@gistère : un parcours d'initiation ouvert à tous les professionnels du réseau et deux parcours à destination des formateurs dans le cadre de la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique d'une part, et de l'enseignement du fait religieux d'autre part. Elle repose également sur des actions de formation ouvertes dans toutes les zones sur les thèmes des valeurs de la République et de la laïcité, de la citoyenneté ou de l'éducation à l'esprit critique ;
- l'engagement des établissements du réseau à travers des initiatives, comme la participation au Prix de la laïcité et à la Journée de la laïcité à l'école.

Les établissements sont invités à encourager leurs équipes à participer à des formations et à promouvoir les valeurs de l'école et de la laïcité dans les enseignements et à l'occasion des projets spécifiques.



Bien-être et climat scolaire

Le climat scolaire, le bien-être des élèves et des personnels, ainsi que leur sécurité et leur épanouissement, sont une priorité au sein des établissements d'enseignement français à l'étranger

L'AEFE, par l'intermédiaire de son IA-IPR établissements et vie scolaire (EVS) est en lien avec tous les établissements du réseau afin de les accompagner.

Au printemps 2023, dans le cadre des consultations sur l'enseignement français à l'étranger menées par le MEAE, tous les acteurs du monde éducatif ont rappelé le caractère central du climat scolaire et ont plaidé pour une pleine intégration du bien-être des élèves et des personnels dans les critères de l'homologation.

Durant l'année 2023 par ailleurs, l'Agence a renforcé ses actions afin de garantir santé, sécurité et bien-être des élèves, qui seront mises en œuvre à la rentrée 2023.

L'excellence académique, une force du réseau

Le dispositif d'aide à l'orientation mis en place par l'AEFE

L'AEFE accompagne chaque élève à toutes les étapes de sa scolarité, parmi lesquelles l'élaboration de son parcours de formation et de son projet d'études supérieures. Les élèves sont aidés par des personnels ressources en information et orientation (PRIO) désignés au sein de chaque établissement.

Le bureau du parcours des élèves et de l'orientation (BPEO) de la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF) accompagne ces personnels aux pratiques éducatives en orientation avec des formations de zone, des webinaires thématiques et la création de ressources numériques.

Chaque zone bénéficie tous les deux ans d'une formation de deux à trois jours sur le thème « accompagner le parcours d'orientation ». En 2022-2023, quatre zones en ont bénéficié : Europe du Nord-Ouest et Scandinavie (ZENOS), Asie-Pacifique (ZAP), Maroc et Amérique latine Sud (AMLASUD). Le BPEO anime également une formation tous les ans pour accompagner les PRIO nouvellement nommés dans leur fonction.

Cette action s'inscrit plus largement dans la mise en œuvre du parcours Avenir, dont l'aboutissement est la réussite au baccalauréat puis l'admission des élèves dans une formation de l'enseignement supérieur.

Les excellents résultats au baccalauréat 2023

20 921 candidats issus des lycées français du monde homologués jusqu'à la terminale, dans les pays du rythme Nord et Sud, étaient inscrits à la session 2023 du baccalauréat. Comme chaque année, les candidats ont eu d'excellents résultats, avec 98,7 % de réussite et

83 % de mentions. Parmi les bacheliers, 28 % de mentions très bien, 29,3 % de mentions bien et 25,7 % de mentions assez bien. Des résultats au-dessus de ceux obtenus en France, qui compte 90,9 % de bacheliers.

La mobilité vers la France, le choix privilégié des bacheliers 2023

L'AEFE, opérateur public du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et outils de sa politique d'influence, encourage les bacheliers et bacheliers à rejoindre l'enseignement supérieur français.

Ainsi, le BPEO sont entièrement engagés auprès des élèves et des chefs d'établissements dans la campagne d'admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup. Cette année à nouveau, la France reste la première destination de poursuite d'études des bacheliers du réseau avec plus de 10 900 élèves ayant fait le choix de la France. En 2023, la proportion de bacheliers candidats sur Parcoursup est en augmentation de 0,5 points, représentant 71,8 % d'entre eux. Les élèves de l'enseignement français à l'étranger bénéficient d'un taux de proposition sur Parcoursup de 96,2 %, au-dessus du taux constaté sur le territoire français (93,5 %).



Bilan Parcoursup 2023

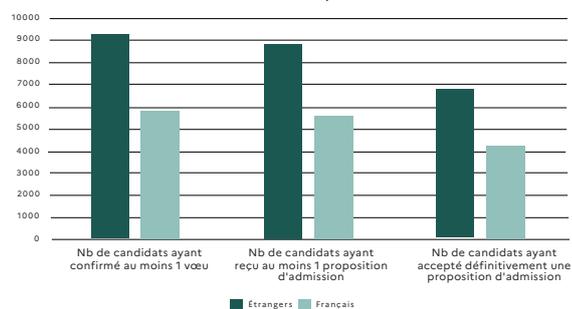
Phase d'inscriptions :

15 015 élèves de terminale ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, soit 71,8 % de l'ensemble des élèves de terminale du rythme Sud (bacheliers de décembre 2022) et du rythme Nord (candidat à la session de juin 2023).

Phase d'admissions :

10 942 candidats, soit 53 % des bacheliers ont accepté une proposition d'admission dans l'enseignement supérieur français, contre 10 451 élèves en 2022, Parmi eux, 39 % sont français. 60 % font le choix d'une université, 11 % d'une école de commerce, 10 % d'une école d'ingénieur et 8 % d'une classe préparatoire aux grandes écoles.

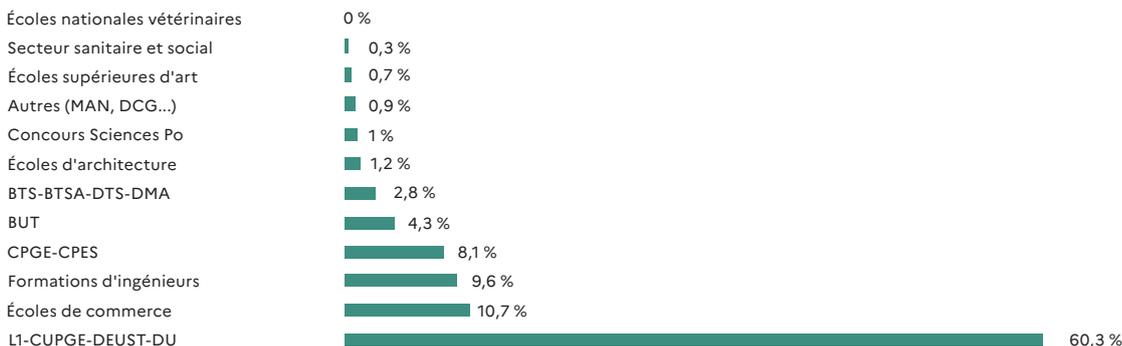
Bilan Parcoursup 2023



LE SAVIEZ-VOUS ?

Du 11 au 15 décembre 2023, l'AEFE organise avec le BPEO et AGORA Monde la quatrième édition Salon virtuel d'orientation dédié aux lycéennes et lycéens du réseau. Ce salon s'inscrit dans la 1^{re} semaine de l'orientation 2023/2024.

Répartition des propositions acceptées sur Parcoursup 2023



L'accès aux meilleures universités étrangères

Les élèves de l'enseignement français à l'étranger font partie des plus mobiles au monde après la fin du lycée. Ainsi, si la majorité des bacheliers rejoint la France dans des filières de renommée internationale, il n'en reste pas moins que 17 % d'entre eux font le choix de poursuivre leurs études dans un pays tiers.

Après la France, le premier pays de destination de ces bacheliers est le Canada, accueillant près de 1 000 élèves, suivi du Royaume-Uni (environ 430 élèves), des États-Unis

(332 élèves) et de la Suisse (326 élèves). Nombre d'entre eux intègrent les établissements et universités les plus prestigieux au monde (Harvard, Cambridge, Utrecht University, Mc Gill, Université Bocconi, etc.).

Compte tenu du développement des doubles diplômes, ils ont ensuite l'opportunité de rejoindre la France pour le cycle Master dans le cadre de partenariats de coopération.

**PLUS DE 850 ÉTUDIANTS
DE 90 NATIONALITÉS
DIFFÉRENTES SONT
SOUTENUS PENDANT
CINQ ANNÉES
D'ÉTUDES EN FRANCE**



Les bourses

France Excellence-Major (FEM)

Dans le cadre de la promotion de l'enseignement supérieur français, le MEAE et l'AEFE ont mis en place le dispositif des bourses France Excellence-Major (ex-BEM) pour encourager les meilleurs élèves étrangers du réseau à rejoindre des établissements d'enseignement supérieur français. Ce dispositif, piloté par l'AEFE, alloue chaque année entre 150 et 200 nouvelles bourses pour un budget annuel de 7,3 millions d'euros.

Plus de 850 étudiants de 90 nationalités différentes sont ainsi soutenus pendant cinq années d'études en France. Ce programme, qui a célébré ses 30 ans en 2022, joue un rôle majeur dans la politique d'attractivité de l'enseignement supérieur français auprès des élèves étrangers et contribue à la diplomatie d'influence de la France.

Le fait de l'année 2023 : on note un fort attrait pour le programme avec 732 candidatures (dont 61 % de candidates) issues de 90 pays et de 193 établissements qui ont été présentées à l'AEFE. La commission de sélection s'est tenue le 26 mai 2023 : 180 lauréats ont été sélectionnés.

Zoom : BEM devient FEM !

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en lien avec l'Agence Campus France, a créé la marque « France Excellence » réunissant différentes bourses, notamment France Excellence Eiffel ou France Excellence Europa.

L'Agence s'est donc pleinement intégrée à cette dynamique : les BEM sont devenues les FEM ! Un travail graphique a été réalisé par le SRE communication en lien avec la DEOF pour créer le nouveau logo FEM, respectant la charte graphique de France Excellence.



Attribution des bourses et accompagnement des lauréats

L'Agence, via le BPEO, assure la campagne de candidature et de sélection des lauréats. Pour la deuxième année consécutive, la commission de sélection, composée de représentants de l'enseignement supérieur français, de l'AEFE et du MEAE, s'est réunie dans un établissement du réseau, cette année au lycée français international de Porto (Portugal).

L'Agence accompagne chaque boursier tout au long de ses études en France : des réunions d'accueil sont organisées chaque année dans plusieurs villes de France, un système de parrainage a été mis en place pour faciliter l'intégration des nouveaux boursiers et, en fin de parcours, une cérémonie de sortie en l'honneur des « 5^e année » est organisée dans un haut lieu de la République.



Cérémonie de sortie du 30 juin 2023

ZOOM SUR

L'égalité filles-garçons/ femmes-hommes !

La politique égalité de l'Agence est pilotée au siège par la référente égalité, qui sera accompagnée à partir du 1^{er} septembre 2023, par une chargée de mission égalité professionnelle. L'année 2022-2023 a été consacrée au renforcement de la mise en œuvre du Plan d'action égalité 2021-2023. Adopté en décembre 2020, en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, ce document constitue la feuille de route de l'Agence en matière d'égalité sur la période 2021-2023.

<p>Axe 1 Égalité salariale</p>	<p>Axe 2 Égalité d'accès et progression des carrières</p>	<p>Axe 3 Équilibre des temps de vie</p>
<p>Axe 4 Culture d'égalité et prévention surveillance et sanction des comportements et agissements sexistes et sexuels au travail</p>	<p>Axe 5 Intégration de l'égalité dans la communication interne et externe de l'Agence</p>	<p>Axe 6 Mise en œuvre, suivi, évaluation et amélioration du plan d'action</p>

Développer l'analyse des données genrées et renforcer la politique RH (axes 1, 2 et 3)

- Intégration de nombreuses données genrées dans le rapport social unique : elles ont fait l'objet d'une analyse en lien avec les organisations syndicales dans le cadre du GT égalité professionnelle.
- Attention portée aux pratiques RH : rédaction des fiches de poste, grilles d'entretien, composition des jurys de recrutement etc.
- Travail mené par certains établissements sur les documents institutionnels afin d'éliminer les stéréotypes de genre : règlement intérieur, convention collective etc.t

Renforcer la sensibilisation et la formation des agents (axe 4)

Afin que l'ensemble des agents s'approprient les objectifs liés à la politique égalité, un accent particulier a été mis en 2022-2023 sur la sensibilisation et la formation :

- Sensibilisation des nouveaux personnels : la référente égalité est intervenue auprès des nouveaux personnels des services centraux, et lors du séminaire des partants.
- Formation des agents du siège par une formatrice spécialisée : équipe de direction, personnels d'encadrement, ou encore personnels RH ont suivi des formations sur la lutte contre les stéréotypes, la prise en compte des inégalités dans les pratiques RH et le management, et le sexisme ordinaire.
- Mise en place d'une « égalithèque » à Paris et à Nantes à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2023 : les agents des services centraux peuvent y emprunter ouvrages, BD, guides et ressources sur la thématique de l'égalité.

Proposer des actions et des événements fédérateurs (axe 5)

- Célébration de la Journée internationale des droits des femmes au siège (intervention de l'AFNOR, témoignages de proviseures du réseau, exposition) et dans le réseau.
- Signature d'un partenariat avec Matilda Éducation : en 2022-2023, 19 établissements du réseau ont participé au concours vidéo « Buzzons contre le sexisme », et 3 ont été récompensés.
- Renouvellement du partenariat avec l'association « Elles Bougent ! » : participation de l'Agence à la commission internationale d'Elles Bougent, participation des établissements du réseau à « Elles Bougent pour l'orientation ! » et à la « Girls On the Move Week ».
- Organisation du 2^e concours d'affiches #AEFEgalité.

QUELQUES INDICATEURS

En 2022,

50 %

des chefs et cheffes de service au siège sont des femmes

Entre 2019 et 2022, le pourcentage de femmes parmi les personnels d'encadrement du réseau est passé de 36.8% à

41,1 %

L'AEFE

S'ENGAGE !

DE L'ÉGALITÉ
FILLES-GARÇONS À

L'ÉGA
LITÉ
PROFESSIONNELLE



Affiche lauréate 2022-2023,
Lycée Guy-Coutand de Santa Cruz de la Sierra, Bolivie

Quelques exemples d'actions menées dans le réseau

Intégration d'objectifs liés à l'égalité filles-garçons et à l'égalité professionnelle dans les projets d'établissement ;

Création de clubs égalité (Mali, Turquie, Algérie etc.) ;

Élaboration de projets avec les postes diplomatiques et les organismes locaux (Liban, Tunisie, Brésil) ;

Traitement de la thématique de l'égalité par le biais de projets pédagogiques transversaux : label EFE3D (Mali, Panama), semaine de la citoyenneté (Italie), CVL interzone (Salvador, Mexique, Colombie), parcours avenir et parcours d'éducation à la santé (Qatar, Costa Rica).

—> Deux épisodes de la web-série « Engagées, engagés » sont dédiés à la mise en œuvre de la thématique de l'égalité : l'un tourné au lycée Paul-Valéry de Meknès (Maroc), le second au Lycée franco-costaricien de San José (Costa Rica).



L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

L'AEFE
S'ENGAGE !

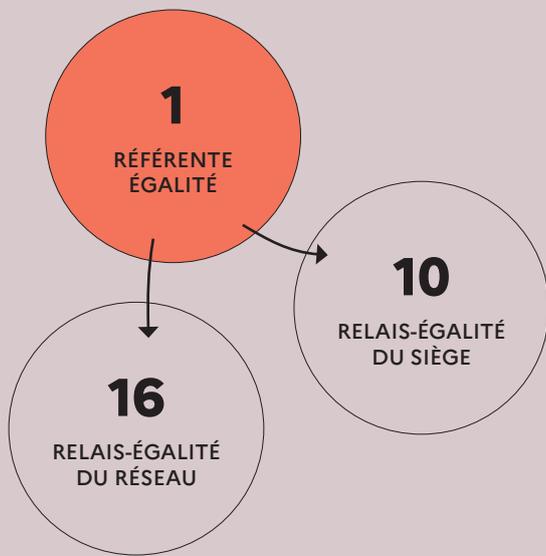


DE L'ÉGALITÉ
FILLES-GARÇONS À

L'ÉGA
LITÉ
PROFESSIONNELLE

Consolider l'articulation entre les services centraux et le réseau (axe 6)

- Intervention de l'équipe égalité lors des séminaires de rentrée : les présentations et les ateliers ont permis de travailler sur des projets d'actions et de feuilles de route avec l'ensemble des personnels de direction.
- Organisation du deuxième séminaire des relais-égalité : le séminaire a réuni les relais-égalité des services centraux et du réseau à Paris pendant deux jours et a permis de dresser un bilan et de dessiner des perspectives concrètes.
- Création d'un espace collaboratif sur l'intranet ORION : espace d'échange, de partage de ressources et de bonnes pratiques, ouvert à tous et à toutes.
- Élaboration d'un livret de présentation de la politique égalité, diffusé lors du séminaire des partants et disponible sur l'intranet ORION.
- Troisième consultation égalité : les réponses des agents du siège et du réseau permettront de travailler sur la rédaction du 2^e plan d'action égalité 2024-2026.



Les relais-égalité des zones

Afin d'assurer un déploiement efficace de la politique de l'Agence, un réseau de 26 « relais-égalité » est mis en place depuis 2020, composé de 10 relais au siège de l'AEFE et de 16 relais dans le réseau, soit un par zone. Elles et ils sont associés à l'élaboration de la politique d'égalité, ils participent au groupe de travail (GT) « égalité professionnelle » avec les organisations syndicales, et au COPIL annuel sur l'égalité présidé par la directrice générale de l'Agence. Depuis 2022, un séminaire annuel des relais-égalité est organisé à Paris. Il leur permet de se former, d'échanger et de travailler collectivement sur des thématiques variées.

Séminaire des relais-égalité 2023, devant le site des archives diplomatiques du MEAE



L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

2

Un dispositif
de formation 2.0
garantissant
la montée en
compétences
et l'innovation :
une véritable
révolution

Les instituts régionaux de formation, le centre névralgique de la formation

Pour progresser sur la voie du Cap 2030, l'AEFE a renforcé son dispositif de formation pour tous les personnels de tous statuts, qu'ils soient personnels de direction, administratifs, professeurs, ou techniciens, et de nationalité française ou d'autres nationalités. Il s'agit de formations à la pédagogie et à la didactique française, aux valeurs françaises et aux spécificités de l'enseignement à l'étranger. Les seize instituts régionaux de formation positionnés dans des établissements sont pleinement opérationnels depuis janvier 2023.

Le 28 février 2022, le président de la République a promulgué la loi n°2022-272 visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à créer les instituts régionaux de formation, une loi à l'initiative de la sénatrice Samantha Cazebonne et votée à l'unanimité du Parlement. Elle est parue au Journal officiel n°50 du 1^{er} mars 2022.

Cette loi désigne l'AEFE comme colonne vertébrale de l'enseignement français à l'étranger en lui attribuant de nouvelles missions, parmi lesquelles la formation des personnels et le conseil aux porteurs de projets pour l'homologation d'établissements. Elle reconnaît le rôle de laboratoire d'innovation pédagogique du réseau d'enseignement français à l'étranger pour l'Éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues. Enfin, elle fait évoluer la gouvernance de l'AEFE pour une meilleure représentation de l'écosystème des établissements dans son conseil d'administration et formalise la création des seize instituts régionaux de formation répartis partout dans le monde.

Lire la loi : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045268755>

L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

- FORMATION
- MUTUALISATION
- DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

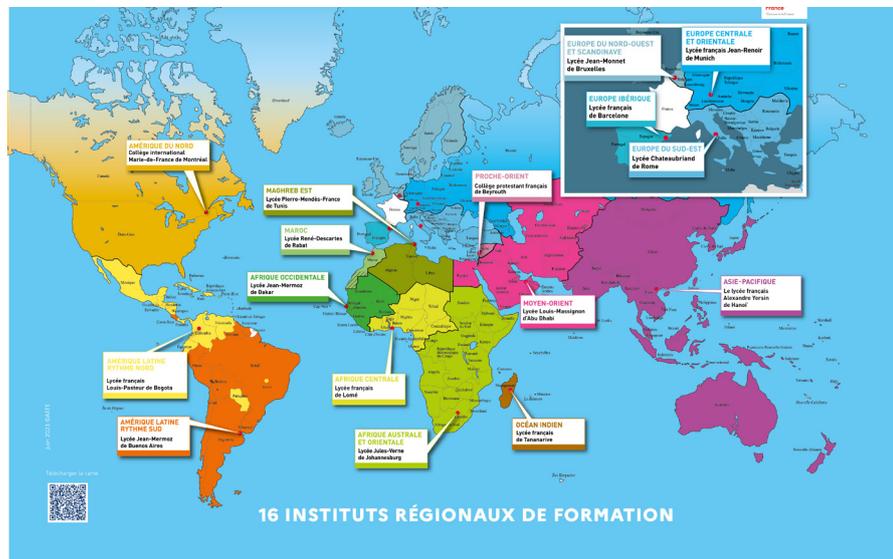
IRF

INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION

16 INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION

- Abu Dhabi
- Barcelone
- Beyrouth
- Bogota
- Bruxelles
- Buenos Aires
- Dakar
- Hanoï
- Johannesburg
- Lomé
- Montréal
- Munich
- Rome
- Tananarive
- Rabat
- Tunis

Les 16 Instituts régionaux de formation



Des IRF : pour qui, pour quoi ?

Les seize instituts régionaux de formation (IRF) créés le 1^{er} janvier 2022 remplacent les anciens établissements mutualisateurs. Ils portent, structurent et coordonnent les dispositifs de formation à destination de tous les personnels qui rejoignent les établissements homologués à programmes français, afin de les intégrer pleinement à une culture professionnelle spécifique. Ils portent aussi toute action mutualisée promouvant le rayonnement et le développement des établissements de chaque zone. Les IRF apportent donc les réponses aux besoins identifiés dans les zones afin de professionnaliser tous les personnels, d'enrichir les pratiques et de soutenir l'innovation pédagogique en lien avec les directions de l'AEFE ; ils structurent et mettent en œuvre un projet de zone triennale. Placés en gestion directe de l'AEFE, leurs budgets sont intégrés au budget de l'AEFE.

Cette évolution majeure, qui s'inscrit dans plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, a pour objectif de renforcer quantitativement et qualitativement la formation au bénéfice des établissements et de leurs personnels. Les plans de formation des établissements sont désormais élaborés dans ce nouveau cadre : à partir des besoins identifiés dans chaque zone et au regard des besoins exprimés par les personnels, par les établissements et par l'Agence.

La note n°1648 précise les nouvelles modalités de déconcentration des moyens des zones et renforce les capacités de pilotage de l'Agence par la création d'un institut régional de formation dans chaque zone. Les IRF bénéficieront d'une gestion déconcentrée des moyens de l'Agence au service de tous les établissements d'une zone, quel que soit leur statut.

Cette note précise le cadre général, les nouvelles modalités de déconcentration des moyens au service des zones, le champ de compétences, la gouvernance avec la création de deux nouvelles instances, le conseil pédagogique et scientifique (CPS) et le conseil des affaires administratives et financières (CAAF)

De nouvelles instances pour une gouvernance plus inclusive

La gouvernance des IRF permet à tous les acteurs de la communauté éducative de siéger dans les nouvelles instances : les personnels de direction quel que soit le statut de l'établissement, les représentants des comités de gestion pour les établissements conventionnés et partenaires, des représentants des parents d'élèves des EGD et des représentants des personnels enseignants et non enseignants.

Le conseil des affaires administratives et financières (CAAF)

En prenant pour référence les objectifs et indicateurs du contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence et les indicateurs du projet de zone, le CAAF détermine et oriente la politique de la zone, il en assure son évaluation et de ce fait son réajustement si besoin. Du point de vue administratif, il élabore et valide le projet de zone et y intègre la partie pédagogique, élaborée par le CPS. Il met en œuvre des actions mutualisées au service des établissements de la zone. Du point de vue financier, il émet un avis sur le projet de budget de l'IRF présenté par l'ordonnateur secondaire, assure le suivi de l'exécution budgétaire des moyens mutualisés et déconcentrés après validation de la commission IRF et du conseil d'administration.

Présidé par le chef de secteur géographique de l'Agence, le CAAF s'articule autour de membres de droit, de membres élus et de membres désignés par le président du CAAF (cf. composition du CAAF, note n°1648 du 17 décembre 2021).

Le conseil pédagogique et scientifique (CPS)

Le CPS élabore la politique de formation de la zone. Il définit les priorités en matière de formation en prise avec les besoins exprimés par les cellules de formation, dans le cadre de la politique de zone et des orientations ministérielles et de l'AEFE. Il analyse les moyens disciplinaires et inter catégoriels liés aux besoins de formation de la zone.

Le CPS :

- élabore la partie pédagogique du projet de zone ;
- élabore le plan régional de formation des personnels ;
- examine les besoins en subventions pour les AP, AP monde, PIO et autres actions ;
- établit le bilan et l'évaluation des actions de formation.

Les conclusions des travaux du CPS sont transmises au CAAF pour examen. Le CPS est présidé par l'IA-IPR référent de la zone, en étroite collaboration avec l'IEN référent de la zone.

ZOOM : le premier bilan des IRF (2022-2023) présenté au conseil d'administration de l'AEFE de juin 2023

Sur le plan financier et administratif, le premier semestre de cette année a été consacré à la création des IRF, à l'ouverture des comptes bancaires dédiés en France et à l'étranger lorsque cela était nécessaire, sous réserve de l'autorisation de la DGFIP ;

- Au transfert des soldes de trésorerie des anciens établissements mutualisateurs au profit des IRF. Sur ce point, la procédure a été plus longue lorsqu'il s'est agi de clore la gestion d'un établissement mutualisateur porté par un établissement conventionné (5 cas sur 16).

- À la mise en place des conventions inter établissements entre l'IRF et chacun des établissements de sa zone de compétence, quel que soit son statut ;

- À la mise en place des différentes délégations nécessaires (président de CAAF, ordonnateurs secondaires et agents comptables secondaires) ;

- À la mise en place du conseil des affaires administratives et financières (CAAF) de l'IRF dans le cadre d'élections pour désigner les représentants des personnels, des APE des EGD et des organismes gestionnaires des établissements conventionnés et partenaires. Un module spécifique a été développé dans ATENA pour assurer ces élections de zone en ligne.

En juin 2023, les premiers CAAF se sont réunis et ont débuté leurs travaux avec l'ensemble des représentants désignés et élus. Les premiers plans régionaux de formation 2023-2024 ont pu être présentés.



IRF

La structuration de la formation au plus près du terrain

LES IRF : le cadre

Avec la création des IRF, l'organisation de la formation des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger entre dans une nouvelle dynamique. Cette stratégie volontariste à l'échelle mondiale illustre et soutient les ambitions nouvelles de l'AEFE dans ce domaine essentiel au maintien de l'excellence et à l'essor du réseau.

L'organisation de la formation de tous les personnels dans le réseau est définie, depuis le 10 janvier 2022, par une note d'orientation stratégique de la formation continue¹. Elle prend référence aux articles L452-1 à L452-5 du code de l'éducation.

Un nouveau schéma directeur de la formation continue des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour la période de 2022 à 2025 est paru dans la circulaire du 11 février 2022. Il réaffirme la nécessaire formation de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs statuts et leurs fonctions. Il s'appuie sur un recueil des besoins individuels et collectifs. Il privilégie les formations menées en proximité qui permettent d'apporter une réponse adaptée aux besoins exprimés par les personnels.

Référence : Bulletin officiel du MENJ n°8 du 24-2-2022

Les formations proposées dans chaque zone constituent les plans régionaux de formation des personnels et répondent :

- aux orientations du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) ;
- aux priorités du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ;
- au contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence ;
- aux projets de zones validés dans les IRF ;
- aux besoins et attentes des personnels des établissements.

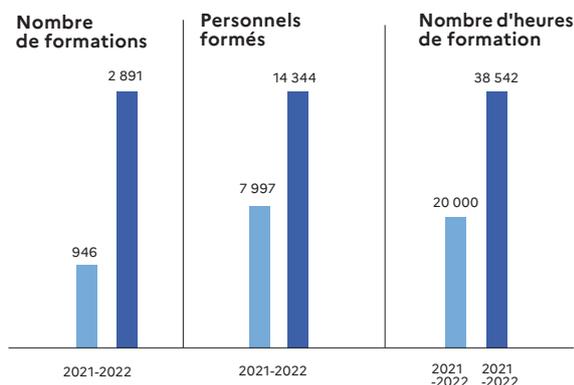
La note d'orientation se focalise explicitement sur les principaux champs de la formation continue et les priorités propres à l'Agence pour la période 2022-2025 :

1. Note FC-EFE n°005 du 10/01/2022

Les trois champs de la formation continue	Les priorités propres à l'Agence
Professionaliser les acteurs : permettre la maîtrise des gestes professionnels indispensables pour exercer dans un établissement homologué.	Accompagner le développement du réseau : former aux spécificités de l'école maternelle pour la valoriser comme un levier d'égalité, d'équité et de réussite, professionnaliser les personnels conformément aux attendus de l'homologation.
Enrichir les pratiques : actualiser, renforcer et adapter sa pratique en fonction des évolutions du référentiel métier, des connaissances et des avancées scientifiques et technologiques.	Accroître l'attractivité de l'enseignement français pour attirer les nouveaux publics : accompagner la mise en place et la valorisation d'une offre éducative plurilingue et interculturelle, former les personnels pour accueillir tous publics.
Innover : pour faire évoluer les pratiques et le référentiel métier dans un contexte d'innovation et d'expérimentation.	Renforcer les capacités d'adaptation des établissements en favorisant des pratiques innovantes : gouvernance des établissements, consolidation des compétences de tous les acteurs de la formation.

En accord avec l'ensemble des axes stratégiques définis ci-dessus par la note d'orientation stratégique de la formation continue, le conseil pédagogique et scientifique de l'IRF est le garant régional d'une offre de formation structurée et ainsi assure la diffusion des orientations pédagogiques de l'AEFE en fonction des besoins exprimés localement par les établissements à travers leur cellule de formation continue.

Évolution des chiffres liés à l'offre de formation entre 2021-2022 et 2022-2023



Les chiffres présentés pour l'année 2021-2022 ne tiennent pas compte des actions de formation établissement qui n'étaient pas gérées par Mage. Aujourd'hui, les actions de formation établissement sont renseignées dans ATENA

Compte-tenu du contexte de développement du réseau, la formation des personnels recrutés localement reste au cœur des préoccupations (cf. La professionnalisation des professeurs) afin qu'ils puissent acquérir les valeurs de la pédagogie à la française.

La loi n°2022-272 du 28 février 2022 élargit les missions de l'AEFE : l'Agence doit contribuer prioritairement à la formation de personnels exerçant ou ayant vocation à exercer dans les établissements français à l'étranger ainsi que de personnels exerçant dans les systèmes éducatifs étrangers au titre de la mission de coopération éducative définie au 2° dans le cadre de programmes dispensés, sauf exception dûment motivée, en langue française ou portant sur le français.

Formateurs et formatrices de l'AEFE partout dans le monde

Les personnels du réseau et de l'Agence identifiés comme formateurs sont :

- les personnels enseignants sur des contrats de détachés à mission de conseil pédagogique pour le second degré (EF2D) ;
- les enseignants maîtres formateurs en établissement (EMFE), ou conseiller pédagogique auprès de l'IEN pour le premier degré (CPAIEN) ;
- les inspecteurs de l'Agence.

Sur les 292 formateurs, les EF2D et les EMFE consacrent une part de leur service à l'enseignement et disposent d'une décharge d'enseignement pour réaliser leurs actions de formation. Les CPAIEN sont engagés à temps plein dans l'accompagnement des personnes et des équipes et dans la formation.

Leurs missions s'articulent autour de :

- l'élaboration du plan de formation continue des personnels en lien avec l'établissement et l'Agence, sa mise en œuvre, l'animation de stages ;
- l'accompagnement des équipes pédagogiques en établissement (conseils pédagogiques entre pairs, innovation et expérimentation, production de ressources) ;
- l'animation pédagogique au niveau de la zone ;
- l'accompagnement et les formations spécifiquement dédiées aux professeurs à professionnaliser ;
- la contribution aux actions partenariales engagées par l'Agence ;
- la conception de parcours de formation.

Certains directeurs et directrices d'école ont vu leur mission s'élargir à la formation. D'autres personnels du réseau peuvent être sollicités pour l'animation et la formation. C'est le cas par exemple des formateurs premiers secours. Ils apparaissent dans le plan de formation sur des actions spécifiques pour lesquelles ils ont une habilitation.

La formation des formateurs est un enjeu crucial pour l'Agence. Durant cette année scolaire, les inspecteurs pédagogiques ont organisé une quinzaine de regroupement de formateurs à Paris :

- des rassemblements thématiques disciplinaires ;
- des regroupements liés au pilotage pédagogique des inspecteurs ;
- des formations liées aux techniques de créativité (cf. section Numérique éducatif et innovations pédagogiques) en ingénierie de formation à la gestion de la plateforme M@gistèreEFE ;
- Des webinaires périodiques sur les outils numériques, collaboratifs et participatifs.

L'application ATENA au service des IRF

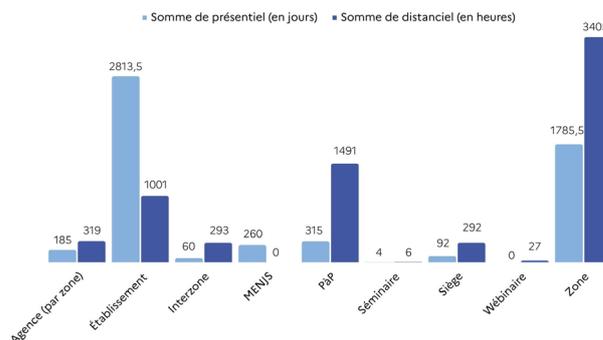
ATENA permet le recueil, l'analyse et la validation des besoins de formation des personnels, ainsi que la construction des plans régionaux de formation, en cohérence avec les projets d'établissement, les projets de zone et les orientations de l'AEFE. Cette application développée par l'AEFE est accessible par l'Intranet collaboratif ORION.

C'est un outil informatique innovant qui répond aux besoins d'accès à la formation des personnels et de gestion transparente de la formation continue. ATENA place l'IRF comme pilote de la zone en matière de formation et réaffirme l'importance stratégique de la cellule de formation continue des établissements. Les cheffes et chefs d'établissement sont à la manœuvre quant au pilotage de la formation, enjeux majeurs pour la qualité des enseignements.

Le module « formation » de l'application de gestion des IRF est accessible à tous les personnels des établissements français homologués à l'étranger. Ils disposent d'un accès à leur historique de formation, leurs convocations, leurs ordres de missions et états de frais, et leurs attestations de stages. Depuis l'expression des demandes jusqu'à l'évaluation des plans de formations, tous les acteurs ont pu travailler en ligne et en toute transparence sur ATENA.

L'offre de formation gérée sur ATENA se décline à tous les périmètres stratégiques : l'offre zone, l'offre en établissement, les offres spécifiques incluant les PàP (professeurs à professionnaliser), l'offre de formation Agence (au siège et en zone) et les offres en partenariat avec des académies en France. S'y ajoutent désormais les webinaires et les séminaires de zone.

L'offre de formation en jours (présentiel) et heures (distanciel) de formation selon le périmètre (année scolaire 2022-2023) :



ATENA EN CHIFFRES

En août 2023, près de

25 000

personnels s'étaient déjà connectés, notamment grâce à l'appui des inspecteurs des premier et second degrés et de l'équipe support ATENA dans la prise en main de ce nouvel outil.

Les cellules de formation de

313

établissements ont validé

7 000

demandes renseignées par les personnels qui, après analyse et traitement par les IRF, ont abouti à une offre globale pour 2022-2023 de

2 891

formations pour un total de

38 542

heures.

Lexique de la formation

- Actions de formation zone (AFZ) : formation élaborée et organisée par l'IRF de la zone (les stagiaires se déplacent sur le lieu de la formation)
- Action de formation interzones : offre d'une autre zone
- Action de formation établissement (AFE) : formation élaborée par l'IRF et organisée dans un établissement (le formateur se déplace dans l'établissement)
- Séminaire de zone et webinaire : offre de zone voire interzones - organisé en dehors du temps de travail et n'est pas considéré comme de la formation mais de l'information
- Agence siège : formation élaborée et organisée par l'Agence
- Agence zone : formation élaborée par l'Agence mais organisée par les zones. À noter que les formations Agence (siège et zone) sont généralement dédiées à des publics désignés

Les différentes modalités de formations :

- Présentiel distanciel synchrone (en visio avec un ou plusieurs formateurs)
- Distanciel asynchrone (le stagiaire suit un parcours M@gistère de manière autonome sous la tutelle d'un formateur dédié)
- Une formation peut combiner plusieurs périmètres sur divers événements
- À noter que les formations Agence (siège et zone) sont généralement dédiées à des publics désignés

Un dispositif complet et certifiant pleinement mis en œuvre en 2023

Les parcours de formation tout au long de la carrière

Les formations dans le réseau : Zoom sur les parcours Professeurs à professionnaliser, année 2

Afin de proposer un dispositif de formation mondial adaptable aux contextes locaux et aux profils variés qui caractérisent le réseau, un travail conjoint des services de l'Agence (DEOF/BFI), de plus de 100 formateurs du réseau et du Réseau Canopé a permis de créer le parcours Professeurs à professionnaliser (PàP). Il est composé d'un volet « Intégrer les attendus du système éducatif français » et d'un volet « Consolider sa pratique dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger ».

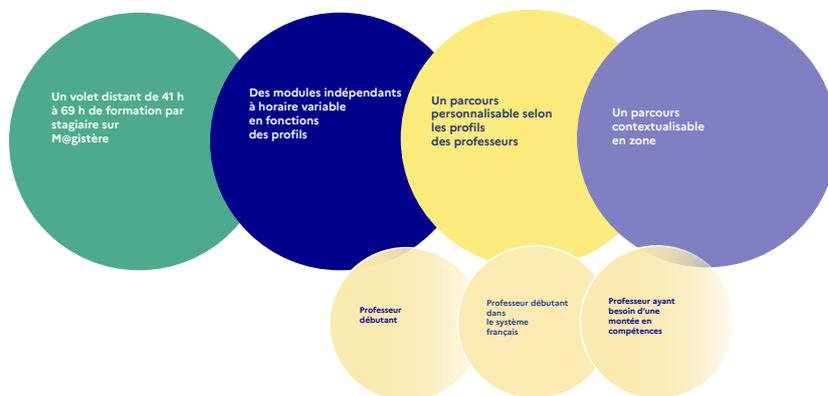
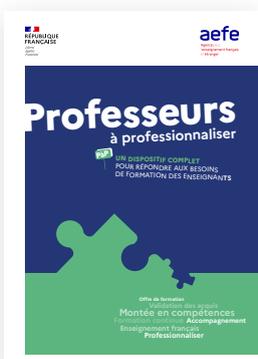
Ce dispositif est unique au monde car il est entièrement adaptable et modulable. Le professeur constitue son propre parcours en l'intégrant dans un dispositif

plus large présent dans chaque zone : suivre une formation en présentiel dans un établissement, avec un pair, un formateur ou un inspecteur ; suivre une formation en présentiel à l'échelle de la zone avec un formateur ou des partenaires locaux ; suivre les volets distants de la formation de façon tutorée ou en autonomie.

Le PàP s'adresse en priorité aux enseignants qui rejoignent le réseau pour leur faire connaître le système éducatif français après une formation initiale. Il s'adapte également aux enseignants expérimentés ayant besoin de perfectionner leur pratique et l'adapter à cet environnement francophone international.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2023, l'AEFE a publié une brochure de présentation du PàP !



Valider et reconnaître les compétences acquises

L'AEFE et une équipe d'inspecteurs et de formateurs ont mis en place des certifications dynamiques, des open badges, qui rendent compte de l'expertise au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger. Ils permettent de reconnaître les compétences des personnels et des publics formés, de mesurer les impacts des formations sur le terrain, et de cartographier les compétences du réseau.

L'AEFE valide les compétences acquises



Ces badges sont délivrés après examen par les formateurs du réseau.

Ces badges ont la double reconnaissance de l'AEFE et du Réseau Canopé (les badges ont été endossés par le Réseau Canopé, qui a approuvé la valeur du badge et l'organisme qui le délivre).

Un espace dédié à l'AEFE, un portefeuille numérique, sur une plateforme spécifique permet à chaque personnel de montrer, de partager et diffuser les badges acquis.

Les badges du niveau « Explorateur » valident les connaissances acquises à la suite de la découverte et la réalisation du parcours.

Le parcours « Consolider » donnera lieu en 2022-2023 à une validation de compétences niveau « Acteur » correspondant à la mise en œuvre de ces compétences dans la classe

Badges de la série « Professionnaliser » Adossés au parcours « Consolider sa pratique dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger » Niveau « Acteur » 1^{er} et 2^e degrés



Badges de la série « Professionnaliser » Adossés au parcours « Intégrer les attendus du système éducatif français » Niveau « Explorateur » 1^{er} et 2^e degrés



Zoom : Lancement d'un appel à participation auprès du réseau des Inspé

Dans la continuité du dispositif de diplomation « Tunisie Pilote », l'AEFE lance, par l'intermédiaire de ces instituts régionaux de formation, un appel à participation auprès du réseau des Inspé pour organiser la diplomation en « Master MEEF premier degré mention EFE » dès la rentrée 2023, à destination des personnels de droit local

des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Il s'agit d'une adaptation du master français au contexte particulier de l'EFE. Les premières zones concernées sont l'Afrique occidentale et centrale et le Moyen-Orient.

À terme, ce plan de masterisation concernera tous les IRF.

ZOOM SUR

La communication externe, un outil indispensable à l'attractivité des établissements et pour le développement du réseau

La communication de l'AEFE vise à soutenir les objectifs définis dans le contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence, par conséquent à faire connaître et mettre en avant les établissements d'enseignement français à l'étranger et favoriser l'attractivité du réseau. Elle vise aussi à former, animer et professionnaliser les chargés de communication des établissements et des IRF. Elle s'appuie sur des relais internes. La conseillère communication et presse et les collègues qui composent son équipe définissent une stratégie et des moyens d'action pour y répondre.

Une stratégie de communication de l'AEFE pour accompagner le Cap 2030

Chaque année, l'AEFE redéfinit et réajuste sa stratégie de communication en lien avec les priorités stratégiques du contrat d'objectifs et de moyen de l'Agence, et avec les évolutions conjoncturelles, notamment géopolitiques.

La stratégie de communication de l'Agence en 2022-2023

- Les objectifs généraux : accroître la notoriété et l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger en valorisant le modèle éducatif et en positionnant l'Agence et le réseau en prescripteurs et experts en pédagogie et formation ; renforcer le rôle de l'Agence au service des établissements homologués et labellisés ; répondre aux situations de crises.
- Les cibles : les familles, les porteurs de projets et les partenaires institutionnels en cibles prioritaires, les élèves et anciens élèves et la presse en relais de nos communications.
- Les messages prioritaires et mots clés : unique ; expertise ; réussite ; dialogue.
- Quelques thèmes de communication prioritaires : formation, innovation numérique, orientation, plurilinguisme, maternelle, sport, valeurs (engagement, inclusion, développement durable, égalité femmes-hommes, citoyenneté), vie du réseau, développement, ressources humaines et expertise.



La série : « Esquisse, elles et ils font l'enseignement français à l'étranger »

Cette série de portraits permet de présenter les profils et expertises des personnels de l'AEFE et du réseau, tout en mettant en avant les thématiques prioritaires de l'AEFE et du réseau.

- Année 2021-2022 : sept portraits Esquisse diffusés
- Année 2022-2023 : neuf portraits Esquisse diffusés



À retrouver sur la playlist YouTube de l'AEFE.

La série vidéo « Engagées, Engagés »

Le SRE communication et le BEVR (DEOF) ont lancé une nouvelle série web-doc ! Son objectif : montrer le travail exceptionnel mené dans les établissements sur des thématiques fortes autour de l'engagement. Égalité filles-garçons, développement durable, citoyenneté, inclusion scolaire. En travaillant en amont avec les établissements, deux personnels préparent un programme de tournage sur deux ou trois jours. Après leur retour, il faut plusieurs semaines de dérushage, montage, pour présenter une vidéo parfaite !

Des thématiques qui prennent de l'ampleur

La communication institutionnelle prend désormais une place plus importante dans la stratégie de communication de l'AEFE. Ainsi, les actions de formation et d'accompagnement des personnels, ainsi que les visites d'inspecteurs et d'inspectrices dans le cadre des homologations, ont été plus largement relayées, tant

elles participent à confirmer l'expertise et la qualité des personnels du réseau.

L'année 2022-2023 a aussi été celle de la montée en puissance de la communication autour du sport scolaire, en amont de l'année 2024. Ainsi, les Jeux internationaux de la jeunesse organisés en

France à Pau ont fait l'objet de relations presse renforcées et d'une communication numérique ambitieuse. L'AEFE a pu y tester de nouvelles fonctionnalités sur le réseau social Instagram avec la réalisation d'un nouveau « Réel », vu près de 12 000 fois, par près de 10 000 comptes différents, un record.

Projet podcasts

L'AEFE met en avant le format podcast, en particulier ceux créés par les JRI des établissements. En 2023, un nouveau format de podcast réalisé par l'Agence a été développé dans l'esprit « reportage » en deux épisodes dans le cadre des JIJ. À retrouver sur le site aefe.fr et bientôt sur les plateformes de podcasts publiques !



Un travail graphique renouvelé

L'accent a été mis sur le graphisme avec la création de nouveaux visuels plus en phase avec les tendances en communication, et s'inscrivant dans la charte graphique de l'État. Ainsi de nouvelles affiches, kits communication papier et numérique, charte graphique, habillage de vidéos, avec une identité plus affirmée réunissant le caractère institutionnel de l'AEFE et ludique de l'enseignement.



Le SRE-communication et le DSI ont travaillé tout l'année à la refonte du site web de l'Agence, aefe.fr, qui verra le jour en cours l'année scolaire 2023-2024.

Acculturer le réseau à la communication

Pour garantir leur attractivité et participer à la dynamique de développement du réseau, les établissements, le terrain, doivent renforcer leur communication. C'est pourquoi l'acculturation à la communication est une priorité, avec un pilotage rapproché et renforcé par l'AEFE.

Le SRE communication sensibilise les chefs d'établissement en entretiens, en séminaires, en formation, à l'importance de garantir la montée en puissance de leur communication et la montée en compétence de leurs personnels. Ils sont invités à garantir les moyens matériels pour cette mission essentielle dans le contexte concurrentiel de l'éducation internationale.

Des outils de communication et des fiches conseils sont mis à la disposition de tous les personnels dans la rubrique « Outils et ressources » d'ORION afin que chaque personnel de l'Agence et du réseau puisse les utiliser à tout moment.

Afin d'accompagner les chargés de communication des établissements au plus près, le SRE communication en lien avec le BEVR a créé un réseau de référents communication de zone.

Concrètement, les instances des IRF ont désigné une ou un référent communication dans chaque zone. Leur rôle et leurs missions s'adaptent aux besoins de chacune des zones. Parmi les missions au cœur : être en lien régulier avec le SRE communication et le BEVR à l'AEFE, et animer le réseau des chargés de communication de la zone.

- Plusieurs réunions se sont tenues sur l'année et une première formation de ces référents se tiendra à l'automne 2023.
- La conseillère communication et presse a coorganisé des formations en communication avec certaines de ces référents et les formations se poursuivront.
- Ces référents et les chargés de communication du réseau sont réunis au sein d'un espace collaboratif de travail sur ORION animé conjointement avec le BEVR (DEOF). Cet espace permet l'échange direct et le partage de bonnes pratiques.
- Ces référents ont eux-mêmes lancé l'animation d'une communauté de chargés de communication dans chacune des zones. Un espace collaboratif ORION a été créé pour chacune des zones.



Zoom : la porte-parole du Quai d'Orsay face aux nouveaux personnels d'encadrement, en juillet 2023

Anne-Claire Legendre, porte-parole du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et directrice de la communication et de la presse, a participé aux travaux d'ouverture du séminaire des nouveaux personnels d'encadrement du réseau.

Elle a fait plusieurs rappels :

- les priorités de communication du ministère de tutelle ;
- l'importance de la mission d'influence portée par les lycées internationaux français ;
- le caractère essentiel de la communication dans un contexte international de guerre de l'information ;
- quelques bonnes pratiques en situation de crise ;
- le lien et l'appui qu'apporte l'équipe en charge de la communication à l'Agence pour le réseau.



La communication au sein de la communauté scolaire

Les échanges fluides et réguliers sont au cœur de la vie de l'établissement. Les personnels échangent quotidiennement et construisent ensemble. La communication, la transmission fluide et rapide de l'information sont essentielles au bon fonctionnement des établissements et du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Durant la crise, les équipes de direction et les professeurs ont développé de nouvelles méthodes pour échanger régulièrement avec les familles. Elles sont désormais ancrées partout dans le réseau.



Zoom sur la communication de crise

L'Agence a activé sa cellule de crise à plusieurs reprises cette année, avec une implication pour la conseillère communication et presse : suivi des situations, rédaction de communications, conseil aux communications des établissements et réponses à la presse. Cette communication de crise est essentielle : dans ces situations, des incompréhensions, des fausses informations et des craintes peuvent apparaître. La communication de crise participe à répondre à ces problématiques.

L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

Des initiatives
en faveur
de l'unité
et du
développement
du réseau

3

La montée en puissance des outils professionnels numériques

en faveur de l'harmonisation et l'unité du réseau

L'Agence propose de nouveaux services numériques aux personnels du réseau afin de le rendre plus opérationnel, d'harmoniser les usages, de fluidifier les échanges, et de partager les bonnes pratiques. Afin aussi de garantir la sécurité des usages partout dans le réseau et la conformité avec la réglementation RGPD.

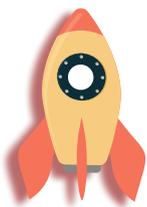
Ainsi l'AEFE a effectué sa transformation numérique conformément aux objectifs du plan de développement et au contrat d'objectifs et de moyens de l'AEFE mais aussi en cohérence avec la stratégie gouvernementale de transformation numérique des administrations et avec les recommandations du MEAE et de la délégation interministérielle du

numérique (DINUM) en termes de sécurité.

- Près de 37 000 adresses de messageries professionnelles sécurisées de type prenom.nom@aeefe.fr ont été créées dans le réseau, pour tous les personnels du réseau, quel que soit le statut d'établissement, quel que soit le statut du personnel ;
- Plus de 26 000 comptes numériques nominatifs créés permettant un accès sécurisé à tous les services numériques proposés par l'AEFE ;
- Plus de 25 000 personnes connectées sur ORION, l'Intranet collaboratif du réseau ; 800 espaces collaboratifs créés ;
- 25 000 connectés sur ATENA.

L'Agence a travaillé à la création d'une nouvelle plateforme PPMS numérique dédiée à l'harmonisation, la centralisation et le partage des plans particuliers de mise en sûreté des établissements (PPMS). Sa mise en production est prévue à la rentrée 2023.

L'AEFE A EFFECTUÉ SA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'AEFE (...)



Focus sur les référents COSI des zones

Afin de relayer les bonnes pratiques liées à la cybersécurité, ainsi qu'aux nouveaux services numériques déployés dans le réseau (adresses de messagerie professionnelles, comptes numériques, ATENA, ORION, etc.), le département des systèmes d'information de l'AEFE s'appuie sur un réseau de seize correspondants des systèmes d'information (COSI) répartis dans les zones.

À travers un espace collaboratif de travail spécifiquement créé sur l'Intranet ORION et dont l'usage a vocation à se développer, les COSI peuvent échanger directement avec les équipes du DSI.

ORION, un intranet et plus encore, un réseau social

Lancé en septembre 2021, ORION rassemble en août 2023 plus de 25 000 utilisateurs (personnels de l'Agence, des établissements et des postes diplomatiques) et devient la plateforme d'information et de communication interne du réseau de l'AEFE. Avec plus de 300 pages de contenus thématiques régulièrement actualisées et des actualités publiées plusieurs fois par semaine, ORION est devenue la source d'information principale des personnels. ORION facilite également les interactions au sein de réseau.

Conçu comme un réseau social d'entreprise, ORION donne accès à un annuaire mondial et à des applications qui permettent des interactions sécurisées au sein de la communauté professionnelle. Chat, visioconférence, ou espaces collaboratifs, les possibilités sont nombreuses pour travailler et communiquer de manière efficace.

Ces nouveaux outils font leur preuve : près de 800 espaces collaboratifs ont déjà été créés sur ORION et ils permettent déjà aux équipes d'être plus efficaces dans leur communication et leur collaboration, notamment grâce au service de coédition en ligne (finis les téléchargements de documents !) et à la gestion de projets et de tâches qui permet de visualiser et d'organiser le travail d'équipe.

Grâce à ces nouveaux outils, la modernisation des méthodes de travail est en marche au sein du réseau ! L'AEFE est mobilisée pour continuer à accompagner cette conduite du changement aux côtés des établissements et leurs personnels.





Les référents ORION des zones

Un accompagnement doit être mis en place afin de garantir la prise en main optimale de l'outil. Ainsi, l'équipe en charge du déploiement de l'intranet ORION à l'Agence s'appuie sur un réseau de seize référents de zone pour sensibiliser les personnels sur l'intérêt fonctionnel de ces outils et les accompagner dans une transition qui vise l'utilisation quotidienne de ces nouvelles applications. Le référent de zone, formé par l'équipe ORION, est l'interlocuteur privilégié des personnels de la zone et assurera progressivement un accompagnement opérationnel sur les problématiques liés à l'utilisation des espaces collaboratifs.

Une première réunion de ces référents sera organisée à l'AEFE à l'automne 2023



Témoignage de Julien Tixier, enseignant formateur 2^d degré zone Amérique du Nord

Collège international Marie-de-France, Montréal

En tant qu'enseignant formateur, j'utilise les espaces collaboratifs depuis le lancement d'ORION. Avant, nous utilisions avec mes collègues Trello et un espace de stockage en ligne. ORION nous a permis de rassembler ces outils nécessaires en un même. Par la mise à disposition de ces outils sur ORION, l'AEFE nous permet de partager une culture digitale commune, adaptée à nos usages, et offrant de surcroît des conditions optimales de sécurité numérique et de protection des données.

Je distingue trois usages dans ma pratique professionnelle :

- en tant que membre d'une équipe de formateurs, l'espace collaboratif de zone permet de mutualiser des ressources au sein d'un institut régional de formation et de piloter l'avancée de divers projets ;
- avec l'ensemble des enseignants-formateurs de ma discipline à travers le monde, l'espace collaboratif permet également de partager nos ressources en plus d'avoir une vue d'ensemble des plans de formation à l'échelle du monde ;
- Enfin, avec les enseignants d'EPS de ma zone, notre espace collaboratif est un moyen de centraliser l'ensemble des informations essentielles, de partager l'actualité de la zone et de sa ligue sportive ou encore d'apporter des précisions sur les actions de formation.

Ces différents espaces collaboratifs permettent d'organiser facilement les informations à communiquer, qu'il s'agisse d'actualités éphémères ou de

ressources plus durables. La souplesse de ces espaces permet d'avoir une information toujours à jour et évite de trop nombreux courriels.

Un espace collaboratif est modulable en fonction des besoins, comme un couteau suisse, on peut choisir plusieurs outils ou désactiver ceux dont nous n'avons pas besoin. C'est le rôle de l'animateur de définir les usages et de choisir ce qui répond aux besoins de la communauté ou de l'équipe.

Ces espaces collaboratifs impliquent de nouvelles habitudes de travail qui demandent un temps d'adaptation mais en définissant soigneusement les besoins et les usages, l'efficacité est au rendez-vous.



L'immobilier au rendez-vous des défis du Cap 2030

Les établissements, les espaces scolaires et leur conception sont pensés pour permettre la mise en place de pratiques pédagogiques adaptées et innovantes. Avec l'objectif de bien-être des personnes accueillies au sein des établissements, la pratique immobilière doit trouver un juste équilibre entre l'utilisation des ressources, la valorisation des lieux et l'adaptation aux spécificités climatiques du réseau. Cette recherche est au cœur du métier de maîtrise d'ouvrage immobilière de l'AEFE. La sous-direction de l'immobilier, avec une équipe et des antennes immobilières sur le terrain, assure la conduite des opérations d'adaptation et de développement du patrimoine scolaire du réseau en cours.

Prenant en compte de nouveaux défis, en particulier la nécessité de s'inscrire dans la transition écologique, les actions

patrimoniales sont orientées vers des pratiques plus vertueuses dont l'objectif est de disposer de bâtiments performants, sobres et confortables.

La stratégie immobilière a intégré des leviers d'action exigeants axés autour de la sobriété énergétique, du bio climatisme, de la gestion de l'eau et de la biodiversité, intégrant notamment l'emploi de matériaux en circuits courts et de qualité.

L'adaptation des espaces fonctionnels porte sur la mise à niveau de l'ensemble des espaces pédagogiques et des lieux de vie, particulièrement sur l'amélioration de l'offre de sport, de la restauration scolaire et le développement des sections maternelles. Une attention particulière est portée à la promotion d'espaces inclusifs et sécurisés.

Pour garantir l'émergence de projets architecturaux de qualité, la sous-direction de l'immobilier fournit un appui aux projets de développement conduits par le SADR ainsi que conseil et suivi aux établissements conventionnés et partenaires du réseau qui s'engagent dans des investissements immobiliers. Une audition de l'Agence s'est tenue en mars 2023 auprès de la mission d'information sénatoriale exposant les actions engagées pour un bâti scolaire de transition.

En 2023, l'Agence a accueilli pour la première fois un séminaire réunissant à Paris les interlocuteurs des différentes antennes immobilières du réseau.

Zoom sur l'inauguration de l'internat de Meknès (Maroc)

La construction de l'internat s'inscrit dans une opération de restructuration d'ensemble et de valorisation du site emblématique du lycée Paul-Valéry de Meknès. Un marché de travaux a été signé en juin 2021 pour la réalisation d'un internat neuf de 100 lits. Il s'intègre parfaitement au bâtiment préexistant.

Le projet conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre LAPS prévoit des chambres de deux lits avec espace de travail privatif et une salle de bains, avec un ensoleillement adapté où l'intimité de chaque espace est garantie. La construction compacte et la qualité des matériaux locaux offre confort thermique et sûreté aux usagers. Des chambres PMR ont été construites. L'opération a totalisé un montant d'investissement de 3,5 M€. Le directeur général de l'Agence l'a inauguré en mai 2023.

Zoom sur l'inauguration de l'extension du lycée français Charles-Lepierre de Lisbonne

Afin de permettre l'accueil de nouveaux élèves de maternelle, de donner de la lisibilité au site historique, et d'en améliorer son usage, l'équipe de maîtrise d'œuvre Méandre/ETC/Ma Teriach a conçu un projet qui a permis la mise en service de 40 nouvelles salles de classe et la construction de 3 nouveaux bâtiments.

Conçu autour d'une approche bioclimatique, sobre et passive, le projet met en œuvre l'utilisation de la ventilation naturelle comme outil de renouvellement et de rafraîchissement de l'air et de brise-soleils pour limiter l'impact de la radiation solaire. Les ouvrages ont par ailleurs été construits avec des matériaux biosourcés et locaux tel que le liège reconnu pour ses qualités thermiques. Le projet totalise un investissement de 13,5 M€.

Le projet est finaliste du concours Construction21/Green Solutions Awards dans la catégorie Low tech.

Zoom sur l'inauguration du pavillon Moresco de la Villa Strohl-Fern pour les 120 ans du Lycée Chateaubriand de Rome

La dernière phase de restitution et de mise en valeur du site de la villa Strohl-Fern s'est achevée par la restauration du pavillon Moresco.

La maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Studio Amati Architetti et les travaux au groupement Picalarga/Ceccaranelli ont permis une mise en valeur et une reconstitution du pavillon de style mauresque conformément à sa conception d'origine. Le site offre des espaces de qualité pour les élèves avec un gymnase, un restaurant scolaire et des salles de classe banales et d'art. La restauration et l'aménagement du pavillon ont totalisé un investissement de 3,5 M€.

Un événement festif en octobre 2023 avec une mise en scène son et lumière a permis de célébrer ce moment fort de la vie du lycée.



Des chantiers en cours

LYCÉE INTERNATIONAL ALEXANDRE-DUMAS D'ALGER : UNE OPÉRATION EMBLÉMATIQUE

Initié par la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre en 2017 TERRENEUVE Architectes et Atelier MESSAAOUI Architectes, l'important projet d'extension-restructuration du lycée international Alexandre Dumas d'Alger (LIAD) est entré dans une phase décisive : le dernier appel d'offre a permis de désigner les entreprises qui assureront la réalisation d'un chantier de 33 mois offrant à terme à l'ensemble de la communauté éducative un nouvel espace de restauration, un pôle science complet ainsi qu'un nouvel espace d'accueil comprenant une salle polyvalente.

LYCÉE GUSTAVE-FLAUBERT DE LA MARSA : UNE PREMIÈRE PHASE DE LA RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PAUL VERLAINE EN COURS D'ACHÈVEMENT.

Le groupement de maîtrise d'œuvre FACILA / VOIEOFF ARCHITECTURES a été désigné dès 2012 dans le cadre de la précédente opération de restructuration du site. Après la construction d'une nouvelle école maternelle, les études ont conduit à la réalisation d'une première tranche de travaux engagés à l'été 2012 de démolition et reconstruction d'un bâtiment d'enseignement d'environ 1 700 m² et la rénovation d'une salle de motricité. L'emménagement des élèves des cours moyens dans les nouveaux locaux se fera sur la fin de l'année. Les travaux de réhabilitation seront engagés début 2024, pour une durée globale de 14 mois décomposée en deux phases successives.



Les nouveaux projets : des travaux démarrés :

LYCÉE FRANÇAIS DE BARCELONE : RESTRUCTURATION DU PÔLE RESTAURATION ET DU PÔLE SPORTIF

L'opération a fait l'objet d'un vote au CA et d'une labellisation de la CIME au printemps 2023 pour un montant total de 7,2 M€ autorisant la mise à niveau technique et pédagogique du site pour l'accroissement de la capacité du service de restauration et la rénovation de son gymnase. L'intervention vise à offrir un usage adapté

à la pratique du sport et à améliorer le confort thermique et acoustique du bâtiment. Le projet permet également l'ouverture du bâtiment sur le plateau sportif. Le projet de rénovation intègre la dimension environnementale (toiture végétalisée, isolation des parois, changement de toutes les menuiseries, etc.). Suite au lancement d'un appel

d'offre au printemps 2023, l'entreprise Construcia SL se voit confier la réalisation de la rénovation du gymnase pour un chantier estimé à quatre mois qui sera conduit par l'équipe de maîtrise d'œuvre PICH-AGUILERA ARQUITECTOS et PAN Architecture.

LYCÉE FRANÇAIS JEAN-RENOIR DE MUNICH : RÉNOVATION TECHNIQUE DU GYMNASÉ

Confiée au groupement de maîtrise d'œuvre franco-allemand Richter+Partner, Eric Wirth, ID Bâtiment, Christian

Förster GmbH, Argetec et Emacoustic, après un appel d'offre en janvier 2023, l'entreprise BR2A réalisera

la rénovation technique et thermique du gymnase du site de Giesing pour un montant de 5,3 M€.

Vie du réseau

des événements et dispositifs uniques au monde

Les événements : vivre le réseau

L'une des richesses de l'enseignement français à l'étranger est de former un réseau international unique sans équivalent dans les autres systèmes éducatifs. Afin de l'animer, l'Agence a ainsi mis en place des dispositifs ambitieux qui rythment l'année scolaire en créant du lien, de l'attractivité et un rayonnement sans égal. Ils offrent aux élèves la possibilité de participer à des événements qui leur font vivre concrètement l'appartenance à une collectivité scolaire francophone mondiale.

Parmi les dispositifs et événements phares mis en place et coordonnés par le bureau des événements et de la valorisation du réseau (BEVR) : la Semaine des lycées français du monde (SLFM), l'Orchestre des lycées français du monde (OLFM), les Jeux internationaux de la jeunesse (IJJ), le concours d'excellence oratoire Ambassadeurs et ambassadrices en herbe (AAEH) ou bien le Mai des Langues.

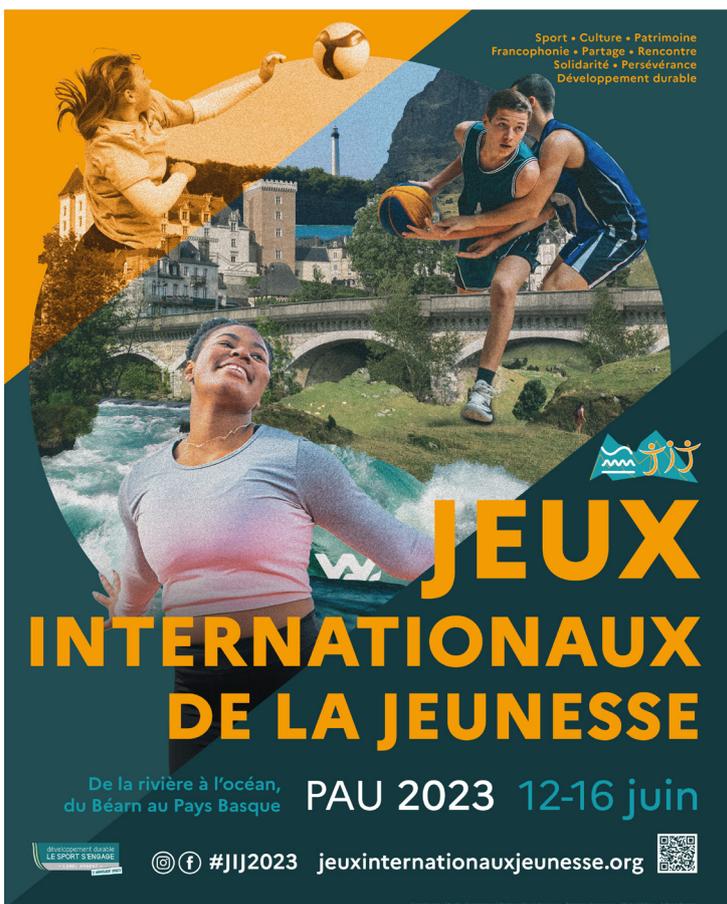
Zoom sur l'Orchestre des lycées français du monde :

Pour la 9^e édition, l'Orchestre des lycées français du monde a été accueilli par le lycée français de Vienne, en Autriche. La cheffe d'orchestre Adriana Tanus et les tuteurs, anciens et anciennes élèves ont accompagné les 68 jeunes musiciens venus de 45 établissements de 37 pays. Cet ensemble musical exceptionnel, généreux, enthousiaste et

émouvant est tout à fait représentatif d'un réseau scolaire mondial porteur de valeurs humanistes. Cette édition a été marquée par trois concerts dont le final à l'auditorium viennois de la radio ORF RadioKulturhaus.

En 2024, la 10^e édition se tiendra à Bruxelles !





En plus d’animer la vie du réseau, ils mettent à l’honneur plusieurs thématiques pédagogiques prioritaires telles que le sport, la culture, le plurilinguisme, ou encore l’engagement. Chaque événement est une expérience riche et unique pour tous les élèves et les personnels participant. Enfin, tous ces événements participent conjointement à la stratégie d’influence et au rayonnement international de l’enseignement français à l’étranger tant ils donnent à voir le dynamisme, la créativité et l’épanouissement des personnels et des élèves.

La 12^e édition des Jeux internationaux de la jeunesse, co-organisés par l’AEFE et l’UNSS.

Du 12 au 16 juin 2023 se sont tenus les 12^e Jeux internationaux de la jeunesse à Pau et Anglet en France (Pyrénées-Atlantiques). Près de 400 jeunes issus de 32 pays des lycées de métropole, d’Outre-Mer et des lycées français du monde, se sont réunis pour vivre cette belle aventure humaine placée sous le sceau des valeurs de l’olympisme. Avec des activités originales et variées telles que le sandball, le laser run, la pelote basque et le rafting, les JIJ ont porté haut et fort le sport scolaire avec ses valeurs de solidarité, de respect, et d’amitié.

Organisés par des jeunes et pour des jeunes, les JIJ 2023 ont aussi connu une activité très importante en coulisses grâce à la participation de nos Jeunes reporters internationaux : interviews, reportages, webradios, montages vidéo et diffusions sur les réseaux sociaux et le site internet des JIJ.

Le rallye culturel organisé en plein centre-ville de la capitale du Béarn a été une opportunité unique

pour mettre en avant l’identité des JIJ : le sport, la culture, le patrimoine, les rencontres, le partage et la francophonie !

Des personnalités de renom se sont prêtés au jeu au côté de nos futurs citoyens du monde : les marraines et parrains Stéphanie Barneix, Diane de Navacelle de Coubertin, Stéphane Deguil et Malia Metella, mais aussi Tony Estanguet, athlète au palmarès exceptionnel et président du Comité d’organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024.

Sport, culture, patrimoine, rencontre, partage, francophonie, voilà l’identité qui transcende les Jeux Internationaux de la Jeunesse depuis leur création en 2011.

Rendez-vous l’année prochaine pour la 13^e édition des JIJ 2024 qui aura lieu à Athènes !

La plateforme AGORA Monde et ADN-Demain durable

AGORA Monde : développer le sentiment d'appartenance à un réseau

La plateforme AGORA Monde, agora-aeefe.fr, créée en 2013 de façon expérimentale en zone Asie-Pacifique, est déployée depuis la rentrée 2017 dans l'ensemble du réseau d'enseignement français à l'étranger. AGORA Monde est un outil numérique de mise en contact entre lycées et jeunes anciens élèves, permettant le partage d'expérience entre pairs sur des vécus étudiants, des parcours d'études ou les entrées dans la vie active, pour à terme, participer à la construction du projet d'orientation des lycéens.

Depuis 2019, les enseignants du réseau prennent part à des événements collaboratifs connectés. Chaque établissement a la possibilité depuis l'interface d'administration de la plateforme de gérer son espace d'administration et son annuaire d'anciens élèves.

CHIFFRES CLÉS AGORA MONDE

une communauté de plus de
150 000
utilisateurs composée d'élèves de CM1 à la terminale et des anciens élèves

364
établissements du réseau utilisent la plateforme, plus de 5 000 personnels AEFE disposent d'un compte sur AGORA Monde

En 2022-2023,

2 600 000
de pages vues

En 2022-2023,

300 000
connexions à la plateforme



Zoom sur les dix ans de la plateforme

En avril 2023, pour les dix ans d'AGORA Monde et afin de répondre aux besoins numériques de la communauté éducative, l'application mobile a été développée avec toutes les fonctionnalités de la plateforme accessibles sur téléphone.



ADN-AEFE et ADN-Demain durable/ ADN-Demain durable junior

La plateforme AGORA Monde héberge également « ADN-AEFE », un dispositif d'échanges scolaires entre élèves de seconde du réseau qui leur permet d'enrichir leur parcours éducatif en passant plusieurs semaines dans un nouvel environnement familial, scolaire, culturel et linguistique, tout en bénéficiant d'une continuité dans les apprentissages. Depuis son lancement en 2017-2018, près de 3 000 élèves ont pu vivre de l'intérieur la richesse du réseau des lycées français du monde !

Lors de l'apparition de la pandémie de Covid-19 rendant impossible les déplacements, l'AEFE a créé des programmes d'échanges à distance, c'est ADN –Demain durable (anciennement ADN Carbone 0) proposé aux élèves de troisième et ADN–Demain durable Junior (anciennement ADN Carbone 0 junior) proposé aux élèves de CM1/CM2. L'objectif de ces programmes numériques est bien, pédagogique, interculturel et lié à l'éducation au développement durable. Les élèves et leur enseignant découvrent une autre classe et travaillent, à distance, à la création de productions communes. Cette plateforme dynamique, plébiscitée par les élèves, est un outil exceptionnel qui contribue à l'attractivité du réseau.

En 2022-2023, le programme est expérimenté avec la participation de 64 établissements et 140 enseignants du réseau d'enseignement français à l'étranger. Avec le retour à la normale en 2022-2023, les échanges ADN-AEFE ont repris et les dispositifs ADN–Demain durable et ADN–Demain durable junior ont été généralisés.

CHIFFRES CLÉS EN 2022-2023

ADN-AEFE :

137

établissements participants,
74 pays et 1100 élèves

ADN Carbone 0 :

64

établissements participants

ADN Carbone 0 junior en
CM1 et CM2 :

23

établissements participants

Parmi les temps forts et les actions pour fédérer la communauté éducative des lycées français du monde :

- Un Salon virtuel d'orientation organisé en collaboration avec Studyrama les 1^{er} et 2 décembre 2022 pour les lycéens ;
- La semaine ADN Carbone 0 du lundi 15 au 21 mai 2023 pour les élèves en CM1/CM2 et 3^e.

Le service d'appui et d'accompagnement au développement du réseau (SADR) et la feuille de route pour le développement

Créé après l'annonce présidentielle de doublement des effectifs dans le réseau, le SADR a pour objectif de conduire la stratégie de développement « Cap 2030 » portée par l'AEFE, en lien avec tous les services de l'Agence, les établissements et les postes diplomatiques. Cette stratégie intègre les enjeux, opportunités et défis du secteur de l'éducation internationale.

En 2022-2023, à l'issue de la consultation sur l'enseignement français à l'étranger menée par le MEAE, la stratégie de développement a été déclinée en une feuille de route opérationnelle pour la période 2023-2026. Cette feuille de route a été présentée en conseil interministériel le 3 juillet 2023 par le directeur général de l'AEFE et validée par la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les perspectives de croissance sont identifiées au travers de trois voies :

1. le développement du nombre d'élèves dans les établissements existants (densification) ;
2. l'homologation d'établissements ou de filières existantes proposant de l'enseignement français à l'étranger ;
3. la création de nouveaux établissements.

Au-delà de l'objectif quantitatif, la feuille de route vise un développement qualitatif et pérenne du réseau en cinq axes et s'appuie sur l'ensemble des acteurs du réseau. Elle inscrit l'AEFE dans une démarche d'amélioration continue, de renforcement de ses outils, supports de communication et argumentaires, afin de répondre aux attentes des familles, des personnels, aux enjeux RH et de pilotage de la qualité. Elle se déploiera à la rentrée 2023 au travers de quinze groupes de pilotage transversaux, réunissant l'ensemble des directions de l'Agence ainsi que des acteurs du réseau.



L'action des experts du SADR s'articule désormais autour de trois missions :

- Accompagner les porteurs de projets, les groupes éducatifs, les comités de gestion, les directeurs et proviseurs vers la création ou la densification de leur établissement. Pour les établissements homologués, le SADR accompagne la réalisation d'un plan stratégique de développement propre à chacun d'eux.
- Accompagner les services de coopération et d'action culturelle dans leur mission de développement, avec un appui renforcé sur les onze pays pilotes définis dans la feuille de route.
- Conduire les missions « analyse et conseil » dans l'ensemble du réseau homologué, en lien étroit avec les chefs de secteur de l'AEFE sur des thématiques larges : gouvernance, pilotage financier, pilotage pédagogique, immobilier, etc.
- Pour remplir cette mission plus particulièrement destinée aux établissements conventionnés, deux ETP supplémentaires ont été créés. Au-delà des perspectives de développement, elle a pour finalité d'accompagner les établissements conventionnés par un dialogue de gestion renforcé avec les organismes gestionnaires et les équipes de direction.

L'équipe du SADR, composée au total sept personnes, est organisée par zone géographique pour une meilleure expertise sur les territoires concernés et une identification facilitée par tous les acteurs de terrain.

Les cinq axes de la feuille de route 2023-2026 du Cap 2030

- Renforcer l'attractivité de l'offre éducative « EFE »
- Mobiliser les acteurs de terrain avec des objectifs partagés
- Développer un vivier de professionnels formés, adaptés aux pays concernés
- Garantir la qualité et la rendre lisible
- Adapter le pilotage de l'AEFE sur le futur réseau 2030



L'ENSEIGNEMENT
FRANCAIS
A L'ETRANGER

CAP 2030 FEUILLE DE ROUTE

→ 2023-2026

aeфе

Les activités de l'année scolaire 2022-2023

Nombre d'établissements accompagnés :

- 38 établissements avec une convention d'accompagnement SADR au 31/08/23.
- CIH 2022-23 : 75 % des établissements ayant obtenu l'homologation en « première demande » ont été accompagnés par le SADR. Au total, 15 établissements accompagnés ont été homologués sur la campagne 22/23 (5 extensions + 10 « premières demandes ») parmi les 72 établissements ayant reçu une homologation (57 extensions et 15 « premières demandes »).
- Perspective CIH 2023-24 : environ 25 établissements accompagnés devraient déposer un dossier de première demande ou d'extension.

Missions réalisées par le SADR

- Vingt-huit missions développement en 2022-2023 :
 - Zone Asie : Cambodge, Hong Kong, Inde, Singapour, Thaïlande (x2), Taïwan, Vietnam.
 - Zone Europe : Allemagne (Munich), Chypre, Estonie (Tallinn), Pologne (Wroclaw), Suisse.
 - Zone Maghreb- Péninsule Ibérique : Portugal (Braga), Tunisie
 - Zone Afrique : Côte d'Ivoire (Abidjan), Mali, Rwanda, Sénégal
 - Zone Proche et Moyen-Orient – Océan Indien : Égypte (x2 au Caire), Émirats Arabes Unis, Kazakhstan, Île Maurice, Madagascar, Qatar.
 - Zone Amériques : Colombie (Carthagène et Barranquilla), Equateur (Guayaquil).
- Deux audits du dispositif de mutualisation (futurs IRF) : Dubaï, Lomé
- Dix missions analyse et conseil, auprès des établissements de Jérusalem, Nicosie, Banjul, Belgrade, Bilbao, Institut moderne du Liban (Liban), lycée Abdel-Kader (Liban), Panama, Tegucigalpa et de Cuenca.
- Plus de dix interventions « développement » en séminaires : 2 séminaires des COCAC adjoints et CDAEFE, six séminaires de zone (Bruxelles, Vilnius, Prague, Dakar, Istanbul, Tananarive), deux séminaires de gouvernance des établissements conventionnés : Vienne, Autriche (zones Europe du Nord-Ouest et Scandinavie et Europe du Sud-Est), San Jose- Costa Rica (zones Amérique latine Nord et Sud), séminaire des nouveaux partants dans le réseau MEAE, etc.



38
ÉTABLISSEMENTS
AVEC UNE
CONVENTION SADR

Les dispositifs complémentaires pour la promotion du français et la coopération éducative

FLAM

Le dispositif FLAM (« Français langue maternelle ») est un dispositif de soutien financier créé en 2001 par le MEAE à l'initiative d'élus représentant les Français établis hors de France et dont la gestion est assurée par l'AEFE depuis 2009.

Ce dispositif est destiné aux associations proposant des activités linguistiques et culturelles en français dans un cadre extrascolaire à des enfants et adolescents français de 3 à 18 ans résidant à l'étranger et scolarisés dans une autre langue que le français. Les associations peuvent également s'adresser à un public complémentaire composé d'enfants et d'adolescents d'autres nationalités ayant une connaissance minimale de la langue française.

En 2023, le réseau associatif FLAM comprend 147 associations à but non lucratif réparties dans 37 pays accueillant près de 10 300 enfants et adolescents dont 80% de Français. Ce réseau des associations FLAM se concentre principalement sur trois pays qui regroupent plus de la moitié des associations à but non lucratif : le Royaume-Uni (43), les Etats-Unis (20) et l'Allemagne (10).

Le réseau FLAM regroupe des associations différentes en termes d'activité et de taille (certaines accueillent quelques dizaines d'enfants, d'autres plusieurs centaines).

Dans le contexte international de crise pandémique et de sortie de crise marqué par une forte inflation, la France a significativement augmenté l'enveloppe budgétaire dédiée au dispositif FLAM passant de 300 000 euros en 2021 à 1 million d'euros en 2022 et en 2023.

En 2022, 600 000 euros ont été attribués lors de la campagne régulière au bénéfice de 64 associations situées dans 23 pays.

Par ailleurs 100 000 euros ont été affectés à l'achat de ressources pédagogiques et sur l'accompagnement du lancement de la marque FLAM. Enfin 300 000 euros ont été attribués lors d'une campagne exceptionnelle à 68 associations, dans 22 pays.

Cette campagne exceptionnelle a permis de soutenir les associations dans la pérennité de leurs activités. Cette subvention exceptionnelle a pris la forme d'un « chèque FLAM » déterminé par référence à plusieurs critères, dont le nombre total d'enfants inscrits à la date de la demande, le nombre d'enfants français, l'évolution des effectifs depuis 2019 et enfin le niveau de l'inflation dans le pays dans lequel l'association exerce son activité au regard de la moyenne mondiale du taux d'inflation.

Cette subvention a été versée conjointement ou séparément des autres subventions attribuées aux associations de français langue maternelle.

En 2023, 600 000 euros ont été attribués lors de la campagne régulière à 50 associations situées dans 19 pays. 100 000 euros ont été dédiés à une offre de ressources pédagogiques et de formation pour les intervenants FLAM et à des outils de communication, notamment la réalisation de deux films d'animation (accompagnés de deux « teasers ») pour faire la promotion des associations existantes et encourager les familles à créer de nouvelles associations. Ces deux films, qui ont été conçus en étroite concertation avec les principales fédérations, sont diffusés depuis la rentrée scolaire 2023 par la fédération FLAM Monde, l'AEFE et le MEAE. Enfin 300 000 euros ont été fléchés pour l'organisation de rencontres mondiales en 2024, sous pilotage de la Fédération FLAM Monde.



Zoom sur la marque FLAM

L'année 2023-2024 marque une étape importante dans la structuration administrative du réseau FLAM, avec le dépôt officiel d'une marque FLAM par la France. Le déploiement de la marque FLAM vise à contribuer à faire connaître la spécificité des associations FLAM et de leurs services auprès d'un large public. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a déposé le 3 août 2023 la demande d'enregistrement de la marque FLAM auprès de l'office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle. La marque FLAM pourra doter les associations d'une identité renforcée, partagée et valorisée, et de les structurer en un réseau visible et attractif.

Voir le site FLAM dédié : <https://www.associations-flam.fr/>

LabelFrancÉducation

Créé en 2012, le label « LabelFrancÉducation » est attribué par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) aux filières bilingues francophones proposant un enseignement renforcé de la langue française et d'au moins une discipline non linguistique en français (DNL), conformément au programme scolaire du pays d'accueil. Il est régi par le décret n° 2012-40 du 12 janvier 2012 modifié portant création du

label « LabelFrancÉducation » et est délivré pour une durée de trois ans (reconductible) par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est chargée de la gestion administrative et financière de la labellisation.

La cible de 500 établissements labellisés LabelFrancÉducation en 2022 fixée par le président de la République

ayant été dépassée depuis 2021, il s'agit désormais de continuer à accompagner les établissements qui souhaitent s'inscrire dans la dynamique du label LabelFrancÉducation pour qu'il demeure qualitatif, et ceci en le structurant et en l'animant davantage.

En 2023, le réseau compte 651 filières bilingues francophones dans 63 pays scolarisant plus de 180 000 élèves.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'établissements labellisés	158	209	285	393	455	523	587	651
Pays	35	44	53	58	60	62	62	63

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en lien avec l'AEFE accompagne l'effort des postes en faveur du LabelFrancÉducation avec la prise en charge d'une offre spécifique à destination des élèves et des personnels. En 2023, cette offre a consisté en :

- l'inscription au stage université-BELC été 2023 en France pour 43 enseignants de et en français : un programme spécifique a été élaboré en concertation avec l'AEFE et FEI pour les enseignants du réseau labellisé ;
- la mise à disposition de ressources pédagogiques numériques, créées par Réseau Canopé, pour

accompagner les enseignants dans l'animation de leurs cours en FLE et en DNL/tous niveaux et la mise en place de journées de formation pour l'appropriation de ces mêmes ressources et leur articulation avec les programmes locaux d'enseignement ;

- un programme de mobilité lycéenne « génération LabelFrancÉducation » pour 32 lycéens, en juillet 2023 ;
- le soutien à la préparation de forums régionaux, qui auront lieu en 2024, à l'attention d'enseignants ou d'élèves du réseau labellisé.

Une rencontre soutenue dans le cadre de l'appel à projet « 10 ans du label LabelFrancÉducation » s'est tenue à Madrid en mars 2023 autour de la thématique du sport. Elle a réuni quarante élèves et seize enseignants. Cet événement a permis aux élèves participants de découvrir les opportunités qui s'ouvraient dans le cadre de leur appartenance à un réseau mondial.

Le site web : <https://www.labelfranceducation.fr/>

ZOOM SUR

La protection des établissements scolaires : une mobilisation générale sur tous les fronts

La sécurité est une priorité absolue du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'AEFE.

Pour se préparer à faire face aux événements majeurs, les établissements scolaires du réseau doivent s'appuyer sur le plan particulier de mise en sûreté (PPMS). L'AEFE a mis à disposition de tous les établissements une maquette unique. À partir de la rentrée 2023, une plateforme numérique pour renseigner et transmettre les PPMS sera accessible à tous les établissements et postes diplomatiques depuis l'intranet Orion. L'actualisation des données et la transmission sécurisée seront ainsi facilitées pour une collaboration optimale entre tous les acteurs concernés.

Le service des relations extérieures / sécurité de l'AEFE accompagne les établissements scolaires dans cette démarche, en lien étroit avec la direction de la sécurité diplomatique et le centre de Crise et de Soutien du Quai

d'Orsay. Il coordonne la cellule de crise des services centraux et réalise des audits en matière de sûreté.

Développer la culture du risque c'est aussi se préparer à répondre aux situations d'urgence par la formation aux premiers secours. Ainsi pour former élèves et personnels du réseau, l'agence peut compter sur plus de 300 formateurs dont la répartition s'étend maintenant sur 12 zones géographiques. L'AEFE est la seule autorité d'emploi habilitée à délivrer des formations certifiantes à l'étranger, renforçant ainsi les compétences citoyennes de ses élèves dont les dossiers sont valorisés dans ParcoursSup.

Sensibiliser à la prévention des risques majeurs est aussi l'objectif culturel de la démarche PPMS dans laquelle l'agence s'est engagée fortement. Elle permet d'apprendre à être plus résilients collectivement et prépare à devenir acteur de sa propre sécurité et de celle des autres.







L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER

4

Un réseau solidaire unique au monde

L'année 2022-2023 a été celle de la mise en place des IRF qui s'est traduite dans le pilotage par ses nouvelles instances (CPS, CAAF). Cette nouvelle gouvernance a amené les secteurs à ajuster les modes de pilotage avec les inspecteurs référents (IA-IPR, IEN) et les experts du SADR de chaque zone. Cette incarnation des instances, ouverte désormais à l'ensemble des acteurs de chacune des zones - dont les représentants des personnels, des parents et des organismes gestionnaires, permet aujourd'hui une approche plus systémique avec davantage de regards croisés qui profitent aux établissements.

Les plans de formations ont été enrichis par de nouvelles offres (formations pour les personnels d'encadrements, formations pour les personnels administratifs notamment).



138 PAYS
567 ÉTABLISSEMENTS
388 000 ÉLÈVES



Réseau des établissements français à l'étranger





EN GESTION DIRECTE



CONVENTIONNÉS



PARTENAIRES

L'EFE en Afrique



CHIFFRES CLÉS

3

zones de mutualisation représentant les IRF :

- Zone Afrique australe et orientale (ZAAO) : Lycée français Jules-Verne à Johannesburg

Les 15 pays de la ZAAO : Afrique du Sud, Angola, Burundi, Congo, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

- Zone Afrique centrale (ZAC) : Lycée français de Lomé

Les 11 pays de la ZAC : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Tchad, Togo.

- Zone Afrique occidentale (ZAO) : Lycée français Jean-Mermoz à Dakar

Les 7 pays de la ZAO : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie,

Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal.

87

établissements (3 EGD, 35 conventionnés, 49 partenaires) dans 33 pays.

862

personnels détachés par l'AEFE (18 % expatriés et 82 % résidents).

53 708

élèves dont 18 163 Français.

14 %

des effectifs du réseau.

L'actualité du secteur

Ce secteur possède un gros potentiel du fait de la jeunesse de sa population et de l'émergence d'une classe moyenne dans certains pays. En outre, des projets d'envergure se développent et sont susceptibles d'amener un grand nombre d'expatriés qui devraient scolariser leurs enfants dans les établissements du réseau.

Les trois zones ont des problématiques différentes. Les deux zones où les réseaux sont historiques sont en légère décroissance du fait des différentes crises survenues dans les pays du Sahel. Dans d'autres pays, comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Sénégal, le Mali, l'organisation de ces réseaux, pour continuer à accueillir des élèves dans les établissements homologués, est un enjeu pour éviter un engorgement de certains niveaux et des établissements historiquement connus et reconnus. L'Afrique australe et orientale, quant à elle, est davantage tournée vers un développement immobilier pour accueillir toutes les demandes et faire baisser la tension dans certains établissements qui refusent des candidatures faute de place.

Enfin, il existe une thématique commune et récurrente : l'attractivité des établissements pour les futurs enseignants. C'est un point crucial pour le développement de ce secteur et la mise en place de formations diplômantes, comme le master MEEF 1^{er} degré, puis le master MEEF 2^d degré. Ces formations permettront, à terme, d'augmenter les connaissances et les compétences des enseignants de droit local qui officient en Afrique. L'ambition et l'objectif est de créer un vivier d'enseignants pour répondre à la demande des établissements.

Le pilotage des établissements

La reprise des séminaires de gouvernance à destination, dans un premier temps des conventionnés, puis des partenaires, permettra de renforcer les liens entre l'Agence et les établissements. Ces séminaires seront l'occasion d'aborder le plan stratégique de développement et d'insister sur l'importance de la partie immobilière.

Les trois IRF permettent un pilotage de zone plus fin et offrent aux établissements une direction au travers des projets de zone qui se construisent. Le sentiment d'appartenance doit pouvoir s'y développer, y compris dans les établissements partenaires. La participation aux grands événements organisés par l'agence doit y contribuer.

Ce pilotage implique une réflexion à venir sur le recrutement de professeurs avec des compétences en FLE pour permettre un accueil des élèves allophones, mais aussi un renforcement de la maîtrise de la langue française par les élèves nationaux dans les pays non francophones.

Enfin, ce pilotage permettra la mise en place de formations à destination des personnels d'encadrement et administratifs. Ces formations devront être inscrites dans le prochain plan régional de formation pour l'ensemble du secteur.

Ces axes devront guider la ligne d'évolution de ce secteur pour les prochaines années.

L'EFE aux Amériques



CHIFFRES CLÉS

3

instituts régionaux de formation :

-Zone Amérique du nord : collège Marie-de-France de Montréal

Les pays de la zone : Canada, États-Unis

-Zone Amérique latine Nord : lycée français Louis-Pasteur de Bogota

Les pays de la zone : Brésil (en partie), Colombie, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine, Venezuela.

-Zone Amérique latine Sud : lycée franco-argentin Jean-Mermoz de Buenos Aires

Les pays de la zone : Argentine, Bolivie, Brésil (en partie), Chili, Costa Rica, Pérou, Uruguay.

103

établissements (1 EGD, 35 conventionnés, 66 partenaires)

17

établissements en rythme Sud

825

personnels détachés par l'AEFE dont 159 expatriés et 666 résidents

56 973

élèves dont 15 886 français

14.6 %

des effectifs du réseau

L'actualité du secteur

En Amérique du Nord, le réseau se caractérise par des établissements très dynamiques dans un environnement fortement concurrentiel. L'Amérique latine et les Caraïbes ont des établissements attractifs bien que leur taux d'encadrement en personnels détachés du MENJ soit l'un des plus faibles du réseau. Une attention particulière a donc été portée encore cette année aux mesures de carte des emplois par la création de postes de détachés supplémentaires et aux actions de formation par le développement du dispositif PàP (personnels à professionnaliser) et les missions sur site. La cartographie des enseignants expatriés à mission de conseil pédagogique a été revue en Amérique latine avec pour objectif de concentrer les moyens sur deux pôles de formation par zone : Bogota et Mexico pour l'Amérique latine Nord, Buenos Aires et Santiago pour l'Amérique latine Sud.

Le secteur Amériques a vu la création de ses trois centres de formation (IRF) à Montréal, Bogota et Buenos Aires.

Le pilotage des établissements

Les situations politiques et géopolitiques dans plusieurs pays en Amérique du Sud ont nécessité de la part du secteur un suivi et un accompagnement attentif. Le lycée Alexandre-Dumas de Port-au-Prince en Haïti est resté en enseignement à distance durant toute l'année scolaire en raison de l'insécurité grandissante. À l'exception du proviseur et du directeur d'école, les personnels détachés ont dû assurer leurs missions à distance et hors Haïti. Un accompagnement important de l'Agence a été initié dans tous les domaines de compétences : financier, RH, gouvernance, sécurité et pédagogique.

Les missions gouvernance et les séminaires de rentrée ont repris depuis la rentrée.

Ils se sont tenus pour :

- La zone Amérique du Nord à Ottawa présidé par le directeur général ;
- La zone Amérique latine Sud à Buenos Aires présidé par la secrétaire générale adjointe ;
- La zone Amérique latine Nord à Bogota présidé par le directeur général.

Un séminaire de gouvernance a été organisée en juin 2023 au Costa-Rica pour tous les établissements d'Amérique Latine.

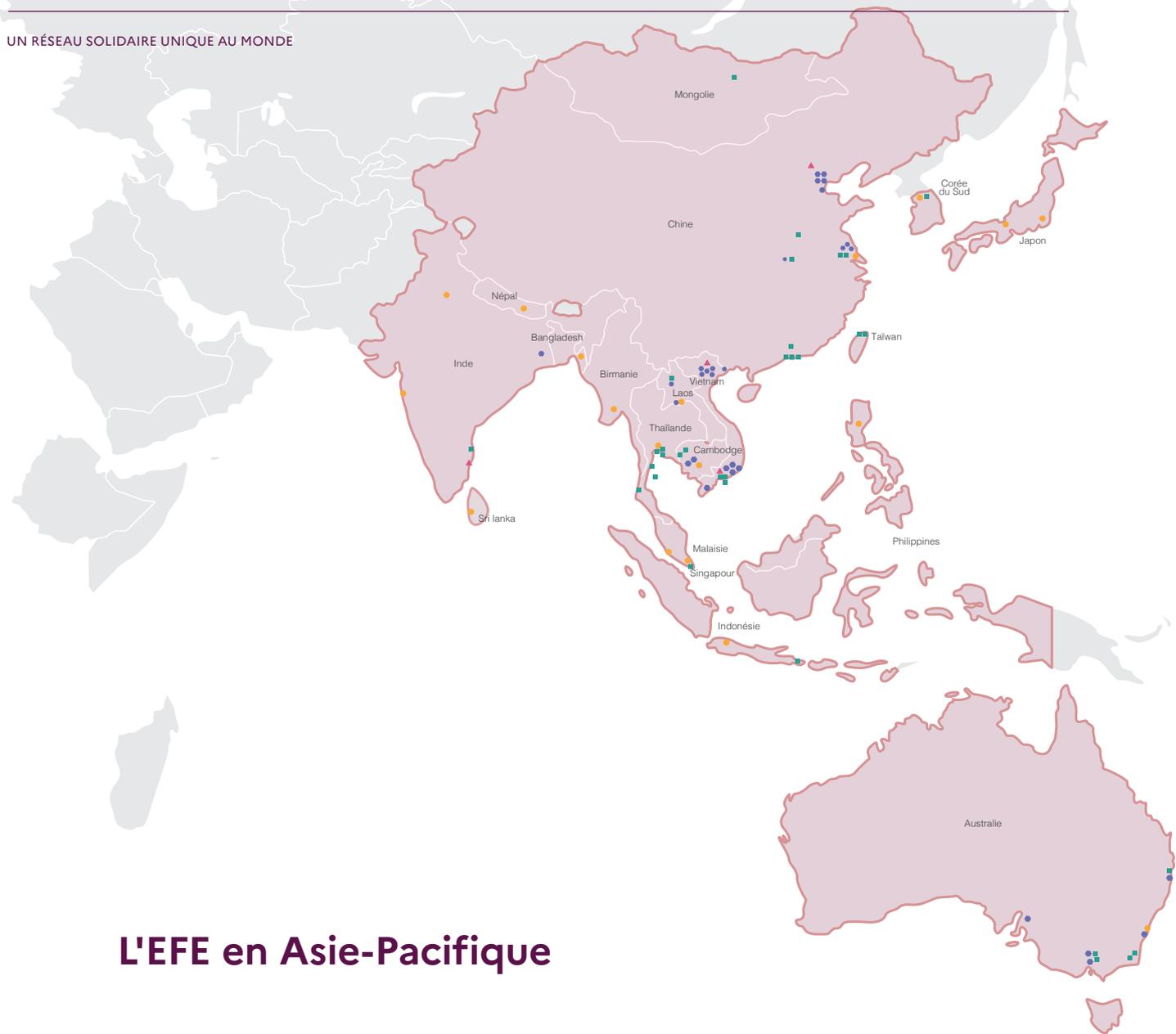
Un événement d'importance s'est également déroulé à Sao Paulo à l'occasion du centenaire de l'établissement fin mai 2023 qui a permis au directeur général de l'AEFE de visiter les lycées français de Rio de Janeiro et Brasilia.

En termes d'extension, nous comptons trois nouveaux établissements aux Amériques :

- Le lycée international de Bogota à la Calera ;
- Le lycée de La Serena au Chili ;
- Le Tessa International School d'Hoboken aux États-Unis.

Nous avons également inauguré cette année de nouveaux bâtiments pour accueillir nos élèves à Cali, Brasilia et Montréal pour le collège Marie-de-France.

Enfin, nous retrouvons une belle dynamique autour des thématiques suivantes : accompagnement pédagogique, le sport scolaire, la vie lycéenne et AGORA Monde // ADN AEFE.



L'EFE en Asie-Pacifique

CHIFFRES CLÉS

1

institut régional de formation en zone Asie Pacifique (ZAP) : lycée français Alexandre-Yersin à Hanoi (Vietnam)

Les pays de la zone : Australie, Bangladesh, Birmanie, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Vanuatu, Vietnam

50

établissements (4 EGD, 19 conventionnés, 27 partenaires)

460

personnels détachés par l'AEFE, 81 expatriés et 379 résidents dont 43 non pourvus

21 572

élèves (+ 5,1 %) dont 13 549 français

6 %

des effectifs du réseau

- ▲ Établissements en gestion directe
- Établissements conventionnés
- Établissements partenaires
- Réseau LabelFrancÉducation

Vanuatu

Nouvelle-Zélande

L'actualité du secteur

Le secteur Asie a été créé à l'occasion de la partition du secteur Asie-Moyen-Orient mise en place le 1^{er} septembre 2019. À cette même date, les établissements de la péninsule indienne (Bangladesh, Inde, Népal et Sri Lanka) ont été rattachés à la zone Asie Pacifique. Cette zone compte 50 établissements homologués. Parmi les 21 572 élèves scolarisés, une très forte majorité est de nationalité française (63 %), 22 % de la nationalité des pays hôtes et 15 % d'autres nationalités. On observe cependant depuis 2018 une baisse régulière de l'effectif d'élèves français (-11 %) au bénéfice du nombre d'élèves des pays hôtes (+31 %) et d'autres nationalités (+7 %).

Plusieurs projets de développement sont en cours, soit par croissance interne d'établissements avec une implantation régionale (La Petite École déjà présente dans trois pays) ou par homologation de nouveaux établissements (École française de Battambang au Cambodge). La reprise d'une activité normale post-Covid permet également d'envisager une hausse des effectifs par montées de cohorte. Enfin, des projets immobiliers en cours (1 000 places d'accueil supplémentaires à l'International French School de Singapour) vont contribuer à alimenter la croissance que retrouveront les 20 pays de la zone à la rentrée 2023 avec une prévision de +5 % pour la seconde année consécutive.

Le pilotage des établissements

Le secteur participe au suivi des plans stratégiques « éducation » élaborés par les ambassades et construits en appui au développement du réseau des établissements d'enseignement français en Asie.

Le transfert de la mutualisation du lycée français international Charles-de-Gaulle de Pékin au lycée français Alexandre-Yersin de Hanoi au 1^{er} janvier 2021 sera achevé à la rentrée avec l'implantation d'un conseiller pédagogique du premier degré auprès de l'IEN repositionné à Hanoi et l'arrivée d'un enseignant formateur pour le second degré en éducation physique et sportive.

Le secteur avait enregistré une perte de 4 % de ses effectifs d'élèves en raison de la pandémie de Covid-19 mais les mesures mises en place dans le cadre du plan d'urgence de l'Agence ont permis aux établissements lourdement impactés de résister. Les établissements du secteur confrontés à la crise sanitaire se sont ainsi remarquablement adaptés au défi qu'a représenté l'alternance des enseignements en présentiel/distanciel et ils reprennent dorénavant leur croissance.

L'EFE en Europe



CHIFFRES CLÉS

3

instituts régionaux de formation :

-Zone Europe du Nord-Ouest et Scandinavie (ZENOS) : lycée français Jean-Monnet de Bruxelles

Les pays de la zone : Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède

-Zone Europe continentale et orientale (ZECO) : lycée français Jean-Renoir de Munich

Les pays de la zone : Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Autriche, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Russie, Slovaquie, Suisse, Ukraine

-Zone Europe du Sud-Est (ZESE) : lycée Chateaubriand de Rome

Les pays de la zone : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Grèce Israël, Italie, Jérusalem, Kosovo, Macédoine du Nord, Monaco, Roumanie Serbie Slovaquie, Territoires palestiniens, Turquie

104

établissements (21 EGD, 32 conventionnés, 50 partenaires)

51 650

élèves dont 26 758 français (51,8 %)



L'actualité du secteur

Le secteur a été particulièrement marqué par plusieurs conflits en 2022-2023 : entre l'Ukraine et la Russie, entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Ces événements dramatiques ont bien évidemment un impact sur les communautés scolaires et le fonctionnement des six établissements implantés dans cette région. La situation géopolitique étant très tendue dans plusieurs pays européens, le secteur géographique Europe est donc amené à gérer différentes crises. Il faut souligner la capacité des établissements du secteur Europe à accueillir les populations d'élèves précédemment scolarisés dans des écoles, collèges et lycées implantés dans des territoires en guerre. Ainsi, de nombreux élèves russes et ukrainiens ont été accueillis dans plusieurs établissements du secteur Europe. Cette solidarité a joué également dans le cadre de l'accueil d'élèves du réseau libanais.

Par ailleurs, pour le secteur Europe, des évolutions seront à noter à compter de la rentrée 2023-2024 :

- Fermeture du lycée Thorani de Kfar Maïmon en Israël ;
- Fermeture de l'École internationale de Bruxelles ;
- Ouverture de la Petite école de Rome ;
- Ouverture de l'École de Podgorica.

Il faut souligner l'évolution positive des effectifs du réseau britannique en dépit du « Brexit ». Un projet communication de grande envergure est actuellement déployé à Londres pour mettre en valeur la vitalité du réseau londonien.

Globalement, 51 650 élèves sont scolarisés dans les établissements du secteur Europe.

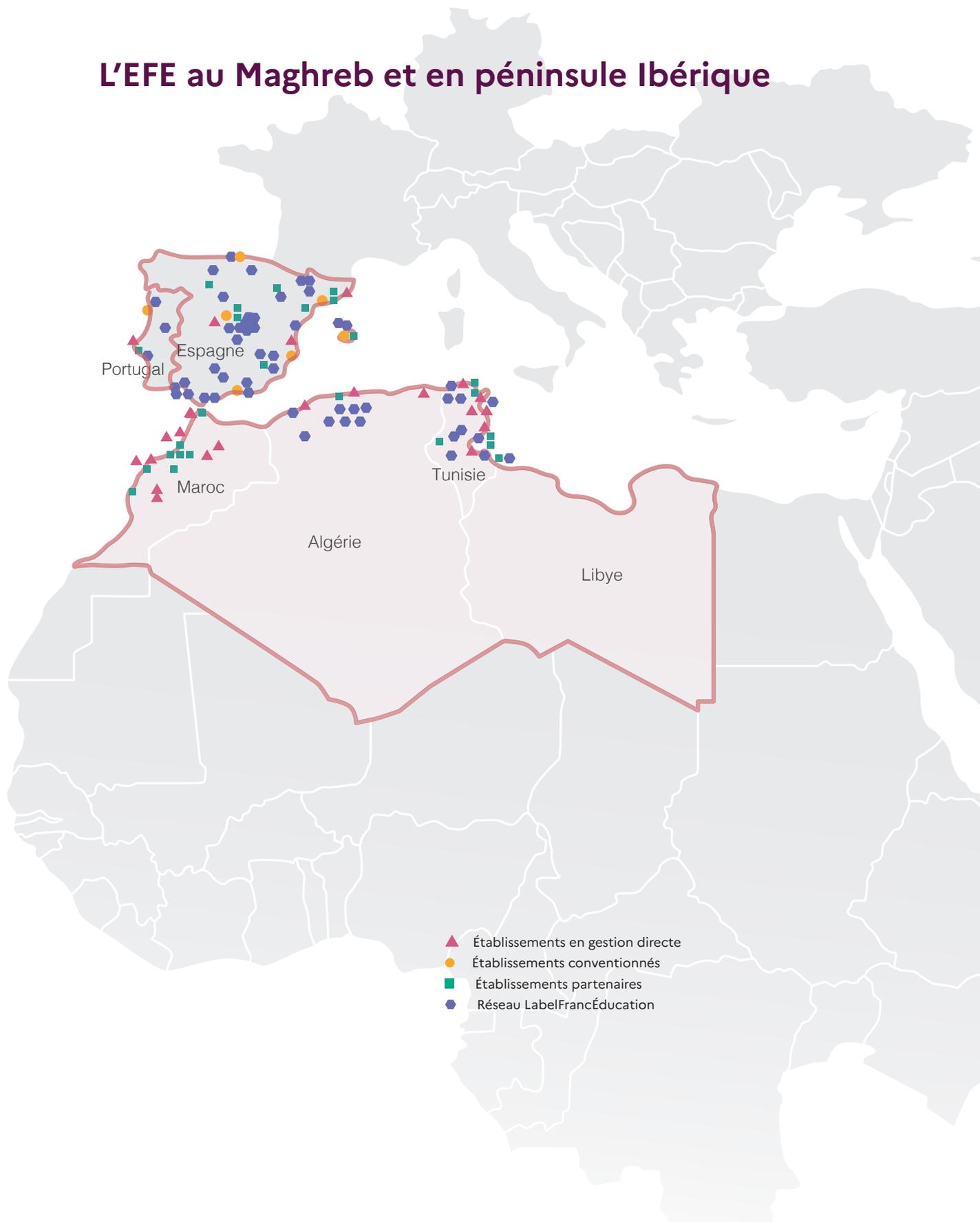
Le pilotage des établissements

Le secteur Europe regroupe un nombre conséquent de pays et une diversité des situations. Le pilotage de cette zone revient à élaborer au quotidien, mais aussi sur le long terme, autant de stratégies différenciées, qui s'appuient sur des politiques élaborées à l'échelle de chaque zone dans le cadre des projets de zone structurés autour de cinq thématiques :

- une offre éducative d'excellence qui permet de mettre en valeur les parcours plurilingues, la construction de la pensée et de l'esprit critique ainsi que les spécificités de notre école maternelle ;
- un climat scolaire de qualité propice au bien vivre ensemble et aux apprentissages avec des actions propres à chacune des zones (lutte contre le harcèlement, mise en place d'enquêtes climat scolaire répondant aux spécificités locales) ;
- un sentiment fort d'appartenance au réseau mondial et à chacune des zones en mettant en valeur la richesse des actions monde et en mettant en place des actions spécifiques à la zone (inter-CVL de secteurs, conférences par exemple) ;
- une offre de formation riche et innovante, à la hauteur des enjeux dans le cadre de la construction des instituts régionaux de formation (IRF) ;
- une communication efficace et efficiente qui s'appuie sur de l'expertise professionnelle.

Cette démarche est engagée conjointement avec le service d'appui et du développement du réseau qui met en place des ateliers spécifiques au sein de la ZENOS, de la ZESE et la ZECO, et la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation.

L'EFE au Maghreb et en péninsule Ibérique



CHIFFRES CLÉS

3

instituts régionaux de formation :

- Zone Europe Ibérique : Lycée français de Barcelone

Les deux pays de la zone : Espagne, Portugal

- Zone Maghreb-Est : lycée Pierre-Mendès-France à Tunis

Les deux pays de la zone : Algérie, Tunisie

- Zone Maroc, lycée Descartes à Rabat

94

établissements dont 32 EGD 7 établissements conventionnés et 55 partenaires (dont 11 établissements MLF/OSUI au Maroc et 8 établissements MLF en Espagne)

1428

personnels détachés

158 expatriés et 1270 résidents

92 333

élèves dont 29 % de nationalité française

L'actualité du secteur

Le Maghreb regroupe deux des réseaux nationaux les plus importants :

Le Maroc, avec 47 637 élèves scolarisés (+2.19 %) dans 42 établissements et la Tunisie, avec 17 787 élèves scolarisés (+10, 53 %) dans 24 établissements. Ces deux pays symbolisent le dynamisme de l'enseignement français à l'étranger dans la région.

L'Algérie est un pays où l'attractivité de l'enseignement français est toujours forte. Celle-ci se traduit par la présence importante des établissements détenteurs du Label FrancÉducation. Il n'en reste pas moins que la demande à l'entrée du Lycée international Alexandre-Dumas d'Alger est très forte.

Pour ce qui concerne l'Europe ibérique, si le Portugal enregistre une belle croissance des inscriptions avec quasiment 3 % d'évolution, on constate un léger recul en Espagne avec une baisse de 0,24 % des effectifs.

Le pilotage des établissements et le développement du réseau

L'enjeu majeur sur le Maghreb est d'accompagner le développement quantitatif de ces réseaux d'une démarche qualité exigeante et rigoureuse. À cet effet, entre autres, l'accent mis sur le plurilinguisme est un objectif central. La place et la qualité de l'enseignement de l'arabe font notamment l'objet d'une attention toute particulière. Le travail de formation

des enseignants opéré par le CEA (Centre d'études arabes) basé à Rabat est absolument primordial.

En Algérie, le lancement du chantier du Grand LIAD (lycée international Alexandre-Dumas) constitue le symbole de la volonté d'offrir aux élèves et aux personnels de très belles conditions de travail. L'Agence travaille en étroite collaboration, avec le poste diplomatique pour maintenir l'ambition d'excellence du réseau homologué.

Au Portugal, dans un contexte très dynamique, une réflexion mobilisant l'ensemble de la communauté éducative est en cours. Celle-ci vise à évaluer l'offre actuelle et à envisager sa nécessaire adaptation tant en matière de conditions d'accueil des élèves que de projet pédagogique.

En Espagne, le contexte nous engage à renforcer les stratégies d'innovation pédagogique, de formation des personnels et de communication professionnalisée. Là-encore la politique des langues est identifiée comme un levier d'attractivité.

L'enjeu sur le secteur est de rester innovant dans un contexte post crise sanitaire lié à une forte concurrence d'autres systèmes éducatifs internationaux et de rapports politiques évolutifs.

L'EFE au Proche-Orient, au Moyen-Orient et dans l'océan Indien

CHIFFRES CLÉS

3

instituts régionaux de formation :

-Zone Moyen-Orient : lycée Louis-Massignon à Abu Dhabi

Les pays de la zone : Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Iran, Irak, Jordanie, Koweït, Kazakhstan, Kirghizistan, Oman, Ouzbékistan, Qatar, Turkménistan

-Zone Proche-Orient : Collège protestant français de Beyrouth, Les pays de la zone : Liban, Syrie

-Zone océan Indien : Lycée français de Tananarive

Les pays de la zone : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles

129

établissements (6 EGD, 31 conventionnés, 92 partenaires)

659

personnels détachés par l'AEFE dont 498 personnels d'enseignement et d'éducation, 75 formateurs et 83 personnels d'encadrement

111 000

élèves

28,6 %

des effectifs du réseau

Actualités du secteur

L'Océan Indien a rejoint le secteur MOPO, faisant de MOPO-OI le secteur scolarisant le plus grand nombre d'élèves et regroupant le plus d'établissements de l'enseignement français à l'étranger.

Les effectifs des établissements du Liban se sont maintenus autour de 60 000 élèves à la rentrée 2022 grâce à l'arrivée de trois nouveaux établissements homologués. Le Moyen-Orient continue son essor avec une augmentation des effectifs notamment grâce aux Émirats Arabes Unis qui est le pays avec la plus forte croissance (+7 %). Malgré un fort ralentissement économique l'Égypte et ses deux millions de naissances par an restent un pays attractif pour les investisseurs. L'Arabie Saoudite de son côté annonce un développement ambitieux. Cette partie du monde est une zone à très fort potentiel de développement pour la décennie à venir, rejoignant ainsi les objectifs du Cap 2030.

L'océan Indien dépasse les 18 000 élèves avec une croissance de 4,3 % portée essentiellement par Madagascar territoire historique de l'EFE.

Pilotage du secteur

Comme partout dans le réseau, l'année 2022-2023 a été celle de la mise en place des IRF, ses instances et les plans de formations régionaux.

L'antenne de l'IRF d'Abu Dhabi au Caire a permis une ouverture plus large du calendrier des formations dans un environnement restauré de qualité.

Au Liban, le plan d'aides exceptionnelles a permis le soutien des familles non françaises à hauteur de 5 millions d'euros et de dégager 5 millions supplémentaires pour financer une partie du déploiement d'équipements photovoltaïques qui verront le jour au premier semestre 2024.



- ▲ Établissements en gestion directe
- Établissements conventionnés
- Établissements partenaires
- Réseau LabelFrancÉducation

Aide à la scolarité des élèves français, un dispositif unique au monde

L'AEFE répond à plusieurs missions parmi lesquelles une mission de service public : offrir la possibilité à tout enfant de nationalité française vivant à l'étranger de suivre une scolarité française. Afin de garantir cet accès avec équité, un système d'aides à la scolarité a été mis en place à destination des familles françaises sur la base de l'étude de leurs ressources et sous la forme d'exonérations totale ou partielle des frais de scolarité. Ce soutien de l'État s'exerce à travers le programme 151 du MEAE.

Le choix d'un système souple qui s'adapte aux situations spécifiques

Les composantes du barème d'attribution des bourses scolaires sont transparentes et présentées sur le site internet de l'AEFE.

L'Agence travaille en coordination avec la direction des Français de l'étranger du MEAE (DFAE) et les postes diplomatiques afin d'assurer une fluidité de dialogue qui contribue à la bonne gestion de ce dispositif unique au monde. L'AEFE étudie les dossiers qui lui sont remontés dans le respect de l'instruction et des moyens budgétaires alloués chaque année par sa tutelle.

En 2022, l'AEFE a lancé le grand chantier de la refonte des applications de gestion des bourses scolaires. La nouvelle application remplacera les applications actuellement utilisées par les services centraux de l'AEFE (Scola central) et les postes consulaires (Scola local). Elle permettra également aux

établissements de saisir directement les informations nécessaires au traitement des bourses scolaires (tarifs, certificats de scolarité...) et de visualiser le versement des subventions de bourses. Enfin, l'ouverture d'un portail dédié permettra aux familles de saisir en ligne leurs demandes. Cette nouvelle application devrait être mise en production durant l'été 2024.

Pour l'année scolaire 2022-2023 rythme nord et 2022 rythme sud, on compte 23 889 boursiers sur 113 067 élèves français, soit 21,12 % des élèves français scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger. Le montant des attributions est de 108 344 091 euros à la Commission nationale des bourses (CNB) de décembre 2022, contre 115 011 893 euros l'année précédente, soit (-5.79 %).

Répartition géographique des bourses 2022/2023

Asie

- 2 449 boursiers
- 15 842 203 €
- Coût moyen : 6 469 €
- Soit 10,58 % du nombre total des boursiers du rythme nord, consommant 14,9 % du montant total des bourses accordées

Moyen-Orient

- 1 744 boursiers
- 6 424 221 €
- Coût moyen : 3 684 €
- Soit 7,53 % du nombre total des boursiers du rythme nord, consommant 6,04 % du montant total des bourses accordées.

Afrique

- 8 132 boursiers
- 27 744 707 €
- 3 412 € coût moyen
- Soit 35,13 % du nombre total des boursiers du rythme nord, consommant 26,09 % du montant total des bourses accordées.

Amérique centrale et du Sud

- 1 243 boursiers
- 5 751 184 €
- Coût moyen : 4 627 €
- Soit 5,37 % du nombre total des boursiers du rythme nord, consommant 5,4 % du montant total des bourses accordées.

Amérique du Nord

- 812 boursiers
 - 9 545 975 €
 - Coût moyen : 11 756
- Soit 3,5 % du nombre total des boursiers du rythme nord, consommant 8,9 % du montant total des bourses accordées.

Europe

- 3 876 boursiers
- 20 262 722 €
- Coût moyen : 5 228 €
- Soit 16,74 % du nombre total des boursiers du rythme nord, consommant 19,06 % du montant total des bourses accordées

Maghreb

- 3 593 boursiers
- 12 003 597 €
- Coût moyen 3 341 €
- Soit 15,52 % du nombre total des boursiers du rythme nord, consommant 11,29 % du montant total des bourses accordées

Rythme Sud

- 1 294 boursiers
- 8 509 573 €
- Coût moyen : 6 731 €
- Soit 5,59 % du nombre total des boursiers du rythme sud, consommant 8,19 % du montant total des bourses accordées

Zoom sur les séminaires de gouvernance des établissements conventionnés

L'Agence a organisé à nouveau cette année des séminaires de gouvernance des établissements conventionnés, comme elle le faisait avant la crise sanitaire.

Deux zones d'Europe ont été réunies à Vienne (la ZECO et la ZESE) et les deux zones d'Amérique latine (AMLANORD et AMLASUD) au Costa Rica. Rassemblant les équipes de direction et des représentants des organismes gestionnaires de ces établissements, ainsi que des représentants de la FAPÉE, ces séminaires ont permis de nourrir un dialogue de proximité avec les représentants de la direction générale de l'AEFE. La FAPÉE représente de nombreux organismes en charge de la gestion d'établissements conventionnés. À ce titre sa participation à ces séminaires de gouvernance apporte une vision élargie du réseau, ce qui lui permet d'être force de propositions notamment pour l'évolution des dispositifs existants. La FAPÉE, à l'occasion de ces séminaires, a pu rappeler son rôle fédérateur des APE et des organismes gestionnaires et la part qu'elle peut prendre dans leur accompagnement.

Plusieurs thèmes ont été abordés : l'homologation, cadre commun et réglementaire pour tous, la gouvernance partagée, la place des établissements conventionnés dans l'objectif du Cap 2030, et les ressources humaines. Ces thèmes ont été identifiés comme des enjeux majeurs pour le fonctionnement des établissements conventionnés qui représentent 30 % des établissements homologués dans le monde.

Au cœur de la gouvernance, la question de la convention a été

abordée sous l'angle du texte, de son interprétation, et du partage des responsabilités entre les organismes gestionnaires et l'AEFE à travers les équipes de direction. L'importance de la mise en œuvre des instances et le respect des prérogatives de chacune ont été rappelés par tous les participants.

La dynamique de développement des établissements qui doit s'inscrire dans un plan stratégique a aussi occupé les débats. Ainsi, les participants ont pu apprécier les pistes proposées par l'Agence pour la construction de plans d'action pour la pérennité et le développement des établissements dans un marché de l'éducation internationale en essor. Au cœur de ces problématiques, la question de la qualité, avec au cœur, la capacité du réseau à recruter d'excellents professionnels qu'il s'agisse des enseignants titulaires et non titulaires mais aussi des personnels qui concourent au fonctionnement des établissements.

L'Agence a saisi l'occasion de ces séminaires pour rappeler la stratégie mise en œuvre avec la création des instituts régionaux de formation (IRF) et les moyens humains (formateurs 1^{er} et 2^d degré) et financiers en croissance qu'elle y consacre.

Plusieurs pistes d'amélioration ont été dégagées, notamment en matière d'accompagnement des organismes gestionnaires, et seront à nouveau discutées dans le cadre des séminaires de gouvernance des autres zones qui se dérouleront en 2023-2024.

ZOOM SUR

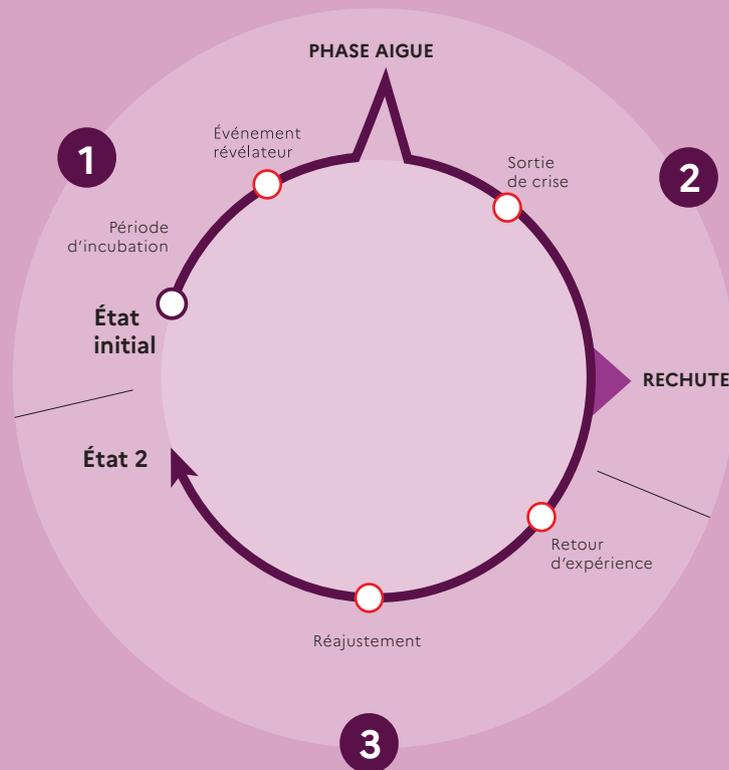
La construction d'une culture de crise

Confrontée à des crises nombreuses et protéiformes, l'Agence s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue calée sur le processus de crise.

La préparation et la réponse aux situations de crises s'inscrivent dans une analyse systémique. Le processus se décompose en trois phases d'une durée inégale mais qui structurent la réflexion et les actions à mettre en œuvre :

- une période de veille (phase 1) pendant laquelle il convient de se préparer (cartographie des risques et des acteurs, rédaction des PPMS, exercices de sécurité, plan de continuité d'activité, repérage des signaux faibles et remontée des situations préoccupantes...);
- une phase de gestion de crise (phase 2) qui peut donner lieu à l'activation d'une cellule de crise pilotée par l'officier de sécurité, coordonnée par le SRE sécurité et mobilisant les différents services de l'Agence avec des points de situation réguliers ;
- une phase d'analyse (phase 3) qui s'appuie sur un RETEX (retour d'expérience) formalisé permettant d'identifier les points forts et les axes d'amélioration mais aussi des solutions concrètes et des propositions de réajustements des méthodes, des outils ou des procédures.

Ainsi, au fil des différentes crises, l'Agence développe progressivement une culture de crise partagée



En effet la crise représente un moment charnière propice aux changements. Cette idée trouve sa concrétisation dans les deux idéogrammes du mot « crise » en chinois mandarin : « wei » pour danger et « ji » pour opportunité.



L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER



L'AEFE, un établissement public au service de l'enseignement français à l'étranger

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), créée par la loi n°90-588 du 6 juillet 1990, est un établissement public national à caractère administratif de droit commun placé sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

En tant qu'opérateur public en charge de la coordination et du pilotage du réseau d'enseignement français à l'étranger, l'AEFE recrute, encadre et accompagne des personnels en France et dans 138 pays du monde.

Elle s'est réorganisée afin de répondre à l'objectif de

développement du réseau fixé par le président de la République, autant dans ses services centraux qu'à l'étranger.

Elle s'est par ailleurs inscrite dans une démarche d'amélioration continue de ses méthodes de travail afin de mieux répondre à ses objectifs stratégiques. Elle a ainsi mis en place des audits interne et mène des réflexions au sein des instances de concertation visant à répondre aux priorités et recommandations dégagées de ces audits.

Les personnels de l'AEFE et du réseau

Les personnels du siège de l'AEFE

Les personnels du siège sont :

- des agents titulaires de la fonction publique (de l'État, territoriale, ou hospitalière) détachés sur contrat ;
- des agents titulaires de la fonction publique en position normale d'activité ou mis à disposition, pour les agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- des agents contractuels à durée déterminée ou indéterminée.

Au 31 décembre 2022, les services centraux de l'AEFE comptent 207 agents dont près de 80 % de fonctionnaires titulaires.

Au 31 décembre 2022, les services centraux de l'AEFE comptent 207 agents dont près de 80 % de fonctionnaires titulaires.

Composition effectif des services centraux de l'AEFE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Poste pourvus	176	172	177	181	179	194	207
dont titulaires FP	145	151	158	164	154	158	165
Catégorie A	76	83	90	94	89	88	88
Catégorie B	26	22	21	23	25	28	26
Catégorie C	43	46	47	47	40	42	51
dont MAD et PNA du MEAE	28	35	24	25	24	21	23
dont contractuels :	31	21	19	17	25	36	42
Taux de titulaires FP	82 %	88 %	89 %	91 %	86 %	81 %	80 %
Taux de contractuels	18 %	12 %	11 %	9 %	14 %	19 %	20 %
Départs	30	40	33	29	29	32	28
Arrivées	36	36	38	33	28	42	28
Taux de rotation	17 %	23 %	19 %	16 %	16 %	16 %	14 %

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse reste le plus représenté avec 42 % des effectifs. Les personnels issus du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères représentent 11 % de l'effectif.

Origine administrative	A	B	C	Total général	Taux
MENJ	64	8	15	87	42 %
MEAE (hors MAD)	1		22	23	11 %
MEFSIN	5	6		11	5 %
Autres ministères	13	6	6	25	12 %
Fonction publique territoriale	5	5	6	16	8 %
Fonction publique hospitalière		1	2	3	2 %
Non titulaires	27	4	11	42	20 %
Total général (hors MAD)	115	30	62	207	100 %

En lien avec son plan d'action égalité, l'Agence est attentive à la représentation et répartition des femmes et des hommes dans ses services. Au 31 décembre 2022, la proportion de femmes parmi les agents des services centraux est de 62 % toutes catégories d'emploi confondues. Si la répartition femmes/hommes est presque à l'équilibre dans la catégorie A, on constate une surreprésentation des femmes dans la catégorie B (60 %) et plus encore dans la catégorie C (86 %). La proportion de femmes est plus importante sur le site de Nantes que sur le site parisien.

Catégorie d'emploi	AEFE NANTES		AEFE PARIS		TOTAL AEFE	
	F	H	F	H	F	H
A	7	9	51	47	58	56
B	8	7	10	5	18	12
C	34	4	18	7	52	11
Total général	49	20	79	59	128	79
Taux	24 %	10 %	38 %	28 %	62 %	38 %

Zoom sur les recrutements 2023

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation de l'Agence, la cartographie des emplois a évolué au 1er janvier 2023 par la création de 25 postes dans les services centraux. Ils permettront de répondre aux ambitions Cap 2030 et à l'impact de la prise en charge des déplacements des personnels enseignants dans le réseau.

Dix-huit postes ont été créés à Paris et sept à

Nantes. Il s'agit d'emplois de toutes catégories (A, B ou C) au bénéfice de l'ensemble des entités des services centraux. Une attention particulière a été portée aux besoins de la DRH et de la DDAR par les créations respectives de six et cinq postes dans ces deux directions. Les recrutements se sont étalés tout au long de l'année et se poursuivront en 2024.

Les personnels du réseau

Plus de 40 000 femmes et hommes travaillent dans les établissements d'enseignement français à l'étranger. Personnels de direction, personnels enseignants, personnels administratifs et techniques travaillent de concert pour la réussite des élèves. Tous les personnels bénéficient de dispositifs d'accompagnement et de formation afin de garantir les meilleures adaptations au poste de travail ainsi qu'un enseignement de qualité et adapté aux spécificités du réseau.

Les personnels détachés

Les postes de personnels détachés auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ne sont implantés que dans les seuls établissements relevant de l'AEFE (établissements en gestion directe, établissements conventionnés, établissements liés à l'Agence par un traité ou un accord international).

Au 31 décembre 2022, l'AEFE compte 5 423 personnels détachés dont :

- 853 en qualité d'expatrié,
- 4 548 en qualité de résident (+ 22 nouveaux contrats)

Statut de contrat	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	Pourcentage femmes	Pourcentage hommes
Expatriés	366	487	853	42,91 %	57,09 %
Résidents	2620	1928	4548	57,61 %	42,39 %

Les volontaires du service civique

L'AEFE a un agrément pour accueillir 36 volontaires en service civique dans ses établissements en gestion directe, sur des missions d'éducation pour tous, de culture et loisirs, et d'environnement.

Après une journée de préparation qui s'est tenue en visioconférence le 25 août 2023, 33 jeunes ont pu rejoindre leur établissement, principalement en Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Portugal), mais aussi en Turquie, au Sénégal et en Tunisie. Trois nouveaux jeunes partiront à compter de janvier 2024 pour une période de six mois.

Des nouveaux statuts pour nos personnels

Le décret 2022-896 du 16 juin 2022, paru au journal officiel du 17 juin 2022, modifie les articles du code de l'éducation consacrés aux recrutements des personnels de l'AEFE et le décret 2002-22 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Les fonctionnaires ne seront plus détachés sur des contrats d'expatrié ou de résident mais sur des contrats pour occuper un emploi d'une des trois catégories créées pour assurer dans le réseau les trois missions de nos personnels :

- des emplois d'encadrement ;
- des emplois de formation des enseignants du réseau de l'enseignement français à l'étranger ;
- des emplois d'enseignement, d'éducation et d'administration.

Chaque catégorie d'emploi liste expressément les métiers qu'elle recouvre et les corps d'origine des agents susceptibles d'être recrutés.

Les deux premières catégories d'emploi correspondent aux missions des anciens expatriés, la troisième aux missions des anciens résidents.

Les personnels d'enseignement d'éducation et d'administration peuvent désormais être recrutés en dehors du pays d'affectation du poste.

De fait, les personnels recrutés sur cette catégorie d'emploi bénéficient :

- de la prise en charge par l'AEFE du voyage pour se rendre dans leur lieu d'affectation et du voyage de fin de mission (pour l'agent recruté et ses ayants droits) ;
- de l'indemnité de changement de résidence ;
- du droit aux congés fixé dans chaque pays (pour l'agent recruté et ses ayants droits) durant la durée du contrat qui les lie à l'AEFE.

Zoom sur le droit d'option

L'année 2022-2023, a été marquée pour les résidentes et résidents l'exercice de leur droit d'option : conserver le statut de résident ou choisir l'un des nouveaux statuts instaurés par le décret 2022-896 du 16 juin 2022, conformément à son article 22. Une campagne a été organisée à partir de fin 2022 pour informer les 4 516 résidents concernés sur les caractéristiques de l'ancien et du nouveau statut et les inviter à acter leur choix via le formulaire droit d'option. Au 30 juin 2023, presque 60 % ont décidé de conserver leur statut de résident.

Cette campagne a été organisée par le bureau de la gestion administrative et financière de la direction des ressources humaines qui a conçu les documents, accompagné les agents, enregistré les réponses, demandé 1 306 nouveaux arrêtés de détachement pour celles et ceux qui ont choisi le nouveau statut et établi les contrats correspondants pour la rentrée scolaire 2023. Ce travail a nécessité une coordination fine entre les différentes directions de l'AEFE en termes de postes budgétaires, d'articulation avec les postes vacants ou susceptibles de l'être, d'adaptation des outils informatiques...

Le recrutement

Le recrutement des personnels détachés sur des fonctions d'encadrement ou de formation

131 postes ont été publiés début septembre 2022 pour une prise de fonctions à la rentrée 2023. Le bureau du recrutement a reçu 950 dossiers. Après étude attentive des dossiers et sélection en liaison avec les services de l'Agence et/ou du MENJ (vérification des conditions pour postuler, synthèse des éléments du dossier au regard des attendus de postes), 490 entretiens ont été organisés à distance. 188 recrutements ont été finalisés après validation en CCPC puis agrément du poste diplomatique et accord de détachement des administrations d'origine.

Le recrutement des personnels détachés sur des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'administration

1 218 postes ont été publiés début janvier 2023 pour la rentrée 2023 (649 postes vacants et 569 susceptibles d'être vacants). L'étude des dossiers est gérée par les établissements et les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) qui organisent ensuite les commissions consultatives paritaires locales (CCPL). Ces recrutements sont ensuite validés par la DRH de l'AEFE qui envoie les demandes de détachement aux administrations d'origine. Au final ce sont 693 personnels qui ont recrutés. Le nombre important de recrutement cette année est lié à l'application du décret 2022-896 du 16 juin 2022 pour le recrutement 2023. Cette année a été encore marquée par de nombreux désistements de candidats après les CCPL et des réintégrations tardives qui ont conduit à des recrutements tardifs. 229 postes sont restés non pourvus à l'issue de cette campagne de recrutement.

Focus sur les élections professionnelles de décembre 2022

Toutes les instances consultatives de la fonction publique ont été renouvelées lors des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022. À l'AEFE, ces élections professionnelles ont désigné les représentants du personnel au sein :

- du comité social d'administration (CSA – fusion des ex CT et CHSCT), consulté sur toutes les questions intéressant collectivement les personnels de l'Agence ;
- des commissions consultatives paritaires centrales (CCPC) et locales (CCPL), consultées sur les questions d'ordre individuel concernant les personnels de l'Agence.

Pour la première fois, les agents du siège et du réseau de l'AEFE ont voté par voie électronique pour les 121 scrutins qui ont été dépouillés par le bureau de vote électronique centralisateur le 8 décembre 2022, en public à Nantes.

Ces élections professionnelles se sont déroulées :

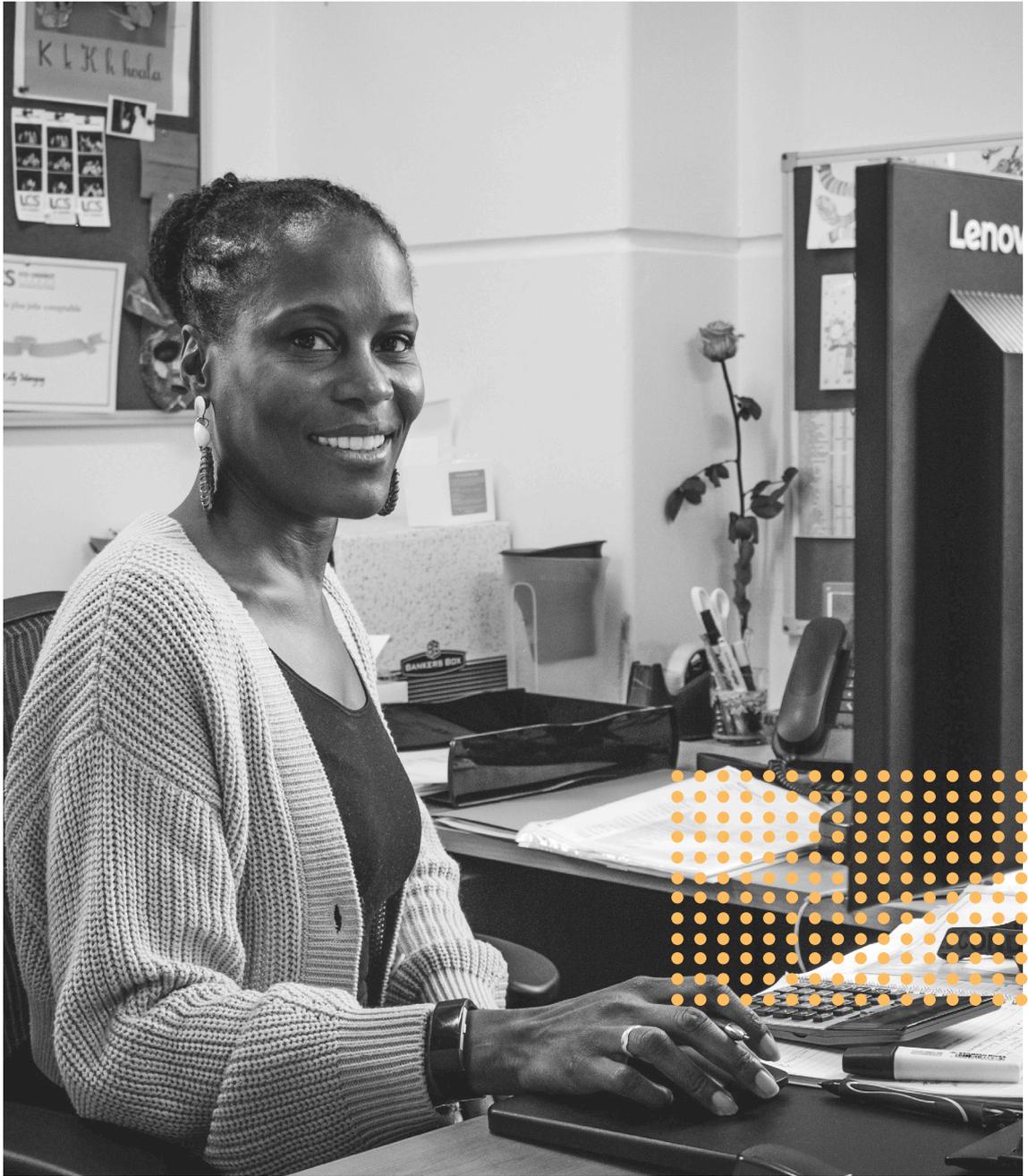
- au scrutin de liste pour déterminer les dix représentants des personnels siégeant au comité social d'administration (CSA) ;
- et au scrutin de sigle en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à désigner les représentants des personnels siégeant dans chacune des commissions consultatives paritaires centrales (4 CCPC) et locales (116 CCPL).

Le taux global de participation, tous scrutins confondus, a été de 57 %.

Les résultats peuvent être consultés sur le site internet de l'AEFE, aefe.fr

Le rôle des organisations syndicales :

Les organisations syndicales siègent dans les instances consultatives au niveau local ainsi qu'au niveau central et sont représentées au conseil d'administration de l'Agence. En plus de leur représentation dans les instances officielles des établissements français à l'étranger et de l'AEFE, les représentants des personnels peuvent être associés à des groupes de travail thématiques sur différents sujets liés à l'enseignement français à l'étranger. Ils participent également aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP).



L'organisation de l'AEFE

La gouvernance : le conseil d'administration de l'Agence

La loi n°2022-272 du 28 février 2022 visant à faire évoluer la gouvernance de l'AEFE a modifié la composition du conseil d'administration de l'Agence. En application de cette nouvelle disposition législative, le conseil d'administration comptait désormais 34 membres, dont la décomposition est la suivante :

PRÉSIDENT

→ Bruno Foucher

PARLEMENTAIRES DÉSIGNÉS RESPECTIVEMENT PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT

- Un député représentant les Français établis hors de France (7^e circonscription)
 - Une députée représentant de la 11^e circonscription
- Un sénateur et une sénatrice représentant les Français établis hors de France

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Le directeur général chargé de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement, et du développement international
 - Le directeur chargé de la diplomatie d'influence
 - La sous-directrice chargée de la Langue française et de l'éducation
- La directrice chargée des français à l'étranger et de l'administration consulaire
 - La cheffe de la mission chargée de l'aide à la scolarité et de l'action sociale
 - Le directeur chargé des affaires financières
 - Le délégué chargé des programmes et des opérateurs
 - La cheffe de pôle des opérateurs
 - La directrice des ressources humaines
- Le sous-directeur chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- La cheffe de l'inspection générale chargée de l'éducation du sport et de la recherche
 - Le directeur général chargé de l'enseignement scolaire
- La déléguée aux relations européennes et multilatérales et à la coopération

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Le chef de la délégation des affaires européennes et internationales

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

- La sous-directrice de la 7^e sous-direction à la direction du budget

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

- La cheffe de bureau chargée de la prospective et de l'expertise européenne et internationale à la direction générale de l'administration et de la fonction publique

REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR

- Le directeur adjoint à la direction des entreprises, de l'économie internationale et de la promotion du tourisme

REPRÉSENTANT DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

- Un conseiller de l'Assemblée des Français de l'étranger

REPRÉSENTANT EN CHARGE DES ORGANISMES GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNES

- Le directeur général de la Mission laïque française, Mlf
- Le vice-président de la FAPEE

REPRÉSENTANT DES FÉDÉRATIONS DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

- Le président de la FAPEE
- L'administrateur national de la FCPE
- Le président de l'UNAPE

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS EN SERVICE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET DANS LES SERVICES CENTRAUX

- Trois représentants du personnel au titre de la FSU
- Un représentant du personnel au titre du Sgen-CFDT
- Un représentant au titre de l'UNSA-Éducation

REPRÉSENTANT DES CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

- un conseiller des Français de l'étranger non membre de l'Assemblée des Français de l'étranger, désigné sur proposition de cette dernière

EXPERTS QUALIFIÉS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Le président de l'ANEFE,
- Le président de l'Associations FLAM
- Le président des anciens élèves du réseau UALFM.



L'organisation du siège de l'AEFE



La direction générale de l'AEFE

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est nommée pour trois ans par décret sur proposition du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Assisté d'un directeur général adjoint, officier de sécurité de l'AEFE, et d'une secrétaire générale pilotant les services, elle détermine, en relation avec le ministère de tutelle, les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE et les soumet à son conseil d'administration. La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger dirige l'établissement public national et assure le fonctionnement des services de l'Agence. La directrice générale recrute, affecte et gère l'ensemble des personnels de l'Agence sur lesquels elle l'a autorité. Elle est également ordonnatrice principale des dépenses et des recettes de l'Agence. Dans le cadre du budget de l'AEFE approuvé par le conseil d'administration, elle notifie les budgets des établissements en gestion directe (EGD) ou des groupements de gestion d'établissements. La directrice générale conclut les contrats et les conventions.

Claudia Scherer-Effosse, diplomate, a été nommée directrice générale de l'AEFE, en remplacement d'Olivier Brochet (décret du 26 juillet 2023).

Le secrétariat général

Le secrétariat général est chargé de la mise en œuvre de la politique menée par l'Agence. Dans ce cadre, il organise et coordonne l'action administrative. Il initie les procédures de gestion et s'assure de leur application. Il dirige, sous l'autorité de la directrice générale, l'ensemble des services centraux et s'assure de leur parfaite coordination. La secrétaire générale, secondée par deux secrétaires générales adjointes, concourt à l'élaboration, la mise en cohérence et la validation des orientations fixées par la directrice générale, ainsi qu'à celle des documents administratifs réalisés par les services de l'Agence. Elle participe à l'étude, l'analyse et la gestion des dossiers traités par la direction générale, ainsi qu'à l'élaboration des outils d'aide à la décision. Elle pilote les réponses aux sollicitations institutionnelles (rapports, audits...) et aux demandes des organismes extérieurs. Pour l'accomplissement de ses missions, sont placés sous son autorité directe plusieurs services transversaux : le service des affaires générales, le service des affaires juridiques, le département des systèmes d'information, la cellule audit et la cellule de contrôle de gestion et des données statistiques.

L'organisation interne de l'AEFE est resserrée autour de quatre directions :

1) la direction des ressources humaines du réseau - DRH réseau, pour la gestion des personnels, l'administration suivi, la formation ;

2) la direction des affaires financières – DAF, en charge du budget, de la commande publique, du dialogue de gestion avec les établissements en gestion directe ;

3) la direction du développement et de l'accompagnement du réseau – DDAR, pour accompagner la volonté de développement du réseau, regroupant les secteurs géographiques, le service de l'appui et du développement du réseau, les sous-directions de l'immobilier et de l'aide à la scolarité ;

4) la direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation - DEOF, direction regroupant les bureaux du pilotage et de l'homologation des établissements, de la formation et de l'innovation, du parcours des élèves et de l'orientation et des événements et de la valorisation du réseau.

Le service des relations extérieures, placé auprès de la directrice générale et sous l'autorité hiérarchique de la secrétaire générale, est quant à lui composé de trois conseillères, et de leurs collaborateurs et collaboratrices, et travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble des directions. Ce service définit la politique de communication de l'Agence, gère les

relations institutionnelles (en particulier avec les élus) et la politique de sécurité de l'AEFE et du réseau.

L'Agence comptable principale

L'agent comptable principal est nommé par arrêté interministériel conjoint des ministres en charge des Comptes publics, de l'Europe et des Affaires étrangères pour une durée de trois ans renouvelables. Il est le comptable assignataire des dépenses et des recettes des services centraux. Il est également le comptable centralisateur des comptes des établissements placés en gestion directe auprès de l'AEFE. Dans l'exercice de ses attributions de comptable public, et uniquement dans ce cas, l'agent comptable principal dispose d'une indépendance non seulement à l'égard de la direction générale, mais également à l'égard de l'autorité qui l'a nommé.

Par ailleurs, l'agent comptable principal a un rôle de conseil et d'alerte auprès de la Direction générale en matière financière et comptable. L'agence comptable principale de l'Agence, qui anime et pilote également les agents comptables secondaires du réseau des EGD, rend compte à la directrice générale de ses missions financières et comptables.

Les organes consultatifs

Commission nationale des bourses (CNB)

Régie par le code de l'éducation (Art D51-50) et présidée par la directrice générale de l'Agence, la CNB, composée de vingt-trois membres, est consultée sur toutes les questions relatives à l'aide à la scolarité. Elle examine les critères d'attribution des bourses et donne son avis sur les propositions des conseils consulaires sur la base des dossiers instruits et contrôlés par le service de l'aide à la scolarité.

Comité social d'administration (CSA)

Le comité social d'administration est composé de la directrice générale de l'Agence, de la secrétaire générale, de dix représentants du personnel tous membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants et des représentants de l'administration concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité. Il traite des questions relatives à l'organisation des administrations, établissements ou services. Chaque année, le bilan social, qui dresse le portrait de l'ensemble des personnels de l'AEFE, est présenté au comité social.

Formation spécialisée en matière d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (FSSST)

La formation spécialisée est compétente pour examiner les questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels de l'Agence. La formation spécialisée est également chargée d'étudier les questions relatives à la prévention des risques professionnels. Elle est composée de la directrice générale de l'Agence, de la secrétaire générale, de dix représentants du personnel titulaires, du médecin de prévention, des deux assistants de prévention, de l'inspecteur santé et sécurité au travail et des représentants de l'administration intéressés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis de la FSSST. La formation spécialisée est relayée dans les établissements par des commissions hygiène et sécurité ayant compétence pour l'ensemble de la communauté scolaire et des commissions hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels.

Commissions consultatives paritaires centrales (CCPC)

Les CCPC comprennent cinq membres titulaires représentant de l'administration, dont le président de la commission, ainsi que cinq membres titulaires représentant du personnel. Il existe cinq CCPC respectivement compétentes pour :

- les professeurs agrégés de l'enseignement du second degré et les personnels assimilés ;
- les professeurs certifiés, les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collège et les personnels assimilés ;
- les instituteurs, les professeurs des écoles et les personnels assimilés ;
- les personnels d'inspection et les personnels de direction des établissements d'enseignement ;
- les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service.

Comité d'action sociale (CAS)

Le comité d'action sociale participe à la définition de la politique sociale en faveur des agents des services centraux de l'AEFE.

Le comité d'action sociale est composé de deux représentants de l'administration sans voix délibérative (la directrice générale de l'Agence, présidente du comité, et le secrétaire général, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines) et dix représentants titulaires et huit représentants suppléants du personnel.

L'audit interne

L'audit interne est une activité de contrôle et/ou de conseil visant à améliorer le fonctionnement, le pilotage stratégique et la performance des activités des services centraux et des établissements scolaires de l'Agence. Il formule des recommandations afin de renforcer la performance de ces derniers et des processus audités et de s'assurer que leur fonctionnement est conforme aux prescriptions et réglementations en vigueur.

L'audit interne a vocation à intervenir, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, sur des problématiques concernant l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des fonctions et des structures de l'AEFE : services centraux et services déconcentrés.

En 2018, un comité d'audit a été installé auprès du conseil d'administration de l'Agence. Il a pour rôle d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, de l'existence et de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques. Il est placé sous l'autorité du conseil. Ses membres sont nommés pour une durée de trois ans.

Le comité d'audit est composé :

- d'un président, conseiller maître à la Cour des comptes ;
- de deux administrateurs ou de leurs représentants. Actuellement, il s'agit du délégué des opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), et du président de la Fédération des associations de parents des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE) ;
- de deux personnes qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, sur proposition du président du conseil d'administration. Actuellement il s'agit d'un conseiller maître à la cour des comptes et d'un ancien sénateur ;
- La contrôleur budgétaire et comptable auprès du MEAE est membre de droit ainsi que l'agent comptable principal ;
- Sont invités à ce comité le président du CA, la directrice générale de l'AEFE et tous les collaborateurs qu'elle juge utile d'associer en fonction de l'ordre du jour ainsi que l'agent comptable de l'AEFE.

En parallèle, une cellule d'audit a été créée, dont l'activité est encadrée :

- d'une part, par la charte d'audit qui définit la

démarche de l'audit interne au sein de l'AEFE, son organisation, ses missions et les principes déontologiques auxquels sont tenus les auditeurs ;

- d'autre part, le code de déontologie qui comprend les principes applicables à la pratique de l'audit interne, ainsi que les règles de conduite décrivant le comportement attendu des auditeurs internes. Il s'applique à la fois aux personnes et aux entités qui exercent des activités d'audit interne au sein de l'AEFE.

La cellule d'audit, composée de deux auditeurs internes, est rattachée hiérarchiquement au secrétariat général et fonctionnellement au comité d'audit interne.

Un programme d'audit est établi par la cellule d'audit et soumis pour approbation au comité d'audit. Il prend en considération les demandes formulées par les services centraux, la direction, les membres du comité d'audit, les observations et les recommandations de la Cour des comptes et les éléments existants en matière de dispositif de maîtrise des risques (rapports, études...).

Les auditeurs ont mené pour la période de septembre 2022 à juin 2023 les audits suivants :

- Un audit relatif à la gestion budgétaire et financière du dispositif d'aide à la scolarité,
- Un audit relatif à la conduite des projets immobiliers,
- Un audit de conformité relatif aux frais de mission.

Chaque audit fait l'objet d'une lettre de mission signée de la directrice générale avec une lettre de cadrage qui rappelle les objectifs et le périmètre de l'audit. Pour l'établir, les auditeurs s'entretiennent avec chaque direction auditée pour approfondir les objectifs et les attendus de l'audit.

À l'issue de chaque audit, un rapport provisoire est rédigé et diffusé aux audités. Il fait l'objet d'un échange contradictoire. Durant cette phase, les audités ont un délai raisonnable (un mois) pour transmettre aux auditeurs leurs corrections, observations et remarques. Celles-ci donnent lieu à une réponse des auditeurs et sont ensuite intégrées au rapport définitif. Ce rapport est présenté en comité d'audit, signé par les auditeurs, visé par la Directrice Générale puis diffusé à l'ensemble des audités et des membres du comité d'audit.

La protection des données : RGPD

L'AEFE est engagée dans une démarche de renforcement de la protection des données, conformément aux obligations. Un nouveau délégué à la protection des données a été nommé en mai 2023 à temps complet. Cette désignation a été déclarée à la CNIL en parallèle. Le délégué à la protection des données est le référent en matière de protection des données au sein de l'AEFE.

Il informe et conseille l'AEFE sur les obligations qui lui incombent en vertu du Règlement général sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018 ainsi que sur les autres dispositions en matière de protection de données à caractère personnel.

Il pilote la production et la mise en œuvre de politiques, de lignes directrices, de procédures et de règles de contrôle pour une protection efficace des données personnelles et de la vie privée des personnes concernées.

Il contrôle l'application des dispositions réglementaires en matière de protection des données à caractère personnel, notamment

en s'appuyant sur les fonctions d'audit et de contrôle interne en place.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'autorité de contrôle (CNIL) et coopère avec elle.

Il s'assure de la bonne gestion des demandes d'exercice de droits et de réclamations, et s'assure de leur transmission aux services intéressés et apporte à ces derniers un conseil dans la réponse à fournir.

Il tient l'inventaire et documente les traitements de données à caractère personnel en tenant compte du risque associé à chacun d'entre eux compte tenu de sa nature, sa portée, du contexte et de sa finalité.

Outre ces missions, il accompagne et assure un rôle de conseil auprès des services centraux et des services déconcentrés (établissements en gestion directe et Instituts régionaux de formation).

La gestion de l'AEFE

Le budget de l'AEFE

Le budget de l'AEFE est constitué de la consolidation du budget des services centraux et des budgets des établissements en gestion directe regroupés en 36 groupements comptables à fin 2022.

Le budget de l'AEFE est consolidé autour de trois axes en dépenses :

1. l'excellence éducative
2. l'accompagnement du réseau
3. la modernisation du réseau

Conformément au décret GBCP de novembre 2012, la programmation du budget est pluriannuelle afin de garantir la soutenabilité des projets de l'Agence. Cette programmation pluriannuelle permet d'évaluer l'ensemble des engagements financiers de l'établissement, tout particulièrement dans le cadre de sa stratégie immobilière, mais également l'évolution

prévisionnelle de ses emplois et les conséquences sur sa masse salariale.

La principale source de recettes de l'Agence correspond aux droits de scolarité supportés par les familles. En complément de ces ressources propres, l'État (par l'intermédiaire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) participe au financement du réseau d'enseignement français à l'étranger en octroyant principalement deux subventions annuelles répondant à la mission « action extérieure de la France » : l'action « diplomatie culturelle et d'influence » du programme 185 et l'action « Français à l'étranger » du programme 151.

Synthèse des subventions de l'État :

	Dotations 2019	Dotations 2020	Dotations 2021	Dotations 2022
Programme 185	385 887 560	458 886 225	427 920 920	424 502 496
Programme 151	101 634 093	140 797 600	80 462 530	83 783 334
Programme 214	0	30 000	25 000	25 000
Programme 141	0	0	0	550 000
Total	487 521 653	599 713 825	508 408 450	508 860 830

Bilan de l'exécution budgétaire 2022

Après deux années fortement marquées par la crise sanitaire, le réseau d'enseignement français à l'étranger a pu, en 2022, démontrer sa force et son dynamisme retrouvé sur ses principales missions.

En 2022, l'évolution de la situation internationale a été très contrastée selon les secteurs, avec des pays en guerre (Ukraine et Russie), en grande instabilité économique et politique (Burkina Faso, Mali et Haïti). La raréfaction de l'offre par rapport à la demande mondiale à la suite de la crise sanitaire a également vu le retour de l'inflation, y compris dans l'Union européenne, avec des niveaux record en Amérique du Sud et à Haïti. Celle-ci a eu une incidence notable sur l'augmentation des droits de scolarité à compter de la rentrée 2022 et, par réciprocité, sur le niveau des aides attribuées aux élèves boursiers. Celle-ci a également eu un impact sur l'augmentation des rémunérations des personnels de droit local.

Par ailleurs, la crise sanitaire s'est poursuivie en Chine, ne permettant pas une reprise de l'activité complète avec des confinements successifs tout au long de l'année.

Enfin, la situation libanaise reste encore très fragile, malgré une stabilisation de la chute des effectifs et un soutien au réseau éducatif français au Liban sans cesse renouvelé.

Malgré tout, l'exécution du budget de l'AEFE pour l'année 2022 est la traduction de la reprise quasi complète des activités, à l'exception notable de la Chine, qui se matérialise par une augmentation de certains postes de dépenses dans les services centraux (+ 1,5 millions d'euros sur les missions), par des niveaux de recettes et de dépenses en hausse dans les établissements en gestion directe (EGD) compte tenu du rétablissement d'activités arrêtées en raison de contraintes sanitaires, mais également par une augmentation des recettes propres de plus de 32 millions d'euros par rapport à l'année 2021, signe particulièrement visible de la reprise d'activité du réseau.

Tout au long de l'année, l'Agence a continué à accompagner les établissements dans leur sortie de crise grâce à l'expertise et la mobilisation de ses équipes et aux moyens exceptionnels du plan de sauvegarde du réseau attribués en 2020-2021 : ainsi, les aides aux établissements et autres subventions au réseau ont représenté 19,26 millions d'euros en CP (dont les aides exceptionnelles aux pays en crise, l'aide aux familles pour le Liban).

En 2022, l'accent a été mis sur l'enrichissement des ressources pédagogiques et des plans de formation des personnels, sur le déploiement d'outils numériques structurants, l'appui aux projets de développement des établissements et l'accompagnement des nouveaux établissements. La création des instituts régionaux de formation, effective au 1^{er} janvier 2023, en est l'illustration la plus marquante.

Enfin, l'année 2022 a vu l'adoption de la réforme statutaire de l'AEFE, dont les conséquences budgétaires sur les crédits de personnel et sur la mobilité des détachés ont été très peu significatifs sur la rentrée scolaire 2022 et se feront surtout sentir lors de l'exécution budgétaire 2023.

Pour la seconde année consécutive, les comptes de l'AEFE ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes.

LES CHIFFRES CLÉS 2022 SUR LE BUDGET DE L'AEFE (SERVICES CENTRAUX ET EGD)

Un budget initial, deux budgets rectificatifs
Solde budgétaire 2022 :

1,59 M€

Recettes :

1 085,97 M€

570,43 millions d'euros de recettes propres et
515,54 millions d'euros de subvention de l'État (services centraux et EGD)

Dépenses :

1 087,56 M€

(crédits de paiement consommés)

Dépenses de personnel :

798,99 M€,

Dépenses de fonctionnement :

143,26 M€,

Bourses (aide à la scolarité) :

114,23 M€

Dépenses d'investissement :

31,07 M€

Emplois :

10 299,7

ETPT

5 453,1 ETPT sous plafond (expatriés, résidents, personnels du siège)
4 846 ETPT hors plafond (dont 4 559 ETPT employés de droit local dans les EGD)

Le contrôle des moyens

La commande publique

S'agissant des flux dépenses, le travail de sensibilisation et de réaffirmation des principes fondamentaux sur la qualité de l'engagement juridique et du Service fait valorisé a commencé à porter ses fruits. La définition des besoins ayant été replacée comme une étape préalable essentielle afin de s'assurer du respect des grands principes de la commande publique, le travail s'est porté en 2022 sur la sécurisation juridique de l'achat public et sur le choix et l'application des critères de sélection lors des appels d'offres.

La plupart des marchés récurrents des services centraux ont pu être revus et leurs contours redéfinis au fur et à mesure de leur renouvellement ou de leur facturation. Par ailleurs, certains accords ont été résiliés, les besoins ayant disparu.

En complément, l'accompagnement des EGD a commencé à se généraliser avec la création d'un espace collaboratif permettant la mutualisation des bonnes pratiques, la généralisation du formulaire du déroulement des procédures et la mise en place d'un contrôle des passations de marchés supérieures à 100 000 euros. Cette intensification a été rendue possible par le renforcement du bureau de l'achat public en 2021, ainsi que la création de deux postes supplémentaires obtenus en 2022.

Les acteurs du réseau

Le réseau d'enseignement français à l'étranger se caractérise par un nombre important d'acteurs internationaux dans son développement, son animation et son contrôle. L'AEFE entretient des liens étroits avec tous et s'efforce d'assurer la cohérence du dispositif dans une logique de développement garantissant la qualité de tous les établissements homologués.

Les parents d'élèves, partenaires essentiels

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans les établissements. Ayant fait confiance au modèle éducatif français, ils sont engagés dans la vie des établissements et contribuent de manière substantielle à leur financement. Ils élisent leurs représentants au conseil d'établissement et au conseil d'école. Les associations de parents d'élèves travaillent en étroite liaison avec les équipes de direction et sont associées à la gestion des établissements.

Dans les établissements en gestion directe (EGD) et les établissements conventionnés, le conseil d'établissement, au sein duquel siègent les représentants des parents d'élèves, permet d'aborder les points essentiels à la vie de l'établissement et de faire adopter les documents-cadres, tels que le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires et le calendrier scolaire ainsi que le plan de formation continue des personnels.

Dans les EGD, les perspectives budgétaires définies sur trois ans lors des conférences de pilotage des ressources (CPR) doivent être explicitées aux représentants des parents d'élèves. Les frais de scolarité sont élaborés, en s'appuyant sur les CPR, en amont du budget primitif de l'établissement et présentés à la communauté éducative dans le cadre des conseils d'établissement.

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger met en exergue la nécessité d'associer plus étroitement encore les familles à la gouvernance des établissements et de l'Agence. À ce titre, la part des parents dans le financement du réseau de l'enseignement français à l'étranger sera mieux prise en compte. Renforcer la relation de l'AEFE avec les parents d'élèves est intégré au contrat d'objectifs et de moyens 2021-2023 de l'AEFE. Suite au vote de la loi de février 2022, les parents d'élèves sont mieux représentés au conseil d'administration de l'AEFE. Ils sont aussi associés aux instances des instituts régionaux de formation.

Ainsi, la transparence et la communication sont les maîtres mots dans la relation aux familles, avec la nécessité de définir et présenter une trajectoire de l'évolution des frais de scolarité sur plusieurs années. Afin d'y répondre, en amont de l'élaboration du budget, les EGD doivent désormais réunir une commission associant les parents d'élèves afin d'en examiner ensemble les grandes orientations.

Par ailleurs, dans le cadre de l'homologation d'un établissement, la mise en place d'instances garantissant une place aux parents est requise.

Les fédérations de parents d'élèves dans les instances nationales

Les associations de parents d'élèves (APE) des établissements d'enseignement français à l'étranger sont représentées au conseil d'administration de l'AEFE par deux fédérations de parents d'élèves :

- la FAPÉE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger). Créée par des parents de toutes nationalités en 1980 et reconnue d'utilité publique en 1985, la FAPÉE réunit exclusivement des associations de parents d'élèves (APE) du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle représente plus de 180 associations dans le monde dont près de 80 associations de parents gestionnaires de leur établissement – conventionné ou partenaire. Elle est indépendante de toute attache politique, syndicale ou religieuse. La FAPÉE est un interlocuteur et une force de proposition reconnus, notamment dans le cadre des groupes de travail, grâce à sa connaissance approfondie du réseau acquise par l'étendue de sa représentativité. Elle siège également activement à l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) et à la commission nationale des bourses.
- la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves). Fondée en 1947, la FCPE a été reconnue d'utilité publique dès 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire en 1982. Cette fédération indépendante compte 310 000 adhérents en France et à l'étranger.
- Créée en 2021, l'Union des Associations de parents d'élèves de l'étranger (UNAPE) repose sur des valeurs d'engagement, de collaboration et de représentation des intérêts des familles et des élèves. Forts de notre conviction envers l'inclusion de tous les élèves, nous mettons en avant l'excellence éducative tout en favorisant la transparence dans chacune de nos actions et décisions. Notre engagement réside dans la représentation juste et équitable des intérêts de toutes les familles, en prenant en considération leur diversité culturelle, linguistique et socio-économique. En tant que nouvelle fédération, l'UNAPE s'engage résolument à œuvrer pour le bien-être et le succès de nos enfants en promouvant une éducation de qualité, inclusive et respectueuse de la diversité. Nous croyons en la force de la collaboration et sommes convaincus que, grâce à des efforts conjoints, nous pourrions contribuer significativement à une éducation enrichissante et épanouissante.

Les élus des Français de l'Étranger

L'Agence entretient des échanges réguliers constructifs avec tous les élus, en particulier ceux des Français établis hors de France qui représentent les 2,5 millions de Français vivant à l'étranger. Présents sur le terrain comme au Parlement ou à l'Assemblée des Français de l'étranger, les élus sont des partenaires majeurs de l'AEFE et des établissements. Dans le cadre de la loi de finances, les parlementaires votent les crédits alloués à l'AEFE (charge de service public et bourses scolaires dans la mission « action extérieure de l'État »). Une personne dédiée, la conseillère aux relations institutionnelles et référente égalité, est l'interlocutrice privilégiée des élus.

La participation active des élus aux instances de l'AEFE

Deux députés et deux sénateurs siègent au conseil d'administration (CA) de l'Agence. L'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) est représentée par un titulaire (plus un suppléant) et avec la loi n°2022-272 du 28 février 2022 « visant à faire évoluer la gouvernance de l'AEFE et à créer les instituts régionaux de formation », une conseillère des Français de l'étranger (titulaire) et un suppléant ont rejoint le CA de l'Agence en juin 2023. Deux représentants de l'AFE siègent en commission nationale des bourses (CNB).

Élus locaux de l'étranger, les 442 conseillers des Français de l'étranger siègent, quant à eux, dans les conseils consulaires des bourses scolaires (qu'ils président désormais) et dans les conseils d'établissement.

Les élus siégeant au conseil d'administration de l'AEFE participent souvent aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) qui a fêté ses six ans en juin 2021.

11

députés représentant les Français établis hors de France (dans 11 circonscriptions).

12

sénateurs représentant les Français établis hors de France (dans la circonscription « monde »).

442

conseillers des Français de l'étranger (dans 130 circonscriptions).

90

conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (dans 15 circonscriptions).

Les représentants de personnels

Les personnels détachés dans le réseau, les personnels recrutés en contrat local dans les établissements en gestion directe (EGD) du réseau et les personnels du siège de l'AEFE sont représentés par les organisations syndicales élues aux dernières élections professionnelles en décembre 2022 pour une durée de quatre ans. Les prochaines élections professionnelles se dérouleront en décembre 2026. En plus de leur représentation dans les instances officielles des établissements français à l'étranger et de l'AEFE, les représentants des personnels peuvent être associés à des groupes de travail thématiques sur différents sujets liés à l'enseignement français à l'étranger. Les organisations syndicales sont représentées au conseil d'administration de l'Agence et siègent dans les instances consultatives au niveau local ainsi qu'au niveau central. Les représentants des personnels participent également aux travaux de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les acteurs éducatifs

La Mission laïque française

La Mission laïque française, acteur associatif historique de l'enseignement français à l'étranger, dirige 33 établissements en pleine responsabilité et a des accords de coopération et de partenariat avec 98 autres établissements scolaires à programme français, dans 36 pays. Mlfmonde scolarise ainsi plus de 61 000 élèves de la maternelle à la terminale. Créée en 1902, reconnue d'utilité publique en 1907, la Mlf est une association à but non lucratif.

La Mission laïque française est liée à l'État par deux conventions avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). La Mlf et l'AEFE ont signé un nouvel accord-cadre les liant pour les cinq prochaines années. Il rappelle l'unité du réseau, reconnaît l'identité propre de la Mlf et son rôle dans le développement et le rayonnement de l'enseignement français à l'étranger, il acte enfin un soutien supplémentaire de l'État en particulier pour les établissements en Éthiopie et au Liban.

La Mlf s'inscrit résolument dans les grandes orientations de la politique étrangère de la France de rayonnement du modèle éducatif français, en conformité avec les directives du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur les programmes des établissements scolaires homologués.

Les groupes éducatifs

- Acacia est un réseau asiatique dont les établissements en cours d'homologation sont à Bangkok, Phnom-Penh et Hanoï pour un total de 120 élèves.
- L'AFLEC est une association créée en 2000 par des personnes issues des milieux de l'enseignement en France et au Liban. Elle développe et pilote six établissements scolaires homologués : deux au Liban, trois aux Émirats Arabes Unis et un en Tunisie. Au total, les établissements de l'AFLEC accueillent près de 6 200 élèves.
- L'AIU (Alliance israélite universelle) est un réseau implanté en France, au Canada, au Maroc et en Israël. S'inspirant de la tradition et des valeurs de l'école républicaine française, ce réseau scolaire s'étend de l'école maternelle aux classes préparatoires aux grandes écoles.
- CSI Group (Cité Scolaire Internationale) gère cinq établissements scolaires (neuf campus répartis sur trois pays : Sénégal, Mali, Guinée Bissau) dont trois homologués, partenaires de l'AEFE au Sénégal. Au total, le groupe compte 1 600 élèves dont 350 en enseignement français homologué. Un nouvel établissement, en demande d'homologation, à programme français a ouvert en Guinée-Bissau en septembre 2023.
- HOLGED (Holding générale d'éducation) est un groupe implanté au Maroc et en Tunisie, qui scolarise 15 000 élèves dans plusieurs écoles à cursus national, international

(bilingue et trilingue). Deux de ses écoles – Al Jabr au Maroc et l'ISC « International School of Carthage » - sont des établissements homologués, partenaires de l'AEFE.

- IEG (International Education Group) compte 4 établissements dont 3 homologués partenaires de l'AEFE : un à Casablanca, un à Rabat et un dernier à Amsterdam ouvert en Septembre 2021. Au total, ce sont 5100 élèves scolarisés dans le réseau IEG dont 4 600 en enseignement français homologué.
- Odyssey est un groupe français d'éducation internationale qui réunit treize établissements en Europe (Italie, Belgique, Albanie, Kosovo), en Afrique (Maroc, Égypte) et en Asie du Sud-Est (Singapour, Vietnam, Thaïlande). Douze de ces établissements sont homologués et partenaires de l'AEFE. En 2022, le groupe scolarisait au total 4 000 élèves dans des cursus toujours plurilingues.

La communauté des anciens élèves

Les anciens élèves représentent une communauté de plusieurs centaines de milliers de personnes, partout dans le monde. Souvent diplômés du baccalauréat, ils ont bénéficié d'une éducation à la française et sont aujourd'hui de précieux ambassadeurs des valeurs qu'elle porte. Depuis plusieurs années, l'AEFE soutient la formation d'un véritable réseau mondial unique des anciens élèves, au-delà des associations locales existantes dans de nombreux pays. L'enjeu est de faire vivre un véritable réseau dans l'intérêt des anciens élèves, unis par une langue et des valeurs partagées quel que soit l'établissement où ils ont étudié. La création de ce réseau est également un enjeu important dans le cadre de la diplomatie d'influence conduite par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Lorsque la communauté devient un réseau d'anciens élèves connectés entre eux, elle permet à chacun de faire vivre un lien de solidarité et d'entraide.

L'Union-ALFM

Née en 2010, l'association des Anciens des lycées français du monde, aujourd'hui Union-ALFM, promeut les liens d'amitié et de solidarité entre les anciens élèves des établissements français à l'étranger (réseau AEFE et Mission laïque française) et met en réseau ses membres sur les continents. Elle encourage la création et le développement d'associations locales et l'entraide professionnelle. L'association Union-ALFM prend une part active aux manifestations organisées à l'initiative de l'AEFE (accueil et cérémonie de sortie des BEM, cérémonie de remise de diplômes des bacheliers, FOMA, etc.).

Son président est Ahmed Mernissi, l'un des membres fondateurs de l'Union-ALFM (2010) et président de l'association des anciens élèves du lycée Lyautey (Casablanca, Maroc). Il a été élu lors de l'assemblée générale de l'association le 12 novembre 2022 après deux mandats de Dominique Tchimbakala (2018-2022).

Le réseau ALFM.fr, la plateforme des anciens élèves

La plateforme ALFM.FR est un réseau social, associatif et professionnel au service de tous les anciens élèves, quel que soit leur âge ou leur lycée français de scolarisation. C'est une plateforme qui permet de retrouver d'autres anciens élèves grâce à un annuaire géolocalisé, de faire connaître ses projets, d'organiser des événements, d'animer le réseau associatif mais aussi de trouver ou de poster une offre de stage ou d'emploi. La plateforme a été créée en 2017 par l'AEFE et cédée à l'association mondiale en 2020. Elle est animée par l'Union-ALFM, en collaboration avec les associations locales et de nombreux membres bénévoles.

88

ASSOCIATIONS LOCALES
PRÉSENTES SUR LES 5
CONTINENTS

9000

INSCRITS





Les sigles

AEFE Agence pour l'enseignement français à l'étranger

BFI baccalauréat français international

BTS brevet de technicien supérieur

DAF direction des affaires financières

DDAR direction du développement et de l'accompagnement du réseau

DEOF direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation

DRH direction des ressources humaines

EEMCP2 enseignant expatrié à mission de conseil pédagogique dans le 2nd degré

EFE enseignement français à l'étranger

IEN inspecteur de l'Éducation nationale

MEAE ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MENJ ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

SADR service d'appui et de développement du réseau

SRE service des relations extérieures de l'AEFE

Directrice de la publication : Claudia Scherer-Effosse
Réalisation : Service des relations extérieures de l'AEFE
Coordination éditoriale : Anne Boulakia
Sécretariat de rédaction : Julie Cheriguene
Maquette et mise en page : Nabil Neghal
Impression : La Nouvelle Imprimerie
Crédits photos : AEFE, Unsplash

ISSN 3003-3160

Ce rapport d'activité est imprimé sur papier recyclé Oxygen Silk FSC.





Un réseau scolaire
unique au monde



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

23, place de Catalogne 75014 Paris
1, allée Baco BP 21509 44015 Nantes



aefe.fr      @aefeinfo